

Dossier réuni par

Pierre Vidal-Naquet

**Les crimes
de l'armée française**

Algérie 1954-1962

Préface de Pierre Vidal-Naquet



La Découverte / Poche

9 bis, rue Abel-Navarro
75013 Paris

Table

Préface inédite, par Pierre Vidal-Naquet	I
AIDE-MÉMOIRE, par Pierre VIDAL-NAQUET	5
1. DE L'INDOCHINE	15
Jacques CHÉGARAY, Les tortures en Indochine	17
2. MASSACRES DANS LE BLED. 1954-1958	21
Appel à la population. 1954	23
Jean-Luc TAHON, En « pacifiant » l'Algérie. 1955 ..	24
R.P. Stanislas HUTIN, « J'ai d'abord cru que c'était les chacals, mais c'était le gosse que l'on tortu- rait... » 1955-1956	38
Noël FAVRELIÈRE, La mort d'une petite fille. 1956	55
Robert BONNAUD, La paix des Nementchas. 1956 ..	56
Jacques PUCHEU, Un an dans les Aurès. 1956-1957	63
3. LA BATAILLE D'ALGER. 1957	71
Note de service du général MASSU. 1957	73
Pierre LEULLIETTE, La salle de torture de la 1 ^{re} compagnie du 2 ^e R.P.C. 1961	74
Pierre VIDAL-NAQUET, <i>Le Cahier vert</i> expliqué. 1959	78
4. SECRETS D'ÉTAT	95
Extrait du dernier rapport de Jean MAIREY, direc- teur de la Sûreté nationale. 2 janvier 1957	97
Extrait du rapport du gouverneur général DELA- VIGNETTE, membre de la « Commission de sauve- garde des droits et libertés individuels ». 21 juillet 1957	100
Extraits des dépositions de Jean RELIQUET, ancien procureur à Alger, et du général ALLARD, ancien chef du corps d'armée d'Alger. 1957-1960	107
	171

Préface

Vingt-cinq ans après : réflexions sur un retour

par Pierre Vidal-Naquet

Elle avait disparu en 1962. Elle est revenue à la première page des journaux en l'an 2000. Qui ? La torture. Avant de parler du retour, parlons un peu de la disparition.

1^{er} août 1962, la France est en vacances, mais les procès contre les tueurs de l'OAS continuent. Parmi les accusés, le lieutenant Daniel Godot qui, entre autres exploits, a mitraillé sur son lit d'hôpital un gaulliste « historique », M. Le Tac. Un capitaine témoigne pour lui, Joseph Estoup. Mais qu'a-t-il dit exactement ? Selon le quotidien régional que je lis en vacances, il a dit pour excuser Godot que ce jeune saint-cyrien a reçu l'ordre de rechercher des renseignements. Je me doute qu'il y a quelque chose derrière ces mots anodins. *Le Monde*, puis deux hebdomadaires, *La Nation française*, *maurassienne*, et *L'Express* de Françoise Giroud et Jean-Jacques Servan-Schreiber m'en disent beaucoup plus long.

On trouvera les mots en question vers la fin de ce petit recueil documentaire, mais je me dois de les citer dès maintenant : « En guerre de type conventionnel, on confiait aux unités d'élite, parfois appelées "spéciales", déjà, les parties les plus délicates de la mission : s'emparer d'un fort, nettoyer une tranchée... En guerre de type algérien, les parties les plus délicates de la mission ont été encore confiées à des unités dites parfois "d'élite", parfois "spéciales", généralement "d'intervention". [...] Mais c'est à elles surtout qu'il revenait habituellement d'empiler des liasses de renseignements. Si, depuis un an, devant les tribunaux, passent des cadres issus presque toujours de ces unités, c'est parce qu'un jour on leur a demandé de rechercher des renseignements et qu'on a précisé "par tous les moyens". Monsieur le Président, en langage militaire, on dit "faire du renseignement", en langage du monde on dit "presser de questions", en français on dit "torturer". Je déclare sous la foi du serment, et personne en arrière de cette barre n'osera me contredire, que le lieutenant Godot, comme des centaines de ses camarades, a reçu l'ordre de torturer pour obtenir des renseignements. »

Au moment où ces mots étaient prononcés — constituant, en quelque sorte, une première —, la guerre d'Algérie était terminée. Les accords d'Évian avaient été signés le 18 mars 1962 et, dans le courant de juin, l'OAS avait renoncé à la lutte dans les grandes villes qu'évacuaient leurs populations européennes. Quelques jours après la déposition de Joseph Estoup, les tueurs de l'OAS s'en prenaient encore une fois, au Petit-Clamart, à leur cible favorite : le général de Gaulle.

La déposition de Joseph Estoup était une première dans la mesure où jamais auparavant un officier n'était venu affirmer que la torture n'était pas une « bavure », comme on le disait parfois élégamment, mais un système voulu et organisé par les pouvoirs publics.

À peine cependant la vérité était-elle sortie du puits qu'on s'empressait de l'y faire rentrer.

J'ai appelé jadis ce retour au puits l'« Opération catharsis »¹, d'un mot du vocabulaire médical grec qui signifie purification. De quoi s'agissait-il ? Pendant toute la guerre d'Algérie, alors que la torture était pratiquée quotidiennement, par la police, la gendarmerie et l'armée, l'attitude des pouvoirs publics avait été, dans le meilleur des cas, de minimiser, dans le cas le plus général de nier purement et simplement la gravité, voire l'existence même de ces « excès ». Or voici que le 12 octobre 1962 *France-Soir* et *Paris-Presse*, deux quotidiens grand public, qui n'avaient pas particulièrement brillé dans la dénonciation des sévices et des massacres, révélaient avec des titres énormes que quelques caporaux se livraient à d'odieuses brimades, touchant presque à la torture, sur les appelés du 14^e RCP² à la caserne Niel à Toulouse.

Le fait nouveau n'était pas cette pratique, mais que des sanctions visant principalement un certain caporal Tribut, qui fut en l'espèce le bouc émissaire, furent annoncées par le ministère de la Guerre, et que les services de la rue Saint-Dominique se mirent en quatre pour renseigner les journalistes. L'OAS y alla de son couplet contre le chef de l'État : « Vengeance, haine, provocation... C'était une ration de chair fraîche livrée pieds et poings liés aux bas instincts des suppôts du vieillard sanguinaire. » La guerre d'Algérie n'a pas eu lieu, tout se passe entre Français, et l'armée libérée de ses complexes peut repartir d'un

1. *Esprit*, décembre 1962, texte repris dans *Face à la raison d'État*, La Découverte, 1989, p. 187-190.

2. Régiment de chasseurs parachutistes.

bon pied. Le 22 mars et le 14 avril 1962 des décrets avaient été pris pour amnistier, sans les avoir jamais jugés, les coupables d'infractions commises dans le cadre de la répression contre l'insurrection algérienne, en Algérie et en France. La page était définitivement tournée.

Le présent livre est pourtant la preuve qu'elle ne l'était pas tout à fait. Il a été publié au printemps 1975 par François Maspéro dans la « petite collection maspero », en même temps qu'une réédition de *La Torture dans la République*. Je n'y ai rien changé³.

L'ouvrage n'était pas une analyse historique détaillée ni même un recueil de documents présentés et annotés de façon savante. J'avais publié en avril 1962 un tel livre aux Éditions de Minuit sous le titre *La Raison d'État*. Pendant l'été de la même année, j'avais, à la demande d'un éditeur anglais, écrit, sur la base de ces données, une histoire narrative de la torture en Algérie. Ce petit livre avait été publié en Angleterre (*Torture : Cancer or Democracy*) et en Italie (*Lo Stato de tortura*) en 1963⁴. C'était un général anglais, délégué de son pays auprès de l'OTAN, qui avait pris la peine de le traduire.

Le texte français existait, naturellement, et il deviendra en 1972 *La Torture dans la République*. Jérôme Lindon avait estimé en 1962, avec juste raison, que sa publication en France devait être différée puisque le public français était, dans tous les sens du mot, saturé. C'est bien ce qu'entendait prouver l'« Opération catharsis ».

Cela dit, avec la fin de la guerre d'Algérie, la censure, au sens le plus brutal du mot, avait cessé de s'exercer, au moins sur ce sujet. Rien n'empêchait son retour si besoin s'en faisait sentir. Six ans plus tard, le mouvement de Mai 68 devra assurément beaucoup à l'activisme étudiant. Bon nombre des leaders du mouvement avaient fait leurs premières armes au début des années soixante, dans les manifestations contre la guerre et contre l'OAS. Du terrible pogrom du 17 octobre 1961 organisé par Maurice Papon ne subsistait guère que le mot « ratonnade », familier aux manifestants de mai-juin 1968. En dépit du film de

3. À l'exception de la correction d'un petit nombre de coquilles et d'une évaluation manifestement excessive du nombre des victimes de la guerre. *La Torture dans la République* a été réédité en 1998 par les Éditions de Minuit.

4. Respectivement chez Penguin Books (Harmondsworth) et chez Laterza (Bari).

Jacques Panijel, *Octobre à Paris*, Charonne (8 février 1962) avait effacé dans la mémoire du pays et même de sa frange activiste le crime majeur du 17 octobre.

Un premier retour s'effectua au début des années soixante-dix. Le général Jacques Massu ne s'était pas encore repenti. Il publia en 1971 *La Vraie Bataille d'Alger*⁵, livre qui comprenait une sorte de petit manuel de la torture électrique propre que le général avait expérimentée sur lui-même, sans trop en souffrir. À ce livre je répondis pour ma part en 1972 par *La Torture dans la République*⁶. Un débat s'ensuivit, notamment dans les colonnes du *Monde*, cependant que la grande presse conservatrice se taisait. Mais les historiens, y compris ceux qui avaient cru au mythe de l'Algérie française, se mettent au travail. C'est aussi en 1972 que Raoul Girardet publie *L'Idée coloniale en France de 1871 à 1962*⁷, livre qui fait une place à l'anticolonialisme entendu comme objet d'histoire.

C'est en 1974 que paraît à Munich (C. Hauser) la synthèse majeure de Hartmut Elsenhans, *Frankreichs Algerienkrieg 1954-1962*, dont on peut traduire ainsi le sous-titre : « De la tentative de décolonisation d'une métropole capitaliste jusqu'à l'effondrement de l'empire colonial. » Il est intéressant de noter que ce livre attendit plus de vingt-cinq ans pour trouver un éditeur français⁸. C'est en 1975 qu'est publié, chez Christian Bourgois, le premier essai historique de Mohammed Harbi, admirable historien algérien que les vicissitudes de son pays natal ont conduit à s'exiler en France, *Aux Origines du FLN*.

Par ce livre, et par quelques autres de son auteur, le FLN était en quelque sorte démythifié. La guerre d'Algérie cessait d'être, soit, chez les uns, une insurrection des barbares contre la civilisation occidentale, soit, chez les autres, la lutte de pures victimes contre les bourreaux, pour devenir ce qu'elle fut, l'insurrection contre une métropole coloniale et une colonie de peuplement d'une faction qui sut recueillir une audience considérable, et qui était à la fois un mouvement national de libération et une struc-

5. Plon.

6. Éditions de Minuit, avec, sur la bande : « L'anti-Massu ».

7. La Table ronde.

8. *La Guerre d'Algérie 1954-1962. La transition d'une France à une autre. Le passage de la IV^e à la V^e République*, préface de Gilbert Meynier, Publisud, Paris, 1999. Le livre n'a été en fait disponible qu'en 2000. La « préface » de Gilbert Meynier contient un magnifique essai bibliographique.

ture autoritaire qui fit beaucoup de victimes dans la population même qu'elle était censée libérer.

Dans cet ensemble, la place des *Crimes de l'armée française* est modeste. Il s'agissait de fournir à un public essentiellement militant un florilège de « petits faits vrais », comme le disait Stendhal, qui lui donne une idée autant que possible exacte et précise de ce qu'avait été, de la Toussaint 1954 au printemps de 1962, la répression en Algérie. Je dis bien de la répression et pas seulement de la torture. S'il y a eu vraisemblablement plusieurs centaines de milliers de cas de torture, c'est par millions que se sont comptés les « regroupés », les Algériens chassés de leurs villages devenus « zones interdites » pour être enfermés dans de « nouveaux villages » où ils étaient totalement dépayés, au sens étymologique du mot, privés des terres de pâture de leur bétail, privés de leurs champs. Sans doute ces centres de regroupement n'étaient-ils pas des camps d'extermination, mais on pouvait très bien y mourir de faim. En un sens, le document le plus important de ce recueil est le rapport de Michel Rocard, alors inspecteur des finances, rapport établi à la fin de 1958 et remis au *Monde*, qui en publia l'essentiel le 18 avril 1959, par Gaston Gosselin, alors au cabinet d'Edmond Michelet, garde des Sceaux.

Pour des raisons expliquées dans l'« aide-mémoire » qui introduit ce recueil, aucun des documents rassemblés ici n'émane d'un témoin algérien. Ce n'était pas manque de confiance. Ces crimes sont ceux de l'armée française, c'est à elle de témoigner directement ou indirectement. Aucun effort n'est fait non plus, ni pour masquer les crimes de l'adversaire — les témoins rappelés les mentionnent abondamment — ni pour établir je ne sais quelle fausse symétrie entre Français et Algériens. Il ne s'agit pas de faire de l'angélisme, mais de rappeler que la conquête et la colonisation avaient établi une dissymétrie radicale entre Français et Algériens. Cela dit, dès lors qu'un État algérien s'est établi, il porte la responsabilité de ce qui se fait en son nom et dont nous sommes aujourd'hui, à travers beaucoup d'informations, les témoins indignés. Il n'est que juste d'ajouter que ces violences trouvent, pour une part non négligeable, leurs racines dans la violence du FLN, qui ne fut pas seulement, répétons-le, un mouvement de libération nationale⁹.

9. Outre les travaux de Mohammed Harbi, on attend sur ce sujet une *Histoire du FLN* que Gilbert Meynier est en train d'écrire.

Comment je juge aujourd'hui ce petit livre que je n'avais pas ouvert depuis bien des années ? Il débute par un témoignage sur la première guerre d'Indochine, publié en 1949. Les analyses parues depuis n'ont fait que confirmer ce que nombre d'acteurs et de témoins, voire de romanciers comme Jean Lartéguy, n'ont cessé de nous apprendre. Les techniques de la « guerre révolutionnaire » et de la contre-révolution ont été mises à l'épreuve par l'armée de métier qui, de 1945 à 1954, a entrepris de reconquérir la colonie perdue. C'est en Indochine qu'ont été créées les unités spéciales qu'on appelle en Algérie des DOP (Dispositifs opérationnels de protection). À quoi il faut ajouter que nombre de futurs militants du FLN ont servi en Indochine, et que nombre d'officiers y ont été faits prisonniers, apprenant ou croyant apprendre des techniques de persuasion qui n'avaient rien de plaisant et dont ils useront à leur tour sur les Algériens.

La composition du livre me paraît satisfaisante à ceci près, qui n'est pas un détail : le chapitre 5 s'intitule « Le pouvoir militaire » et porte ces deux dates : 1958-1962, comme si l'installation du général de Gaulle qui devait, après bien des épreuves, mettre un terme à la guerre, n'avait pas apporté du nouveau.

C'est à la fois vrai et faux. Il est vrai que la torture a continué comme par le passé. Les témoignages et les documents rassemblés ici ne sont pas récusables. L'un d'entre eux, le rapport du lieutenant Chesnais sur le comportement d'une harka qu'il avait sous ses ordres, a été photographié clandestinement par un jeune soldat, Jacques Inrep, qui l'a remis à Gilles Martinet qui m'a lui-même transmis le document sous forme d'un rouleau à développer. Mais les études récentes, en particulier la thèse de Raphaëlle Branche¹⁰, montrent qu'un pouvoir civil, sinon tout à fait civilisé, a peu à peu, surtout à partir de la fin de janvier 1960 (affaire des barricades d'Alger), pris le dessus en Algérie sans éliminer les noyaux durs du pouvoir militaire, en particulier les DOP. De même, je n'écrirais plus aujourd'hui qu'il y a en France le danger d'un pouvoir militaire.

Reste à reprendre notre cheminement historiographique et à le mener depuis le milieu des années soixante-dix jusqu'à cet an 2000 qui vit le débat sur la torture exploser à la première page des journaux, à la radio et à la télévision.

Le point le plus bas de la courbe a probablement été atteint

10. *L'Armée et la torture pendant la guerre d'Algérie*, thèse dirigée par J.-F. Sirinelli.

en 1980 à la fin du règne de M. Valéry Giscard d'Estaing. Ce n'est ni la censure ni le silence. Jean-Pierre Vittori, lui-même ancien d'Algérie, publie cette année-là chez Ramsay un livre intitulé *Confessions d'un professionnel de la torture*. Il nous fait dire aujourd'hui : « Le silence a été quasi général¹¹. » Ce n'est pas de la censure mais plutôt de l'indifférence. La génération parvenue à l'âge adulte vingt ans après la guerre d'Algérie n'avait évidemment pas de témoignages à donner et n'en était pas encore à écrire des livres d'histoire. C'était plutôt le temps des mémoires, par exemple le récit extraordinaire d'un policier, Jacques Delarue, racontant comment, grâce à un informateur bien placé, il avait pu suivre à la piste les menées de *L'OAS contre de Gaulle*¹².

On pourrait placer le réveil sous le signe d'un livre d'histoire authentique, rédigé par un non-professionnel, au sens universitaire du mot, Jean-Luc Einaudi, de son métier éducateur en milieu carcéral. Publiée en 1991¹³, *La Bataille de Paris* est le signal d'un retour à l'Algérie. L'œuvre est due à un homme qui n'a pas vécu comme adulte le temps même du drame. La guerre d'Algérie trouve un nouveau public.

À quoi s'ajoutent trois procès largement suivis par la presse et l'opinion. Le premier est celui de Klaus Barbie, ancien SS ayant torturé à Lyon et déporté les enfants d'Izieu, jugé pour « crimes contre l'humanité » (imprescriptibles) et condamné en juillet 1987 en dépit des efforts de son défenseur, M^r Jacques Vergès, qui ne manqua pas de rappeler que le dossier de la France en Algérie n'était pas vierge de « crimes contre l'humanité », et s'efforça de prouver la totale innocence de son client dans l'affaire des enfants d'Izieu. La tâche était impossible dans la perspective du défenseur de K. Barbie, mais d'autant plus nécessaire qu'il s'agissait là d'une participation à un indiscutable génocide. Le deuxième procès était celui de Paul Touvier, condamné en avril 1994 par la cour d'assises des Yvelines sous le même chef d'accusation pour avoir fait tuer des Juifs simple-

11. Préface de l'édition de l'an 2000, publiée sous le titre « On a torturé en Algérie », p. 5.

12. Fayard, 1981.

13. Au Seuil. Pour les débats d'historiens autour du massacre du 17 octobre 1961, voir ma préface à la réédition en 2000, à La Découverte, du livre de P. Péju, *Ratonnades à Paris*, intitulée « Paris-Alger-Paris ». Contemporain du livre d'Einaudi est celui de B. Stora, *La Guerre et l'oubli*, La Découverte, 1991, qui situe dans le temps les diverses questions algériennes.

ment parce qu'ils étaient juifs. Sans doute était-ce un « petit poisson », *small fish* comme disent les journalistes anglo-saxons. Mais ce petit poisson servit de pilote à un gros poisson : Maurice Papon, un des rares survivants de la haute fonction publique de Vichy, condamné en avril 1998 à dix ans de réclusion criminelle pour avoir lui-même livré des Juifs aux assassins nazis.

Maurice Papon ne fut certes pas jugé pour sa participation au massacre du 17 octobre 1961, mais il y eut un « procès dans le procès ». Le massacre des manifestants algériens faisait en quelque sorte partie de l'examen de moralité de l'accusé. Jean-Luc Einaudi témoigna devant les Assises de la Gironde, avant de gagner à Paris le procès que lui avait intenté Papon pour diffamation. Il y avait bien eu un « massacre » à Paris en octobre 1961. Ce n'étaient plus des marginaux, des « exhibitionnistes du cœur et de l'intelligence », comme les appelait Robert Lacoste, qui le disaient, c'était la justice de la République.

Cependant, un autre terrain tremblait, celui des thèses universitaires profitant d'un traitement désormais libéral de l'accès aux archives. Le dossier Papon en avait, si j'ose dire, bénéficié à Bordeaux. L'Algérie devait suivre. Moi-même, rééditant en 1989 *L'Affaire Audin*¹⁴, j'avais eu accès, grâce à Robert Badinter, aux archives du ministère de la Justice. Tous n'ont pas eu la même chance. Avant de publier, en 1986, son étude sur l'affaire Fernand Iveton, seul pied-noir à avoir été guillotiné en 1957¹⁵, Jean-Luc Einaudi s'était entendu expliquer que le dossier avait disparu des archives de la Chancellerie. Il est vrai qu'en 1957 le garde des Sceaux s'appelait François Mitterrand. Il eut à donner son avis sur le recours en grâce déposé par les avocats du condamné.

Reste que, au cours de ces dernières années, trois thèses ont été soutenues devant des jurys d'historiens, trois thèses dans lesquelles la torture était au centre du débat. Il n'est pas indifférent que, s'agissant d'une affaire où les hommes jouaient le premier rôle (du côté des bourreaux), ces trois thèses aient été soutenues par des femmes, « trois historiennes, trois jeunes femmes intrépides et obstinées¹⁶ ». La première, dont l'essentiel a été publié en 1998, est celle de Claire Mauss-Copeaux consacrée à l'étude des pratiques et de la mémoire d'un groupe d'appelés originaires

14. Éditions de Minuit, 1989.

15. *Pour l'exemple, l'affaire Fernand Iveton. Enquête*, L'Harmattan, 1986.

16. Selon les mots de Robert Bonnaud, « Torture : l'histoire et la mémoire », *Les Inrockuptibles*, 19-25 décembre 2000, p. 70-71.

des Vosges¹⁷ ; la deuxième est celle de Sylvie Thénault, *La Justice dans la guerre d'Algérie*¹⁸ ; la troisième, enfin, celle de Raphaëlle Branche, *L'Armée et la torture pendant la guerre d'Algérie*¹⁹. Ces trois thèses établissaient, avec un luxe presque incroyable de détails puisés dans les archives, ce qui est le paradoxe par excellence de la guerre d'Algérie : ce fut, au moins jusqu'en 1960, une entreprise quasi totalitaire menée par une armée obéissant à un pouvoir qui disait respecter les lois et les valeurs de la République. On verra à la fin de ce petit livre comment se sont exprimés là-dessus ces « princes qui nous gouvernaient », selon l'expression de l'un d'entre eux, Michel Debré.

De ces trois thèses, seule la troisième, celle de Raphaëlle Branche, a été soutenue au cœur de la tempête, dans une atmosphère proprement électrique. Ce ne sont pas elles qui l'ont provoquée, cette tempête que nous sommes quelques-uns à avoir rêvée en 1957 et qui éclata soudain en l'an 2000. Dans *Le Monde* du 20 juin, on put lire le témoignage, recueilli par Florence Beaugé, de Louise Ighilahriz. En 1957 elle était une jeune femme et elle avait été longuement torturée, en présence, dit-elle, du général Massu et de celui qui était alors le colonel Bigeard. Le texte fit choc parce que « Louissette », comme chacun l'appelait, ne se contentait pas, si j'ose dire, de dénoncer ceux qui l'avaient torturée et violée, mais était aussi à la recherche d'un médecin militaire, le D^r Richaud, qui l'avait sauvée. Deux jours plus tard Massu, sans se souvenir de sa présence, confirma l'essentiel de ce témoignage, cependant que Bigeard niait tout alors que cent fois il avait pris sur lui de parler de ces « méthodes ». Massu récidiva le 23 novembre et, ce qui était nouveau, exprima des regrets, tandis que le général Aussarresses, dont on verra plus loin que,

17. *Appelés en Algérie*, Hachette, 1998 ; la thèse avait été dirigée par Annie Rey-Goldzeitguer.

18. Soutenue à Nanterre le 16 novembre 1999 ; la thèse avait été dirigée par J.-J. Becker. J'ai présidé le jury dont faisaient partie Ch. R. Ageon, excellent historien de l'Algérie coloniale, et Benjamin Stora.

19. Soutenue à l'Institut d'études politiques le 5 décembre 2000 ; cf. *supra* n. 10. Au jury, présidé par J.-P. Rioux, figurait aussi J.-C. Jaufret, auteur, entre autres travaux sur la guerre d'Algérie, d'un livre paru également en l'an 2000, *Soldats en Algérie, 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Éditions Autrement. Du côté des apologistes de l'armée, il faut signaler aussi l'incroyable (par sa nullité) brochure, le prétendu « Livre blanc », éditée par le général Gillis, sous le titre *Mémoire et vérité des combattants d'Afrique française du Nord* et publiée en novembre 2000 par le Cercle pour la défense des combattants d'AFN.

chef de bataillon, il avait été en 1957 à la tête d'une bande de tueurs, passait lui aussi aux aveux mais n'exprimait aucun regret. *Le Figaro* lui-même entra dans cette tempête médiatique, parfois pour la déplorer, parfois aussi, plus rarement, pour s'y associer, comme le fit, le 28 novembre, son directeur littéraire, J.-M. Rouart. Parmi les journaux de province, *Ouest-France* se signala par son courage et sa netteté. Son directeur s'appelle François-Régis Hutin, un patronyme que l'on retrouvera parmi les auteurs des documents rassemblés dans ce petit livre.

Le combat fut mené principalement par *Le Monde*, et, à *L'Humanité*, par Charles Silvestre, qui publia le 31 octobre un manifeste signé de douze intellectuels appelant le président de la République et le Premier ministre à reconnaître publiquement le caractère systématique de l'emploi de la torture pendant la guerre d'Algérie. Des débats à la radio et à la télévision s'ensuivirent. Je fus l'un des douze en même temps que Henri Alleg qui avait subi *La Question* en juin 1957, que Noël Favrelière, Laurent Schwartz et Germaine Tillion. Madeleine Rebérioux, chargée de centraliser les témoignages, en reçut plus de 2 000. Il y eut en tout plus de 7 000 signatures, venant majoritairement d'anciens appelés. Ai-je besoin de dire que, tout informé que je sois du comportement de *L'Humanité* lors d'autres affaires criminelles à l'est de l'Europe, je ne regrette absolument pas de m'être associé à ce mouvement.

Quelque chose d'inimaginable s'est produit, accueilli cependant de façon réticente dans le principal pays concerné, en dehors de la France, l'Algérie²⁰, où la torture ainsi que les massacres sont quotidiens, l'Algérie où le pouvoir réel est entre les mains de l'armée, et ce depuis 1962.

Comment mieux conclure qu'en citant encore une fois Robert Bonnaud qui dans *Esprit*, en avril 1957, avait, un des premiers, dénoncé sous son nom le caractère monstrueux de la prétendue pacification, dans son article des *Inrockuptibles* des 19-25 décembre : « Les souffrances infligées par la torture sont morales encore plus que physiques. Elles produisent un formidable réservoir de haine, d'ignobles émulations. Quarante ou cinquante ans après la torture française, on a la guerre civile, la "seconde guerre d'Algérie", selon les islamistes : copie étrangement conforme, mimétisme véritable, vengeance égarée, imbécile. » Décidément, l'Algérie, « c'est beaucoup plus que l'Algérie », mais c'est aussi et d'abord l'Algérie.

20. Le quotidien *Le Jeune Indépendant* tira le 28 novembre 2000 sur « Le mutisme inexécuté des Algériens ».

Aide-mémoire

Ce petit livre voudrait être, au sens le plus simple du terme, un aide-mémoire. Les documents qu'il rassemble, les faits dont il traite, ne sont pas inédits. Ils ont été publiés entre 1949 et 1962, et sont en principe accessibles à tous, dans les bibliothèques et parfois, plus rarement, chez les libraires. Ils sont aussi présents dans le souvenir des témoins et des acteurs, quand ceux-ci sont encore vivants. Mais qui donc consulte les bibliothèques, hormis ceux qui, d'une façon ou d'une autre, *se souviennent* ou sont aidés à se souvenir ?

Il est des pays et des régimes — l'U.R.S.S. stalinienne, la Chine maoliste — où l'on tente d'effacer la mémoire. Que sont des œuvres comme celles — si différentes — tant d'égards — de Roy Medvedev ou d'Alexandre Soljénitsyne, sinon des efforts pathétiques pour reconquérir la mémoire du passé, redécouvrir d'après les souvenirs parcellaires ce qui fit l'unité de l'ensemble ? Et cela après une époque où les bibliothèques avaient été épurées, où l'on se demandait comiquement si des livres ou des revues auxquelles avaient collaboré à la fois Lénine, Zinoviev ou Trotsky devaient, eux aussi, être détruits. La réponse, donnée en 1935, fut que tous les livres des ennemis du peuple et ceux auxquels ils avaient collaboré devaient être remis au N.K.V.D., à l'exception d'un certain nombre d'exemplaires, destinés à garnir le fonds secret de quelques bibliothèques¹. Rien de tel n'existe chez nous, où même les ouvrages saisis de la guerre d'Algérie sont accessibles à tous — et du reste ceux qui voulaient, à l'époque, lire les livres ou journaux saisis, pouvaient se les procurer sans beaucoup de difficulté.

Mais croit-on que la mémoire va de soi, qu'elle est un phénomène « naturel » ? Rien au contraire n'est plus socialisé, plus lié à la culture d'une époque ou d'une société. Les crimes nazis n'ont pas été oubliés, malgré bien des efforts tendant à en liquider le souvenir, parce qu'il existe des in-

1. Voir Merle FAINSOB, *Soviet Rule in Smolensk*, Harvard University Press, 1958, p. 374-377.

titions et des hommes dont le métier est de se souvenir, et pas seulement parmi les peuples victimes. Il y a à Dachau un musée fort bien fait, sur tous les aspects du système concentrationnaire nazi, qu'il s'agisse des camps « ordinaires » ou des camps d'extermination. Mais qu'en est-il, dans notre pays, des crimes que nous avons commis ? Où est le musée de l'atroce guerre d'Indochine ? Pour voir un musée de la guerre d'Algérie, il faut aller à Alger, dans l'ancienne prison Barberousse. Le site d'Oradour a été préservé, mais combien de villages faudrait-il maintenir « en l'état » pour préserver le souvenir de ces « Oradour que nous faisons tous les jours », suivant le mot d'un *rappelé*² ?

S'il existe pourtant une fonction sociale du travail historique, elle consiste à fournir des cadres et des repères à la mémoire collective. Le vieil Hérodote, « père de l'histoire », commençait ainsi son « enquête » (*historiè*) : « Hérodote de Thourioi présente ici son enquête, pour empêcher que ce qu'ont fait les hommes ne s'efface de la mémoire avec le temps, et que de grandes et stupéfiantes actions, œuvres tant des Grecs que des Barbares, ne cessent d'être réputées. » Notre société, les classes et groupes sociaux qui la dirigent, fonctionnent exactement à l'inverse. Tout est fait, télévision, manuels, publicité, pour que l'on ne se souvienne pas, pour que la mémoire ne soit pas transmise, pour qu'un oubli — sélectif, bien sûr — s'installe³.

Qu'importe, alors, que la guerre d'Algérie ait fait aux plusieurs centaines de milliers de victimes puisque l'on a, comme on dit, tiré un trait ?

Ce petit livre est donc destiné à rappeler les crimes de l'armée française. Je dis bien de l'armée française, non de quelques officiers. Même si la majorité de l'armée a occupé le terrain plus qu'elle n'a torturé ou massacré, même si elle a, en fin de compte, accepté de regagner ses casernes de la « métropole », elle n'a jamais désavoué ceux qui égorgaient, coupaient les têtes, mutilaient les femmes, les hommes et les enfants « d'en face ». Il ne faut pas que le général Buis, qui ne torturait pas, qui est intelligent et qui écrit bien, serve de caution ou d'alibi à la « gouaille » vul-

2. *Des rappelés témoins*, p. 55.

3. Un journal comme *France-Soir* ne renvoie à peu près jamais au passé, du moins au passé gênant, ce qui n'est pas l'effet du hasard. Les « rétrospectives » de la télévision sont, elles, soigneusement sélectionnées.

gaire de Bigeard ou à la criminelle imbécillité de Massu. Et j'entends bien que l'armée n'est pas la seule coupable. On pourrait faire, et on a dans une large mesure fait, des recueils analogues qui pourraient s'appeler les crimes — ou les « dossiers noirs », pour emprunter un titre à Denis Langlois — de la justice française, de la police française. Par-delà l'armée, la justice, la police, ce « bras séculier du pouvoir », comme disait de Gaulle, il y a bien sûr les gouvernants — et les gouvernés, qui ne sont pas si innocents qu'on veut bien le dire. Croit-on sérieusement que, dans l'armée, seuls les officiers de carrière aient fait achever des prisonniers blessés au couteau de cuisine ? Mais la dilution des responsabilités ne les fait pas pour autant disparaître. Il reste nécessaire de les mettre à jour, non pour obtenir le « châtement des coupables », mais pour pouvoir regarder la vérité en face, et peut-être, en effet, « liquider », comme on dit, le passé.

Comment ce livre a-t-il été conçu ? Comme un recueil de documents, brièvement présentés et annotés. Ces documents sont tous de l'époque. Je n'ai fait appel à aucun des témoignages, des mémoires notamment, publiés depuis 1962⁴. Massu est présent, non d'après le livre qu'il a intitulé *La Vraie Bataille d'Alger*, mais dans une de ses directives de 1957. Superstition du document « d'époque », du « fait brut » ? Certainement non. Un film récent consacré à la période de la défaite et de l'occupation a montré tout ce que l'histoire pouvait gagner en profondeur à confronter ce qu'ont dit et fait les hommes à une époque donnée et ce dont ils se souviennent aujourd'hui. Mais pour cela, le recul est nécessaire, et s'agissant de la guerre d'Algérie, il n'est pas encore suffisant. Que l'on compare *Le Chagrin et la Pitié* avec la troisième partie de *Français si vous saviez*. Cela ne signifie du reste pas que le temps soit absent de ce petit recueil. J'ai parfois souligné la distance qui séparerait tel témoignage des événements qu'il relatait. Que l'on confronte d'autre part le second des documents que j'ai

4. Le témoignage de Noël Favrelière a été depuis repris dans son livre *Le Déserteur*, Publications premières, 1974. C'est au *Désert à l'aube* (Éditions de Minuit, 1960, saisi) que je me suis référé.

rassemblés et qui fait, en novembre 1954, confiance à l'armée pour répandre la terreur, à l'extraordinaire déposition du capitaine Estoup, le 1^{er} août 1962. Quelque chose s'est tout de même passé.

Un second critère de choix a été de ne retenir que des documents français. Ce n'est pas, le moins du monde, que j'estime qu'un témoignage algérien ou vietnamien n'ait pas le même poids que celui d'un Français, qu'il soit témoin indigné, témoin muet, ou bourreau. Croit-on que, pour Buchenwald, David Rousset soit un plus mauvais témoin qu'un S.S. ou qu'un visiteur — s'il y en eut — de la Croix-Rouge ? Ce n'est pas, non plus, souci d'efficacité, dans l'espoir que des documents d'origine française seront mieux reçus et admis que s'ils émanent de « l'adversaire ». Simplement, si cette histoire est celle des Algériens, elle est aussi la nôtre, et c'est à nous de l'assumer.

Les textes ont donc été reproduits tels quels, avec parfois des coupures qui n'en déforment nullement le sens, et tout au plus rectification de lapsus évidents ou de coquilles. Quand les textes comportaient des initiales, celles-ci ont été respectées, sauf lorsque l'anonymat a été levé à l'époque même. L'expérience a du reste prouvé ceci : que l'on traite d'assassin le lieutenant Cha... ou le lieutenant Charbonnier, l'intéressé ne s'en porte pas plus mal. Cela s'est vérifié pendant la période elle-même. L'anonymat des auteurs a été levé par moi dans un certain nombre de cas.

Reste que si l'histoire porte sur le passé, fût-il vieux d'une heure, elle est écrite par et pour les hommes du présent, ce qui ne signifie pas que le passé ne soit qu'un simple magasin aux accessoires, dans lequel on puisse puiser n'importe quoi, comme le croient les staliniens de tout poil. Pourquoi alors ce petit livre ? Pourquoi ressusciter les crimes de l'armée française ? Parce que j'ai parlé tout à l'heure de la nécessité de fournir des cadres à la mémoire collective, qu'on ne me prenne pas pour quelqu'un qui « entretient » le souvenir comme d'autres « entretiennent » la flamme. Il se trouve que, depuis près de dix-huit ans, je rassemble des faits et des dossiers sur les crimes dont il s'agit, parce que ce fut, pour moi, pendant la guerre, un moyen de concilier une activité professionnelle à laquelle je tiens et le souci de n'être pas le complice passif des assassins. Un mathématicien n'avait pas la même chance, ce qui ne l'empêchait pas de parler ou d'agir. Aussi je ne tiens pas pour privilégié ce type d'activité et j'espère ne pas en tirer

la moindre vanité. Un homme comme Noël Favrellière, par son acte de 1956⁵, me paraît autrement digne d'estime que tous les archivistes du monde.

Pourquoi alors ce livre, alors que l'armée est rentrée dans ses casernes, que celles-ci, sous le choc de la contestation — Appel des Cent, Draguignan, Karlsruhe — paraissent cesser d'être des lieux clos. Alors que le président de la République, loin de faire torturer les Algériens, va leur serrer la main dans « leurs » bidonvilles de Marseille, que ce ne sont plus des lieutenants, mais à l'occasion, comme au vieux temps, des inspecteurs de police qui manient la « gégène ».

Il est vrai : notre société s'est transformée. L'Algérie est indépendante, et il y a des « bicots » qui sont des « Excellences ». La face atroce, la face criminelle de notre société s'est modifiée. Elle n'est plus à la villa Sésini, à El Biar ou dans les Aurès, elle se trouve dans les usines où la « main-d'œuvre immigrée » est surexploitée, qu'elle soit algérienne ou portugaise, dans ces villes, comme Grasse, où la police arrose les travailleurs étrangers avec des motopompes, sans parler des commissariats où on les abat, comme Mohamed Diab à Versailles. Il vaut mieux, dira-t-on, être exploité chez Renault, ou même chez Simca ou chez Citroën, qu'abattu sommairement dans un djebel, et c'est parfaitement vrai. Mais est-il si sûr que rien ne puisse recommencer, que le danger militaire soit nul et que Bigeard, au lieu de faire jeter à la mer les corps de ceux qu'il avait tués avec ce qu'il appelle ses « méthodes de travail »⁶, se contentera de dialoguer à la télévision avec Charles HERNU, Georges BRASSENS et Bernard CLAVEL, et de faire repeindre les guérites, non en tricolore comme le général BOULANGER, mais avec des couleurs psychédéliques ? Est-il sûr que demain, face à n'importe quel mouvement de « l'adversaire intérieur », le cycle infernal qui conduit à l'établissement d'un ordre totalitaire, à la faveur d'une crise économique, ne se déroulera pas ? Et les « gégènes » pourront, au besoin, rester au vestiaire. Il y aura, pour infliger des « tortures propres », suffisamment de psychologues et de techniciens comparables à ceux que l'armée avait commencé à former en Algérie.

A vrai dire, si l'on y regarde de près, c'est plutôt la continuité que la rupture qui est frappante. Bigeard est

5. Voir ci-dessous, chapitre 2.

6. Pour une parcelle de gloire, Plon, 1975, p. 284.

ministre, et le chef de l'opposition, pour qui j'ai voté en mai 1974, a été ministre de la Justice — je dis bien : de la Justice — sous Guy Mollet. Mais soit, admettons qu'il s'agisse d'un phénomène superficiel, ne concernant que la « classe politique », où l'erreur est humaine et le repentir permis.

Qu'en est-il de l'armée, et que sont devenus les criminels de 1954-1962, tous amnistiés du reste, sans avoir été sérieusement inquiétés, en 1962 ? Les plus âgés sont, bien sûr, à la retraite, doré quand il s'agit de Massu par les millions gagnés avec la publication des *Mémoires*. Et les autres ? Puisque, en 1958, les tortures subies par Henri Alleg et décrites dans *La Question* sont apparues comme symboliques (elles ne l'étaient pas — il s'agissait d'un Européen capable de s'exprimer devant les Français, et le spectacle n'était pas de pure et simple routine), demandons-nous ce que sont devenus les officiers — laissons de côté les sous-officiers ou simples soldats — qui l'ont directement torturé. Ils étaient trois, le capitaine Devis, le lieutenant Philippe Erulin⁷, le lieutenant André Charbonnier (connu aussi comme meurtrier du professeur communiste Maurice Audin). Ouvrons l'*Annuaire des officiers de carrière, Armée de terre*, dans l'édition de 1974. Sa diffusion est « restreinte », mais il n'est pas trop difficile de se le procurer. Devis ne figure pas sur les listes, qu'il soit décédé ou qu'il ait quitté l'armée. Erulin est lieutenant-colonel d'infanterie depuis le 1^{er} octobre 1971, après une carrière tout à fait normale (lieutenant en 1956, capitaine en 1961, commandant en 1968) ; Charbonnier est chef d'escadron (commandant) de « l'arme blindée et cavalerie », et officier de la Légion d'honneur depuis 1960 (Erulin n'est que chevalier). Son avancement a été un peu moins rapide : lieutenant en 1955, capitaine en 1959, commandant en 1966, quatorzième de son arme, par ordre d'ancienneté, sur 439 chefs d'escadron d'active. Cela s'explique-t-il par sa réputation, ou par une concurrence plus sévère dans son arme ? J'entends bien qu'il y aurait une énorme injustice à s'en prendre à Charbonnier et Erulin alors que ceux qui ont donné les ordres sont généraux, ou ministres, ou parlementaires de la majorité (Max Lejeune) ou de l'opposition (Robert Lacoste). J'entends aussi qu'un tueur retraité, ou ayant réintégré sa

7. Abrégé à tort en Ir... dans la première édition de *La Question*.

caserne à Romorantin, peut se conduire en parfait honnête homme et enseigner paisiblement aux jeunes recrues l'art de plier un parachute. Mais tout de même, que dirait-on si Otto Skorzeny était secrétaire d'Etat à la Défense dans le gouvernement de Bonn ? Et qui a jamais entendu dire que Klaus Barbie ou Touvier (je prends à dessein des tueurs de rang moyen) aient jamais assassiné quelqu'un depuis la fin de la guerre mondiale ? Au reste, n'est-ce pas le même jour que nous avons appris la nomination de Bigeard et la ratification par le Bundestag de la Convention franco-allemande sur le jugement des criminels de guerre ? Et que penser de Paul-Louis Aussarresses, chef de l'équipe clandestine (par rapport à la hiérarchie normale) des tueurs de la bataille d'Alger (le commandant O des livres d'Yves Courrière), aujourd'hui colonel et commandeur de la Légion d'honneur ?

Mais est-ce dans l'armée que ces hommes sont les plus dangereux ? Les anciens d'Algérie font prime sur le marché des brigades patronales⁸. Les rapports hiérarchiques, les méthodes militaires d'encadrement se transmettent facilement de l'armée à l'usine. Au-delà enfin de l'armée et des anciens militaires, il est clair que, de temps à autre, les méthodes algériennes peuvent être utilisées. Rien ne ressemble plus à la façon dont on a camouflé le meurtre de Maurice Audin (21 juin 1957) que la façon dont on a camouflé le meurtre de Jean-Pierre Thévenin au commissariat de Chambéry, dans la nuit du 15 au 16 décembre 1968. Il est vrai que le juge d'instruction, M. Victor Soulan, avait inauguré sa carrière en Algérie.

Il y a, c'est bien connu, de mauvais militaires, ceux du Chili (presque tous), de Grèce (au temps des colonels), de France (quand ils ne votent pas à gauche), et il y a de bons militaires qui appartiennent à des pays variés, suivant les écoles politiques. Il y a ceux de l'Union soviétique, pour les uns, ceux de Chine (sauf Lin Piao), pour les autres, ceux du Pérou (un peu moins, ces derniers temps), ceux de France (quand ils votent à gauche) et, naturellement, ceux du Portugal, bien que, là aussi, il y en ait de bons et de mauvais (comme Spínola qui a été mauvais, puis bon, puis de nouveau mauvais). Qu'il faille distinguer, selon les régimes et les sociétés, le rôle que joue telle ou telle armée, qu'il soit

8. Un livre de Claude Angeli, actuellement sous presse aux Editions Maspero, donne à cet égard des détails édifiants.

juste de constater que, sur le plan individuel, il n'y a probablement pas plus d'esprits pervers parmi les officiers que parmi les professeurs de l'enseignement supérieur, voilà qui me paraît évident. De même qu'est évidente à mes yeux la nécessité d'utiliser parfois l'instrument militaire, contre le nazisme par exemple. Mais on ne saurait se dissimuler que les institutions hiérarchiques ont leurs propres structures et un large degré d'autonomie qui les rendent, en elles-mêmes, dangereuses.

S'agissant du Portugal, rien ne me paraît plus remarquable que l'enthousiasme avec lequel les dirigeants de la gauche, de M. Mendès-France aux leaders communistes, accueillent l'action des « capitaines » de ce pays. M. Georges Marchais, par exemple, déclarait récemment : « Il est plus réjouissant de voir le comportement des officiers et sous-officiers portugais que de voir Bigeard, qui a été un tortionnaire à Alger, membre du gouvernement français » ; ce même Bigeard auquel M. Charles Hernu, dirigeant socialiste, ne reproche qu'une chose... sa participation à l'actuel gouvernement français.

Mais si ces militaires portugais étaient eux aussi des tortionnaires qui, après avoir tenté de « protéger », d'« engager » et de « contrôler » les Angolais, les Guinéens et les Mozambicains, suivant les formules du colonel Argoud, entendaient maintenant protéger, engager et contrôler les Portugais ? Il suffit pourtant d'ouvrir les yeux, ou un journal. Voici le dialogue qu'avait récemment, avec un journaliste, un capitaine portugais, membre du Mouvement des forces armées : « Vous vous êtes battu en Afrique ? — Oui. — Est-ce que vous avez fait de la répression ? — Oui. — Praticqué la torture ? — Oui. — Et maintenant vous préconisez la solidarité avec le tiers monde ? — En effet. — N'y a-t-il pas une contradiction entre ces deux attitudes ? — Avant, nous étions, nous autres officiers, le jouet de la dictature capitaliste. Depuis, nous avons ouvert les yeux et compris⁹. » Et peu après on pouvait lire cette information : « Les militaires du Mouvement des forces armées comptent reprendre dans le nord du pays leur opération de dynamisation culturelle et de mentalisation. Une entreprise d'envergure, qu'il est difficile de mener à bien, en quatre

9. *Le Monde* du 20 mars 1975 ; voir dans ce même numéro un bel article de René Lourau sur « l'institutionnalisation » du Mouvement des forces armées.

10. Victor FRANCO, *Le Journal du dimanche*, 16 mars 1975.

semaines, d'ici les élections¹¹. » « Mentalisation » : voilà qui rappelle de près ce que fut, en Algérie, l'action psychologique, le fameux cinquième bureau des colonels Gardes et Lacheroy, chargés d'intégrer les âmes.

Au-delà enfin de la vieille gauche, le goût pour les structures militaires est fort vif, et cela peut mener loin. Se souvient-on de ces « militants » de l'Armée rouge japonaise qui, il y a trois ans, torturaient et tuaient plusieurs de leurs camarades devenus suspects ? Peut-être devons-nous lutter contre les formes de l'esprit militaire jusqu'au sein de nos propres organisations. La pire ruse de la classe dominante est d'imposer à ses adversaires ses propres méthodes de lutte et d'organisation. « Si tu veux vaincre le lion, disait un pêcheur de la Sorgue au poète René Char, tu seras l'esclave du lion. Ce qu'il faut, c'est mettre du feu entre lui et toi. » Entre les criminels de l'armée française et nous, ce petit livre voudrait être un rideau de feu.

Pierre VIDAL-NAQUET
25 mars 1975

11. J. Ruy, *Le Figaro*, 19 mars 1975.

1. De l'Indochine...

Pourquoi faire débiter ce recueil avec la guerre oubliée, la guerre française d'Indochine (1946-1954)? La Tunisie de 1951, Madagascar en 1947, ou la conquête de l'Algérie en 1830 eussent sur le plan des faits aussi bien convenu. Mais c'est en Indochine que, pour la première fois dans l'époque contemporaine, l'armée de métier, au contact d'une révolution coloniale, tente de penser politiquement¹. C'est là que se forge la théorie de la "guerre révolutionnaire". C'est là aussi que sont théorisées les pratiques criminelles de l'armée. Si les liens entre l'Indochine coloniale et l'Indochine de la guerre américaine sont clairs², les témoignages français contemporains sont relativement rares. La guerre mondiale et les pratiques de la Gestapo étaient proches, comme le souligne dans son témoignage Jacques Chégaray. Mais les Vietnamiens étaient jaunes et sornois et beaucoup de soldats du corps expéditionnaire français étaient allemands, ce qui permettait de consolantes certitudes. Henri Martin lui-même, second-maître de la marine, qui aura le courage de rompre avec le système et dont les procès, en 1950 et 1951, symboliseront la lutte contre la guerre, écrit le 18 mai 1946 à ses parents : "Nous avons attendu l'arrivée des légionnaires qui ont embarqué à bord au début de l'après-midi (140 types). Il y a beaucoup d'Allemands (40 %). C'est avec des types pareils que l'on veut coloniser. Pour un type de tué, ils brûlent huit villages. Après ça, les habitants peuvent nous estimer." Mais il ajoute aussitôt :

1. Le livre majeur est celui de J.S. AMBLER, *The French Army in Politics. 1945-1962*, Ohio State University Press, 1966.

2. Brève mise au point de Madeleine RAMEAUX, « Viet-Nam : de la torture française à la torture américaine », *Raison présente*, 25, janvier-mars 1973. Sur les méthodes de répression pendant la guerre française, les témoignages d'origine française sont peu nombreux, voir surtout Philippe de FIREY, *Opération gâchis*, Julliard, 1953. La pratique consistant à collectionner les oreilles semble être passée d'Indochine en Algérie.

"En Indochine, l'armée française se conduit comme les Boches le faisaient chez nous". La réalité était pire. On remarquera encore, dans le témoignage de J. Chégaray, la référence aux méthodes proprement policières. Le "passage à tabac" sert à justifier la "gégène". Ici encore, l'Indochine fera école.

3. Cité par J.-P. SARTRE (éd.), *L'Affaire Henri Martin*, Gallimard, 1953, p. 40-41.

Jacques Chégaray

Les tortures en Indochine

Trois faits simplement.

Un officier militaire m'avait invité à visiter un petit poste à Cholon.

L'adjudant de service, jovial et sympathique, m'expliqua le fonctionnement du système défensif, puis nous entrâmes dans son bureau ?

— Une cigarette ?

— Volontiers.

Quelques instants après, à la recherche d'un cendrier, ma main heurta une masse ronde et blanche sur le bureau. Je n'y fis pas d'abord attention. Puis, attiré de nouveau par l'objet, je m'approchai et découvris que c'était un crâne humain.

— Ce n'est pas un vrai..., demandai-je.

— Quoi ? ce crâne ! Mais ai, bien sûr. Un sale Viet, vous savez, c'est moi qui lui ai coupé la tête. Il criait... il fallait l'entendre ! Vous voyez, ça me sert de presse-papiers. Mais quelle affaire pour enlever la chair. Je l'ai fait bouillir quatre heures ; après, j'ai gratté avec mon couteau...



Quinze jours plus tard, au Tonkin cette fois, un jeune officier me faisait les honneurs de son poste de brousse, un poste bien tenu, propre, ordonné, c'était à Phul-Cong.

— Vous êtes journaliste de France ? Enchanté. Venez voir ma maison. Ici, c'est le poste de guet ; là, le P.C. de la compagnie.

Nous entrâmes, tout est dans un ordre impeccable. Je le félicite.

— Ici, continue-t-il, c'est mon bureau. Table, machine à écrire, lavabo ; et là, dans le coin, la machine à faire parler.

Comme j'ai l'air de mal comprendre, il ajoute :

— Oui, la dynamo, quoi ! C'est bien commode pour

l'interrogatoire des prisonniers. Le contact, le pôle positif et le pôle négatif ; on tourne, et le prisonnier crache !

Et il enchaîne sur le même ton :

— Là, le téléphone ; ici, le classeur pour les cartes d'état-major ; là, etc.

●

Huit jours plus tard, conversation avec un sous-officier de l'escadron blindé de Dau-Tiêng.

— Pas toujours commodes à obtenir, les renseignements. Cette semaine, nous avons attrapé une femme, elle n'a rien voulu dire, la garce ! Je l'ai accrochée par les poignets au plafond, complètement nue. On l'a « travaillée » pendant trois jours... rien ! Vous m'entendez, rien, elle n'a rien voulu dire, et le plus fort, la troisième nuit, elle a réussi à se décrocher et elle a f... le camp dans la brousse, dans l'état où elle était ; on ne l'a pas retrouvée.

●

On pourrait multiplier à plaisir les faits de cet ordre. Je n'ai voulu citer que ceux dont j'étais sûr et qui m'étaient parvenus de première main. J'ai laissé de côté ces multiples anecdotes que l'on entend dans les cafés et dans les cercles, et que l'on déforme souvent par simple vantardise.

Ce qui m'a frappé, dans cette torture, c'est qu'elle est admise, reconnue, et que nul ne s'en formalise. Dans les trois cas cités plus tôt, je me suis présenté comme « journaliste de France ». L'on savait donc que je venais pour m'informer, pour noter ces informations, « pour les transmettre dans la presse ». Mais, chaque fois, on m'a présenté la chose comme normale, si normale qu'on ne songeait jamais à la cacher. Aujourd'hui, la visite « officielle » d'un poste comprend : « la machine à écrire, le téléphone, la machine à faire parler, le lavabo », etc.

C'est donc admis et pratiqué chaque jour. Admis d'ailleurs de façon si universelle que, lorsque, en plusieurs occasions, j'ai émis un peu d'étonnement devant des procédés de ce genre, on m'a regardé avec une sorte d'ahurissement béat : « D'où sort-il, celui-là ? »

Et dans une discussion générale, j'étais toujours seul de mon avis. L'ambiance indochinoise joue à ce point qu'on ne se pose même plus la question de savoir si ces procédés sont ceux d'une nation civilisée.

Ainsi le capitaine ira inspecter le petit poste de Cholcn sans même remarquer le crâne presse-papiers ; il ira à Fhul-Cong sans s'étonner de la présence de la dynamo ; il se rendra à Dau-Tieng sans blâmer le sous-officier bourreau, tout cela est dans l'ordre.



Le colonel était bien étonné d'ailleurs que l'on se formalisât « pour si peu ». Il m'a répondu sans se fâcher et sur le ton placide de la conversation : « Dans une guerre comme celle-ci, pas de sensiblerie. Les Nha-Qués¹ sont encore beaucoup moins tendres que nous, vous savez. Les tortures qu'ils font subir aux nôtres sont vingt fois plus cruelles, je puis vous citer des faits. C'est donc un prêt pour un rendu. Demandez à ceux qui ont perdu toute leur famille à Hanoï le 19 décembre². Il y eut des femmes françaises que les Viets ont fendues en deux et pendues à l'étal des boucheries, des enfants dépecés, des vieillards brûlés vifs. Quand on a vu ça, les interrogatoires à la dynamo ce n'est plus grand-chose...

« Et puis vous savez, dans les combats de guérilla, l'importance des renseignements. Un prisonnier qui avoue l'endroit précis où il a caché une mine piégée, c'est la vie de dix gars de chez nous qui est sauvée. Il faut y songer. Cette hantise de la mine cachée dans la brousse, c'est terrible. Pouvoir la détecter grâce aux aveux d'un prisonnier, cela nous semble de la bonne guerre. La vie de dix jeunes Français ne vaut-elle pas une heure d'interrogatoire ?

« En outre, n'exagérons rien, toutes les polices du monde en sont là. Nous n'avons rien inventé, le passage à tabac ne date pas d'hier ! Bien sûr, vous arrivez de France, et cette guerre adaptée à l'Extrême-Orient vous choque. Mais faites abstraction de vos préjugés, voyez les résultats obtenus, restez ici deux ans, et vous jugerez après. »

Ainsi parla le colonel.



Il y aurait beaucoup à répondre aux arguments du colonel. D'abord que la maxime « œil pour œil, dent pour dent » n'a jamais été celle des nations civilisées. Si l'adversaire se

1. Les Vietnamiens, terme péjoratif. (N.d.E.).

2. Le 19 décembre 1946 marque le début de l'insurrection générale du Tonkin. (N.d.E.).

conduit en sauvage, est-ce une raison pour qu'une armée organisée se conduise de la même façon ?

Le bien immédiat ? L'importance d'un renseignement ? Pour ce résultat positif mais éphémère, que de haines s'accrurent dans l'autre plateau de la balance ! La femme torturée trois jours à Dau-Tiêng et qui regagne la brousse sera pour la propagande viet-minh un argument d'une puissance décuplée... On la montrera, on la promènera dans l'arrière-pays. Voyez cette chair meurtrie... Ce sont les Français... Qu'est-ce, à côté de cette contre-propagande vivante et durable, qu'un renseignement, si intéressant soit-il, sur l'endroit d'une mine piégée ?

Et puis, en aucun cas, on ne peut obtenir un bien pour un mal ; c'est un principe chrétien, bien sûr, mais n'est-ce pas, avant tout, un principe humain, et cela ne suffit-il pas ?

« Toutes les polices du monde », disait enfin le colonel. Mais il ne s'agit pas ici d'opération de police, mais de guerre. Est-ce que les conventions de Genève ne jouent plus ?

Il est vain d'argumenter et de vouloir défendre des principes qu'on ne discutait même pas il y a dix ans. Pendant la guerre 14-18, l'interrogatoire à la dynamo n'existait pas.

On a poussé les hauts cris en 1944 quand on a découvert les supplices de la Gestapo : la baignoire et l'électricité.

On s'est récrié quand on a découvert, sur la table d'un commandant du camp de Buchenwald, la tête momifiée d'un prisonnier...

Quatre ans ont passé.

Aujourd'hui, ces méthodes que l'on réprouvait avec indignation sont entrées dans les mœurs. Le crâne du Viet-Minh est encore aujourd'hui sur le bureau de l'adjudant de Cholon. Tout le monde entre et sort de la pièce, et personne ne s'en offusque. Et pourtant, cet homme-là, qui s'est battu et qui est mort, n'avait-il pas le droit à la sépulture, comme les autres ?

La torture électrique, des heures durant, admise en haut lieu, pratiquée quotidiennement, est-ce « sensiblerie » que de la dénoncer ? N'y a-t-il pas au-dessus des querelles d'hommes des principes humains inviolables, sous quelque latitude qu'on soit, à quelque époque que l'on vive ?

Témoignage chrétien

29 juillet 1949

2. Massacres dans le bled. 1954-1958

Si les premiers témoignages sur la répression en Algérie après l'insurrection du 1^{er} novembre 1954 viennent des villes, notamment des militants du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (M.T.L.D.) arrêtés et torturés par la police, sans qu'ils fussent pour rien dans le départ du mouvement algérien, les faits de beaucoup les plus graves se déroulent en réalité dans le bled, et singulièrement en Kabylie, dans les Aurès-Nementchas, dans l'arrière-pays de Philippeville. Les techniques de torture viennent en majorité de la police, qui a dans ce domaine une longue expérience. Mais la gendarmerie, ce corps d'élite, a aussi ses traditions. Comme le note le 2 mars 1955 l'inspecteur général Wuillaume, chargé par F. Mitterrand, ministre de l'Intérieur, d'une enquête : "Tous les services de police, gendarmerie, P. J. et P. R. G. [Renseignements généraux] utilisèrent plus ou moins, au cours de leurs interrogatoires, les coups, la baignoire, le tuyau d'eau et l'électricité, mais, d'une façon générale, c'est le tuyau d'eau qui, par la généralité de son emploi, paraît avoir les préférences". La torture n'est pourtant pas tout, à beaucoup près, dans le bled, même si elle frappe davantage l'imagination de certains témoins à cause de la relation personnelle qui s'établit entre le bourreau et la victime. L'officier de renseignements joue son rôle, certes, mais les témoignages les plus frappants montrent une répression de masse, à laquelle le contingent participe parfois en masse. La guerre du bled, plus qu'une guerre de généraux et de colonels, est une guerre de capitaines, comme on dirait au Portugal, et même une guerre de sous-officiers et de troupes. L'Appel à la population met en cause l'armée, mais il est l'œuvre d'un civil, le préfet Dupuch, de Constantine. Dès novembre 1954, on voit apparaître deux notions qui joueront un rôle cardinal

1. Cf. Pierre VIDAL-NAQUET, *La Raison d'Etat*, Ed. de Minuit, 1962, p. 62.

dans la répression, celle de "zone interdite" et celle, corollaire, de "regroupement" des populations. Les textes suivants sont ceux de soldats et de sous-officiers. L'un d'entre eux est un prêtre. Le premier texte remonte haut dans le temps, mais l'ordre chronologique qui est ici suivi n'est pas l'ordre des parutions. Il n'est pas inutile de préciser que Noël Favrelière désertera, dès le 19 août 1956, emmenant avec lui un prisonnier qui devait être jeté du haut d'un hélicoptère, méthode alors assez fréquente de pacification. Robert Bonnaud participa aux réseaux de soutien au F.L.N. et fut emprisonné à Marseille en 1961-1962. On remarquera aisément le clivage qui s'établit, dans ces textes, entre ceux qui se préoccupent d'abord de la France et de ses valeurs, et ceux qui mettent au premier rang le destin du peuple algérien. Le débat guerrier oppose en effet les "hommes forts" et ceux qui vivent dans les gourbis "branlants". Mais le texte de Bonnaud montre que le clivage pouvait passer à l'intérieur d'un même texte et d'un même homme. Les textes font plusieurs fois allusion à l'existence d'officiers se refusant à torturer et à massacrer. Le cas n'a pas été exceptionnel, mais c'est l'ensemble qu'il convient de prendre en considération.

Les témoignages recueillis ici ont eu une diffusion inégale. Venant après le "Dossier Jean Muller", publié au début de 1957 par les Cahiers de Témoignage chrétien, qui contenait les carnets d'un routier tué au feu, le recueil Des rappelés témoignent fut, par la volonté de ses auteurs, peu diffusé, mais l'essentiel en fut repris par P.-H. Simon dans *Contre la torture*², qui manifestait l'espoir que la guerre d'Algérie pourrait devenir propre. Le texte de Robert Bonnaud fut le premier à être signé par son auteur. Le silence, obligatoire, des rappelés fit donc que c'est seulement en 1957 que la masse des documents commence à déferler, mais, à l'échelle de la presse française, il s'agit d'une bien petite vague.

2. Seull, 1957.

Appel à la population. 1954

Des agitateurs, parmi lesquels des étrangers, ont provoqué des troubles sanglants dans notre pays et se sont installés notamment dans votre région ; ils vivent sur vos propres ressources ; ils vous rançonnent et s'efforcent d'entraîner les hommes de vos foyers dans une criminelle aventure. Ils ont été suivis par quelques égarés qui prétendent déclencher la guerre civile¹.

Vous ne les suivrez pas et vous rallierez immédiatement et avant dimanche 21 novembre, à 18 heures², les zones de sécurité avec vos familles et vos biens. L'emplacement de ces zones vous sera indiqué par les troupes françaises stationnées dans votre région et par les autorités administratives des douars.

Hommes qui vous êtes engagés sans réfléchir : si vous n'avez aucun crime à vous reprocher, rejoignez immédiatement les zones de sécurité avec vos armes et il ne vous sera fait aucun mal.

Bientôt un malheur terrifiant s'abattra sur la tête des rebelles.

Après quoi régnera à nouveau la paix française.

Dépêche de Constantine, 20 nov. 1954. Repris dans P. Vidal-Naquet, La Raison d'Etat, Editions de Minuit, 1962, p. 51-52.

1. Ce sont donc, en dernière analyse, des étrangers qui déclencheront la guerre civile. [N.d.B.]

2. Le délai fut prolongé jusqu'au 26 novembre. Colette et Francis Jeanson signalent (*L'Algérie hors la loi*, Le Seuil, 1956, 2^e éd., p. 188) que, ce jour-là, « on dénombre environ 280 familles du douar Ichmoul, lequel en compte plus de 1 000 ; et l'on remarque que la majeure partie de l'élément masculin se compose d'hommes âgés ».

Jean-Luc Tahon

En « pacifiant » l'Algérie. 1955

Les exhibitionnistes du cœur et de l'intelligence qui montèrent la campagne contre les tortures, je les voue à votre mépris.

Robert LACOSTE
ministre résidant en Algérie
le 7 juillet 1957

Les Français qui s'insurgent contre la torture ou qui en déplorent l'extension font inmanquablement penser à ces « belles âmes » dont parlait tel philosophe, et l'appellation d'« intellectuels fatigués » qui leur est donnée par leurs compatriotes Lacoste et Lejeune est très pertinente.

El Moudjahid,
organe central du F.L.N.
septembre 1957

— Opération cette nuit.

Il est 18 heures. Les hommes se retournent sur la paille dans le silo à grains qui leur sert de dortoir. Deux d'entre eux se traînent avec des gamelles jusqu'à la cuisine roulante. La chaleur qui nous oppressa tout le jour se lève un peu. Nous ne mangeons presque rien, un peu de salade de tomates, quelques fruits et dattes sèches achetées chez l'épicier. Près de la roulante, où un grand cuisinier sale et transpirant brasse une vague pitance avec un bâton, le boucher découpe la viande noire de mouches. Assis par terre, autour des plats, on essaye de manger le « bœuf bourguignon » et le « riz au gras ». Puis chacun regagne son grabat ; quelques-uns se réunissent pour une partie de cartes à la bougie, deux ou trois écrivent à leurs parents. Tout le monde dort bientôt, harassé de fatigue. Il y a deux semaines que nous sommes en Algérie.

Vers 2 heures, le branle-bas ; les gars se lèvent, la tête lourde, boivent leur jus et montent sur les G.M.C. qui les

emmènent dans la nuit silencieuse et inquiète. Accoudés aux ridelles, l'arme entre les jambes, nous prenons l'air frais en pleine figure. Les camions roulent dans l'ombre, avec leurs cargaisons d'hommes de guerre, au milieu de la campagne toute sèche. Une étrange impression de puissance nous envahit.

On nous dépose près de Grarem. Nous marchons quelques temps. A l'aube naissante nous nous déployons pour investir par surprise un douar de huttes de roseaux, de branchages et de tôles rouillées. Nous devons y chercher des armes, des munitions, et procéder à une vérification d'identités. Quelques cailloux roulent sous nos pieds, des chiens jappent. Tandis que quelques groupes ceinturent le village, d'autres s'avancent pour procéder au contrôle. Les Arabes regardent avec inquiétude les troupes pénétrer dans les venelles. Le chef du village, que l'on fait amener, affirme ignorer l'existence d'armes. Les hommes forts, mitraillette sous le bras, fusil à la main, grenades à la ceinture, pénètrent dans les gourbis branlants, dans les pièces basses, puantes et sombres, renversent un plat ou une cruche, et font se lever les femmes effrayées à coups de pied. Ils vident à terre les coffres de bois, piétinent le linge répandu, s'emparent d'un bijou comme « souvenir », poursuivent les poulets, les égorgent et les empochent. Mais dans tout cela, point d'armes. « Nous devons pourtant trouver quelque chose puisque ce village est suspect. S'il est suspect, c'est qu'il recèle des armes. Si nous ne les trouvons pas, c'est qu'elles sont bien cachées. Donc, il faut le punir de non seulement détenir des armes, mais aussi de les cacher. » C'est la logique de nos capitaines. Les gourbis flambent comme des torches.

Ivres d'être forts, les hommes répandent la terreur et se vengent d'un peuple qui les dérange. Les camions roulent dans l'écrasante chaleur au milieu des terres ocrea. Chaque localité est gardée par une poignée de militaires débraillés, en short, torse nu, couverts du chapeau de brousse à larges bords. Les petites gares sont occupées par des groupes armés qui sommeillent dans les salles d'attente ou bien sous les tentes plantées dans les jardinets des chefs de station, tandis que du haut d'un mirador une vigie surveille les environs.

On aurait pu croire à une armée révolutionnaire tenant

Vers midi, tandis que les gars mangent, cinq fellahs libérés envoient leur merci.

A 6-7 heures l'interrogatoire reprend. On matraque, les lèvres s'ouvrent, les nez saignent.

Les officiers n'ont plus à faire aucun signe. Ils regardent, ils sont ivres, ils transpirent, ils sourient. La France est grande qui leur permet d'être si forts.

•

Il faut s'habituer à la fois à la chaleur de plus en plus accablante et à la stupidité de certains gradés de plus en plus insupportable.

Au carrefour central d'Aïn-Kéchera se tient un café, avec une estrade en bois comme ceux du Far West, qui est devenu le lieu de séjour de la troupe au repos. Le patron, un ivrogne, ahuri, malingre et rouge, l'injure à la bouche quand il s'adresse à sa vieille mère et à sa femme battue, nous encourage généreusement :

— Allez-y, et pas de pitié ! Il faut tous les liquider ! C'est de la vermine. Ramenez-moi des têtes et je vous paierai à boire !

•

Le sergent M... flagelle, cogne du poing et du pied. Les fellahs s'écroulent sans un geste de défense et sans un cri. Il abandonne un instant son client, fait mine de s'en aller puis revient lui envoyer deux derniers coups de pied au ventre. Satisfait enfin, il s'en va reprendre une bière.

Un prisonnier a été abattu et abandonné dans un ravin. Trois fellahs du voisinage qui l'enterraient ont été également descendus. Leurs corps se décomposent maintenant au soleil.

•

Le pays est sauvagé et la sauvagerie est au cœur des hommes. Les rebelles incendient les fermes et les récoltes, scient les poteaux télégraphiques, égorgent les troupeaux, assassinent et châtent.

L'armée française en fait autant. La nuit dernière, nous incendiâmes encore un douar dans les lamentations des

femmes et les cris des poulets étranglés par les pilleurs. Toute une colline était en feu. Nous emmenâmes un troupeau de moutons et cinquante suspects.



Les camions de la 2^e compagnie s'arrêtent ; je vois Fauvet en descendre ; nous bavardons un moment :

— J'étais de faction sous les fenêtres du P.C. A l'intérieur, six fellahs découvrent un autre visage de la France. J'entends les coups, les gémissements, les aveux hurlés entre deux cris. Le capitaine accorde à chacun d'eux une demi-heure de géhenne. Je ne voyais rien. C'étaient des hurlements déchirants, une grande danse de cris et de coups. J'ai comme revu à ce moment-là le corps d'un camarade torturé par les Allemands en 1944.



Les hommes doivent être ou caressés ou écrasés.

MACHIAVEL

Aujourd'hui dimanche, à la 1^{re} compagnie, nous exécutons une rapide petite opération au Col des Oliviers, chez les Béni-Aïssa. Le sergent de carrière Pru... propose de tirer les vers du nez à un adolescent de quinze à dix-sept ans comme à un vieillard se trouvant là, on ne sait pas bien comment.

— Tu vas nous dire où il y a des fusils, hein ! Tu vas nous dire.

Il tapote familièrement la joue de l'Arabe qui reste muet, puis, brusquement coléreux, il le gifle, il le cogne.

— Ah ! tu ne veux pas parler, tu ne veux rien dire, eh bien, attrape ça ! et ça encore !...

Puis il tapote à nouveau, tout doucement, la joue, avec un sourire crispé. Avec lenteur :

— Alors, tu vas l'ouvrir, ta sale gueule de bougnoule, hein ? Tu vas te décider ?

Puis il se tourne vers le vieillard :

— Alors, grand-père, toi, tu es sérieux, tu vas parler, hein ! (*Coups de poing.*) Bien sûr qu'il va parler ! (*Carresse sur la joue.*)

De son côté, l'adolescent ne brouche pas. Alors les coups retombent.

— Comment, tu ne dis rien ?

Et ainsi de suite...

•

A 2 heures du matin, la 2^e compagnie est emmenée en camion. A trois heures nous sommes sur les lieux de l'opération. Par-delà les crêtes, vers l'est, une section partie la veille attend. Elle rabattra sur nous les fellahs qui chercheraient à fuir. Nous nous enfonçons dans la vallée. A l'aube notre mortier est en batterie, pointé sur quelques gourbis. Un grondement de tonnerre se répercute dans la vallée. Il ne s'agit que d'impressionner les habitants, parait-il. Nous nous rendons au hameau : l'obus est tombé dans un talweg voisin. Les femmes et les gosses, sur le pas de leurs gourbis, hurlent de frayeur. Deux patrouilles partent à la recherche des hommes aux champs. Sans cesser de gémir, les femmes se sont rassemblées et assises. Un sergent, nonchalamment, enfamme les habitations de bois sec. Sur les montagnes alentour des feux apparaissent aussi.

Une vingtaine de mechtas brûlent maintenant. De quart d'heure en quart d'heure, les patrouilles reviennent, encadrant chacune plusieurs prisonniers.

Vers 10 heures nous repartons. Derrière nous les femmes et les enfants se précipitent sur les cendres fumantes de leurs gourbis pour y chercher encore quelques ustensiles. A midi, à l'ombre d'une maison forestière incendiée par les fellagas, nous cassons la croûte. On aperçoit une section au loin qui chasse devant elle toute une smala : hommes, femmes, enfants. D'ici, le capitaine Dou..., trouvant cette troupe burlesque, saisit un fusil mitrailleur et, prenant pour cible les fuyards, engage un grand tir au pigeon. Mais les balles n'atteignent pas leur but.

Les prisonniers — des vieillards syphilitiques pour la plupart — crachent le sang sous les coups de poing, leurs jouets enflent et saignent. Ils ne livrent même pas de renseignements intéressants. Après la question, plusieurs sont renvoyés. L'un d'eux supplie le capitaine de lui remettre un papier attestant sa bonne conduite, afin de pouvoir le présenter à la prochaine rafle.

— Tu n'as qu'à rester chez toi, ne pas fuir lorsque tu vois les militaires.

Or il se trouve que l'homme a été pris à la porte de son gourbi. Il cherche à s'expliquer, demande une réponse.

— File !

Un autre interroge :

— Que faire ? J'ai peur des militaires, j'ai peur des fellagas. Je ne sais pas où aller. Voilà trois fois que les soldats me font prisonnier. Et chaque fois je reçois des coups, puis on me relâche.

Dans la soirée, nous reprenons le chemin du camp, les mechtas fument derrière nous. Le capitaine aperçoit trois gourbis échappés aux flammes. Quelques hommes y sont envoyés afin de compléter la besogne.



De son côté le capitaine Dup..., le pied impérial sur la terre de la tribu, déclare aux représentants des Béni-O. qui nous jurent fidélité :

— Si avant deux ans vous bougez, je revicndrai ici et je mettrai tout à feu et à sang.



Aujourd'hui 14 juillet se déroule à Ain-Kéchera une cérémonie bouffonne. Une section de soldats et la quarantaine d'anciens combattants musulmans demandés au caïd, debout devant la façade immaculée de la gendarmerie, rendent les honneurs au drapeau. Un coup de feu est tiré et les couleurs de notre pays montent sur la maison des interrogatoires. Le lieutenant X... (le capitaine étant en vacances sur la Côte d'Azur) prend ensuite la parole en s'adressant aux Arabes :

— Chers amis, le 14 juillet est généralement fêté comme l'anniversaire de la prise de la Bastille, mais si l'on reprend l'Histoire on voit que c'est plutôt la Fête de la Fédération. Il faut nous attacher tout particulièrement aujourd'hui à cette idée de fédération, de coopération étroite entre les Français et les Français musulmans. Parfois vous nous jugez mal, nous, les militaires, parce que nous sommes sévères. Mais ce n'est pas le fond de notre cœur. Nous allons dans la montagne, nous pénétrons dans vos villages, nous faisons des prisonniers, nous brûlons. Mais cela, c'est contre notre volonté, contre notre cœur. Nous y sommes obligés

par une bande de tueurs. Nous rétablissons l'ordre. Nous voulons que cela finisse pour que nous coopérons, pour que la France vous aide comme par le passé, et encore davantage. Maintenant, nous allons vous servir un buffet.

Dans les cent mètres de rue, notre section défile et les Français musulmans prirent la collation offerte à leur fidélité.

Puis ce fut toute la journée la soûlerie collective, depuis la troupe jusqu'aux officiers.

Trente fellahs passent sous la matraque, sous le ceinturon, sous le poing qui frappe sans arrêt, les projetant contre les murs, au sol, les relevant, leur crevant le visage ensanglanté. Ils hurlent. Les figures éclatent comme des grenades. Les bourreaux se déchaînent. Autour du ring, les plus vieux fellahs et les gosses, graves spectateurs, sont assis, les yeux mi-clos. C'est un adolescent maintenant dont le visage se crevasse et saigne. Une demi-heure après, il est encore debout, n'ayant rien dit.

Il est 19 heures, nous avons eu des aveux d'une importance, paraît-il, capitale. Dans la cave de la maison forestière gémissent, à demi morts, deux ou trois chefs rebelles.

Le capitaine exulte : un misérable fellah boiteux, frère du grand chef, a vendu la bande. Il est invité à manger au mess. C'est le temps des lâchetés, des trahisons, des têtes épuisées qui vident leurs secrets, des confidences murmurées entre deux lèvres vomissantes.

Aujourd'hui le capitaine Dou... est descendu à Philippeville. Les sergents vont s'en donner à cœur joie. Le mouchar est sorti abîmé du réduit où il a passé la nuit avec les rebelles. L'auteur du règlement de comptes devient en quelques minutes une loque incapable de se tenir sur ses jambes. Il saigne du visage. On l'oblige à nettoyer le sol qu'il tache. On reprend l'interrogatoire des fellahs qui ont

passé des aveux la veille. Le responsable du cantonnement, devenu fragile des poings, immerge la tête des captifs dans un baquet d'eau savonneuse. C'est efficace : les aveux sont répétés. Que diraient-ils de plus ?

Vient le tour d'un prisonnier de quarante ans environ qui, jusqu'ici, n'a pas livré le moindre renseignement. Il persiste à dire qu'il ne sait rien. Il est marié, père de six enfants. On le frappe. Rien. On lui met la tête dans le baquet. Rien. Il est près de l'évanouissement, il titube, étouffe. Rien. On le ligote en le serrant jusqu'à ce que la peau saigne et on le descend dans le puits de la ferme. Après un instant on le retire. Il ne tient plus debout. On le frappe encore. Rien. Découragés, nos tourmenteurs l'abandonnent. On le remet sur ses pieds en lui ordonnant de rester ainsi en plein soleil, sans s'appuyer au mur.

Peu à peu l'homme reprend son souffle, Fauvet s'approche de lui. Il se plaint des brûlures de la corde laissée sur son ventre et sa poitrine. Mais pas un mot de haine ni seulement de protestation. Il parle de sa famille laissée sans ressources, de son plus jeune fils qui a deux ans. Peu lui importe la mort, confie-t-il, Dieu est juste. Mais les gosses, que vont-ils devenir ?

Vers 17 heures on revient sur le récalcitrant qui est roulé au sol, pilonné. Il hurle.

A 19 heures, un ordre de la gendarmerie parvient au P.C. : « Interdiction de maltraiter le dénommé Bousba et son frère. » Et l'on constate que Bousba n'est autre que cet Algérien agonisant sur une paille et qui, une journée durant, fut le jouet de la troupe déchaînée. Un bruit court : à la nuit on lui flanquera une balle dans la peau. Ni vu ni connu. Mais on se ravise : il vaut peut-être mieux le soigner. A 19 h 30, deux gendarmes viennent chercher Bousba et interrogent le caporal J... :

— Vous les avez frappés ?

— Pas du tout, monsieur le Gendarme, ils se sont battus. Nous les avons séparés. N'est-ce pas, Bousba, que nous ne t'avons pas frappé ? Avoue à monsieur le Gendarme que vous vous êtes battus.

Le lendemain un groupe de gendarmerie mobile nous rend visite. Il nous amène deux chauffeurs d'un camion brûlé par les fellagas sur la route de Philippeville. On leur

demande de reconnaître leur agresseur dans le lot de prisonniers que nous possédons. Après quelques hésitations, ils désignent quatre hommes, dont le frère de Bousba, un grand diable ensanglanté. Les quatre fellahs avouent. Le frère de Bousba n'est qu'une loque. Le capitaine Dou... lui décoche une série de crochets au foie qui le plient en deux, puis un coup au visage et le sang gicle. La chemise du capitaine est tachée de rouge.

— Je devrais vous descendre comme des chiens ! hurle-t-il.

Et vlan ! un nouvelle série de crochets. [...]

Fauvet, rencontré à nouveau, me confie :

— Sais-tu, l'autre jour, avec un copain, nous nous asseyons sur le seuil d'une maison voisine du cantonnement et, comme toujours, une bande de gosses piailleurs vient se poser autour de nous. Ils rient sous cape en nous montrant du doigt. J'essaye de leur parler. Les plus âgés parlent correctement le français mais ils blaguent tous. Puis j'entends l'un d'eux confier à son jeune frère : « Ceux-là, ils volent les portefeuilles. » Puis l'aîné de la bande, droit sur ses jambes, arrogant, entrouvrit sa chemise et, s'adressant à mon camarade qui portait une arme : « Tue-moi si tu as du courage. » Il ne riait pas, je t'assure.

Puis Fauvet continue à me parler de la 3^e compagnie :

— Le 3 août, nous nous levons à trois heures du matin. Notre section doit protéger les gendarmes qui fouillent certaines maisons du bourg. Les rues sont cernées les unes après les autres et bouchées à chaque extrémité par des militaires. Les pandores fourgonnent librement. Au bilan : deux fusils de chasse et une centaine de cartouches. Mais le plus marrant, c'est qu'on s'aperçoit que les détenteurs de ces armes étaient en règle.

Enfin — quand donc était-ce ? — le 5, je crois, les patrouilles rentrent avec plusieurs Arabes. "Cuisinés", ils ne disent rien. Alors on les dirige sur la gendarmerie qui s'en occupe, crois-moi ! L'un d'eux est à demi mort en ce moment.

Mais voilà que, d'autre part, le capitaine indigné m'apprend qu'un de ses soldats s'est permis de dérober vingt mille francs dans l'une des mechtas fouillées. La somme a été retrouvée dans la poche du « voyou » qui est puni de huit jours de prison avec demande d'augmentation. Et notre capitaine restitue l'argent avec force palabres.

— Quel scandale pour la compagnie ! s'écrie Dou...

Puis il va recevoir fièrement un ouakaf, un chef de djemma, un gros propriétaire, lequel, ayant peur pour ses récoltes, vient le flatter.



Je n'ai entendu qu'un seul individu crier « Vive la France ». C'était un gueux, un aveugle ivrogne qui remerciait ainsi les cuisiniers de lui remplir sa boîte de rogatons.



A 3 heures deux sections de la 2^e compagnie se rendent à Ain-Abid. Les fellagas y ont assassiné deux familles européennes et mutilé les corps.

Sur les trottoirs gisent les cadavres d'une dizaine de rebelles abattus par les gendarmes déjà passés. On dit que certains d'entre eux sont encore réfugiés dans la mosquée, avec une partie de la population arabe du village.

Les automitrailleuses s'avancent, et pointent les canons sur l'édifice. On tire.

D'autre part, un groupe de mechtas situé aux abords d'Ain-Abid, soupçonné d'abriter des fuyards, s'effondre sous les obus.

Il paraît que la population arabe du village avait encouragé les terroristes dans leurs hautes œuvres.

Les militaires, scandalisés par le carnage commis, tirent un peu partout dans les rues. Tout Arabe qui se montre est abattu.

Le village, févreux, palpète dans les convulsions. Les balles griffent les murs chauds de soleil, le sang se mêle à la poussière.



Le gouverneur général Soustelle vient exprimer « ses condoléances énuées aux familles éprouvées ». Mais il

manque de se faire écharper par les Européens qui le considèrent comme responsable du soulèvement par son insouciance et son attentisme.

Les militaires, les gendarmes et leurs épouses pillent les boutiques arabes. Un camion rentre à Ain-Fakroun avec des dizaines de kilos de butin.

Un programme radiophonique traîne par terre : aujourd'hui, émission intitulée « Le Bonheur du jour ».

Le lendemain dimanche nous repartons à Ain-Abid. Le village, retourné de fond en comble, est mis à sac. Les femmes européennes survivantes incitent la troupe au viol des musulmanes et au carnage.

Une quarantaine de musulmans se barricadent dans leurs maisons ; c'est le massacre : rafales, coups de crosse, grenades.

La rapine terminée, le capitaine Dup... rentre avec une voiture, le capitaine Mus... avec des tapis pour « meubler l'appartement de sa maîtresse à Constantine », un troisième avec une camionnette chargée de bouteilles d'apéritifs et de sirops, d'autres avec des postes de T.S.F., des vêtements, des chaussures, des bijoux.

Le soir, dans les grands silos, à la lumière de faibles lampes, les « jeunes soldats » comparent le nombre de leurs victimes en étalant leur butin : monceaux de cigarettes, boîtes de conserves, plats en cuivre, montres, chemises et pantalons, postes de radio et poignées de billets.

Certains commencent déjà à jouer au poker leurs nouvelles richesses.

Nous le savons maintenant, l'armée française massacre femmes, enfants, vieillards restés dans les mechtas désertées par les hommes.

— Ce sont des villages pourris, les hommes n'y sont plus ; s'ils fuient c'est qu'ils ont peur, s'ils ont peur c'est qu'ils n'ont pas la conscience tranquille, s'ils n'ont pas la conscience tranquille c'est qu'ils sont criminels. [...]

— S'ils pouvaient au moins nous attaquer une fois sérieusement, on raserait toute la région et ça serait fini.

— Si les S.S. étaient ici, il y a longtemps que tout serait terminé.

Presque tous les hommes attendent la permission de tout mettre à feu et à sang.

•

Que faire ? Pour la moindre dénonciation : quelques années de réclusion. Et à qui s'adresser ? Nous ne pouvons que tenter de faire sentir à nos camarades l'horreur des méthodes employées et ce que peut être le respect de l'homme. Mais il suffit de peu de chose pour que l'apaisement provoqué soit renversé : une atrocité commise par les fellagas et voici nos gars redevenus vengeurs, sanguinaires.

•

La jeunesse française, mitrailleuse à la main, sans idéal et sans exemple, se faisant lentement sous le ciel algérien.

Les Temps modernes
mai-juin 1958, p. 2094-2112.
Texte légèrement abrégé

« J'ai d'abord cru que c'était les chacals,
mais c'était le gosse que l'on torturait... »

*Extraits du journal du R.P. Stanislas Hutin,
s. j., 1955-1956.*

28 novembre 1955.

Nous sommes cantonnés sous la tente. Nous montons la garde tous les trois jours. Interdiction de faire plus de soixante mètres à l'extérieur du camp sans se faire accompagner et être en armes. Chaque jour, nous apprenons un nouvel attentat ; jeeps tombées dans des embuscades, piper-cubs descendus à coups de F.M., militaires égorgés, désertions d'Algériens.

Les cultivateurs ont des visages hostiles, sauf quand on entre en contact avec eux, tel ce vieux conseiller municipal assis au pied d'un arbre, dégustant sa minuscule tasse de café. Il nous parle de l'injustice qui règne sur le pays : « Mes fils, pourquoi deux poids, deux mesures entre les Français et les Algériens ? » Pour lui, les rebelles sont des assassins qui tuent aussi bien les Français que les Arabes, mais la misère du terrien arabe est atroce. Il vivote avec son petit jardin et son troupeau. Les colons n'utilisent qu'une main-d'œuvre très peu nombreuse, car les gros propriétaires, non arabes en grosse majorité, sont mécanisés : tracteurs, moissonneuses-batteuses. Il ne faut pas s'étonner de trouver les hommes déambulant dans les rues, le nez au vent, ou accroupis sur les trottoirs, passant leur journée à regarder les successions de convois militaires... Les Arabes, même ceux qui vivent à la ferme, habitent d'infâmes gourbis en terre. On ne voit que très rarement les femmes qui ne sortent presque pas. Elles sont voilées dès seize ans. Ce sont les hommes ou les enfants qui vont au marché. Nombreux troupeaux de moutons ou de petites vaches, gardés par des pâtres en guenilles, pieds nus, aussi sales que leurs bêtes. Plusieurs fois j'ai essayé d'entamer conversation avec ces

moutards craintifs. Mais ils ne savent pas le français et cela se termine par des distributions de bonbons, de cigarettes et de sourires. Ils finissent par s'habituer à nos figures casquées et à nos armes. Mon premier contact avec eux a eu lieu dans les docks d'Alger : petits cireurs de bottes, la caisse en bandoulière, toujours à l'affût d'un soulier de roumi. Comme nous étions consignés, ils allaient nous acheter du pain et des oranges, au risque de se faire assommer par le bâton d'un petit agent bilieux.

Le moral des types tient le coup. Chez eux, les réactions à l'égard de cette guerre sont assez variées ; la plupart se rendent très vite compte de la manière des « bougnoules » et le gros fermier reste pour eux comme le gros patron de France, le capitaliste, donc le type antipathique par excellence. Cependant ils n'aiment pas les Arabes, les trouvent faux et paresseux ; pourquoi ? Parce qu'ils les voient en ville assis à ne rien faire, ou regardant toute la journée les deux tracteurs de la ferme. A la vérité, il n'y a pas de travail pour eux... Mais comment avoir d'autres sentiments envers des hommes qui n'ont aucune confiance en eux, qui ne font pas cent mètres hors de leur camp sans armes, qui vont par convois vers les lieux stratégiques où se groupent les rebelles ?

7 décembre 1955. — Toute la journée : préparation des sacs en vue du départ en opération ce soir minuit. Nous embarquons de fait à minuit dans les camions avec tout notre barda. Mon groupe F.M. et un autre groupe complet forment le camion de protection. Nous sommes donc en queue derrière la dépanneuse. Au départ, le camion tombe dans un trou, ce qui nous coupe du reste du convoi, que nous rattraperons une heure plus tard. Le moral des gars est au poil, malgré l'émotion commune, accrue par le fait d'être empilés comme des harengs sans aucun moyen de défense. En effet, il nous est impossible de remuer et nous tournons le dos à la route.

Précautions des chefs ? Etrange promenade dans la nuit, nous pénétrons dans la montagne, tunnels, défilés, véritable coupe-gorge.

Nous ne savons pas exactement où nous allons. Vers 5 heures du matin nous arrivons à E..., puis prenons la route de C... Nous dépassons une unité en formation de

combat. Au petit jour, les camions nous débarquent dans un lieu désert et sac au dos, nous partons. On nous colle bientôt sur une prairie adossée à un piton très à pic et qui n'a rien de rassurant. Nous changeons trois fois de place dans la journée, à 200 mètres de distance les uns des autres. Nous formons la compagnie de réserve du bataillon et nous protégeons le P.C.

8 décembre 1955. — Toute la journée nous entendons le canon et le crépitement de 12/7 ou de F.M. La compagnie est à l'avant, vient la 2^e, puis la 1^{re}. Objectif : ouvrir la route qui, paraît-il, est occupée depuis deux mois. Les chars en tête, suivis des paras. Les compagnies de notre bataillon assurant la protection du génie, qui répare la route. Nous occupons définitivement le terrain, les compagnies étant réparties à plusieurs kilomètres les unes des autres. L'artillerie bombarde et écrase un gros douar qui, paraît-il, est le foyer des rebelles. Les jours précédents, des tracts avaient été lancés par hélicoptères : ils annonçaient aux gens l'arrivée des troupes, l'arrestation des hommes pour la vérification des papiers ou l'établissement des cartes d'identité, et demandaient aux habitants de quitter le douar qui devait être détruit.

9 décembre 1955. — A 6 heures du matin, la compagnie part en camion pour une opération de ratissage avec une compagnie de chasseurs. Le lieutenant C..., faisant fonction de commandant de compagnie, debout sous le nez d'un G.M.C., nous donne les ultimes consignes : « Interdiction de piller quoi que ce soit. »

25 décembre 1955. — Rien ne viendra nous dire que c'est Noël. Nous travaillons comme un jour ordinaire. Un groupe part sous la pluie battante et revient avec deux suspects. Un vieux pleure et nous raconte sa vie ; il a été sept ans militaire, trente-trois mois prisonnier en Allemagne, cinq enfants à nourrir, etc. Le jeune qui tremble ne semble pas

savoir le français. Il gémit quand on l'amène à l'interrogatoire. Le vieux est relâché et le jeune confié à la garde de H... Ce dernier commence à le menacer et on procède au ligotage : rondins sous les aisselles, sous les genoux, on le ligote accroupi, etc. Devant lui l'attroupement ridicule et les sottes plaisanteries de foule. Les avis sont partagés. Je me prends de bec avec K... Peu osent vraiment dire ce qu'ils pensent. Le soir, on attache le type à un poteau, près de la roulante ; il est allongé, quelqu'un lui met un bassin sous la tête en guise d'oreiller ; d'autres se récrient : « C'est trop beau pour ce boucaque », etc. On lui donne quand même à manger. Sous les menaces des militaires qui n'arrêtent pas de tourner autour de lui, il promet de rendre son fusil de chasse. Le lendemain, C... se moque de nous : « Le type vous a monté un bateau », et nous partons, sans le prisonnier, en patrouille dans le djebel derrière le camp. A midi nous rentrons. H... demande au lieutenant de se charger du type : « Oui, mais ne le tuez pas. » Quelques coups de poing ont vite fait de lui faire avouer où il a caché son fusil. Un groupe est aussitôt constitué, et il part avec la fellaga rechercher le fusil caché dans l'oued, à deux kilomètres. Sur la crosse, l'insigne des fellagas : un croissant, une étoile et une inscription. Le lendemain, ce type sera amené à E...

Le 26 au soir, une patrouille de nuit ramène quatre suspects. Deux sont passés à la magnéto et, tard dans la nuit, nous entendons leurs hurlements. C'est la première fois que, dans la compagnie, on torture pour faire avouer. L... me raconte qu'au hammam il a assisté, il y a quelques jours, au même genre de torture : un fil sur un testicule et l'autre au lobe de l'oreille sont branchés sur la génératrice de courant du poste de radio. Mais, cette fois-ci, cela se passait en présence de la femme du condamné.

27 décembre 1955. — Le P.C. de notre compagnie s'installe dans l'ancienne école. Cette école, toute neuve (deux ans au plus), a été démontée par les fellagas et non détruite comme nous l'avions d'abord pensé. Nous avons retrouvé dans les broussailles et même dans l'oued tout un matériel (chevrons, portes, fenêtres, tôles, tableaux noirs, etc.). Tout cela semblait dissimulé en vue d'une récupé-

ration ultérieure. Les tuiles étaient empilées dans la cour. Quand le X... R.I.¹ est arrivé, il a scié le reste des chevrons... D'ailleurs, cette unité a une triste réputation : elle a pillé et saccagé nombre de mechtas. Non loin de l'école, elle a démoli un moulin tout neuf qu'un Arabe venait d'acheter 400 000 francs et dont il n'avait pas totalement acquitté le paiement. Les officiers ont volé les services de toilette qu'un autre habitant venait d'acheter en France : d'ailleurs, un rapport très sévère a été dressé contre cette unité par le capitaine d'une compagnie de notre bataillon.

3 janvier 1956. — Le commandant de compagnie ouvre une école et un dispensaire dans l'ancienne épicerie. Je suis nommé instituteur. Le premier jour : une cinquantaine de présences. Nous irons jusqu'à soixante-cinq. L'école étant détruite, nous nous installons dans une maison sans fenêtres. Il faut donc laisser les portes ouvertes si l'on veut avoir de la lumière. Résultat : impossible de chauffer. Le feu que nous faisons dans un vieux poêle qui fume n'a guère qu'un effet psychologique. Certains jours, nous claquons des dents et c'est pitié que de voir les mignonnes frimousses qui me regardent avec de grands yeux désespérés : « M'tié, je suis froid. La main écrit pas. » Le principal, je crois, est de les occuper et de leur montrer qu'on les aime et que tous les militaires ne sont pas des pirates. D'ailleurs, je n'ai que très peu de matériel, aucun livre et aucune notion des programmes. Je leur apprend donc surtout le calcul et l'histoire de l'Algérie. Je trouvais pour le moins cocasse de leur enseigner que les Gaulois étaient des sauvages, que les Romains étaient venus les civiliser ; mais que les Gaulois, par la suite, les avaient fichus à la porte ; de leur apprendre que les Francs étaient des « barbares », etc.

Sur un livre d'histoire trouvé chez un gosse, une gravure est particulièrement suggestive dans les conditions actuelles : elle magnifie la Résistance de 1944 ; le sous-titre est le suivant : « Un convoi allemand attaqué par un groupe de maquisards. » La gravure représente quelques maquisards dissimulés derrière des buissons, armés d'un F.M. et de

1. Régiment d'infanterie dont le numéro n'est pas donné. [N.A.B.]

fusils, mitraillant un convoi allemand sur une route. Les Allemands sautent des camions. Exactement ce qui se produit si souvent dans le pays.

15 janvier 1956. — Nous sommes à 11 kilomètres d'E..., pays pauvre, oliviers, chênes-lièges, grosses propriétés appartenant à des Français de la métropole. Il y a pour un mois de travail par an dans le pays, les ouvriers sont payés 300 francs par jour. Donc, la grosse majorité des habitants sont des journaliers et 70 % vont travailler en ville ou en France. Ils sont revenus ces temps-ci pour protéger leur famille ou peut-être pour prendre le maquis. Gros mécontentement : réquisition, travail forcé sur la piste sans paiement. Le X... R.I. est passé par là et a tout dévasté. Les gens seront voués à la famine avant un mois... Je remarque les visages tendus, méfiants, hostiles, tristes, sauf quelques-uns ; ceux que je rencontre le plus souvent et qui bien volontiers me serrent la main.

En passant dans une mechta, ce matin, une femme pleurait et nous montrait son gosse en train de grignoter un navet cru : c'est tout ce qu'elle avait à lui donner.

Propos d'un capitaine de chasseurs à pied : « ... Ecoles ? Dispensaires ? de la foutaise ; qu'on laisse donc les bougnoules dans leurs champs, qu'on en fasse des esclaves et tout le monde aura la paix » (*sic*). Les après-midi, je descends à l'école et je fais un vague cours pour adultes. Les présences sont irrégulières, mais Brijda est là qui m'apprend l'arabe. Le plus intéressant, c'est de pouvoir discuter avec les vieux. Ils semblent me faire confiance, car ils m'ont vu à deux reprises discuter ferme avec le lieutenant. Pour ce dernier, je suis un de ces idéalistes qui perdent la France et préparent la route au communisme.

Le conseiller, un grand maigre, toujours vêtu de kachabia brun, B..., n'hésite pas à me parler de son angoisse et des causes de mécontentement de la population : manque d'équipement dans la région, terres qui ne leur appartiennent pas, manque de travail, corvées de débroussaillages non rémunérées, attitudes du régiment d'infanterie qui nous a précédé et a tout pillé. « Moi, me dit B..., je suis considéré par les Français comme espion des fellagas ; les fellagas me prennent pour un espion des Français. Alors que faire ?

Rester assis et attendre ; quand il n'y aura plus d'argent, crever de faim ? » Il attend peut-être tout simplement, stoïquement, le sort qui a été celui de l'autre conseiller : deux balles de fusil à bout portant, un soir, vers 20 heures. tirées par une bande de fellagas en uniformes et dotés d'un armement moderne, et cela, à 200 mètres de notre camp sans que nous ayons pu intervenir (la compagnie étant réduite à l'effectif d'une section).

17 janvier 1956. — Il y a deux jours, deux paras ont été tués dans une embuscade, une heure après leur passage à Demma, donc pas tellement loin d'ici. Ce matin, la compagnie est partie en opération à deux kilomètres. Les paras et les chasseurs ont ratissé le coin ; deux groupes de rebelles ont été aperçus, il n'y a eu qu'un blessé. J'ai l'impression que jamais nous n'arriverons à un résultat important dans ce coin de montagnes et de forêts. A trois cents mètres de notre camp, nous avons découvert de véritables blockhaus : « Nous avons construit cela pour nous, disent les gens, pour nous protéger des avions. » Ils ont, en effet, été bombardés au début de l'opération de décembre. Nous avons découvert aussi un observatoire et dans certaines maisons des fusils de chasse, des cartouches, de la poudre et de soi-disant insignes fellagas.

26 janvier 1956. — De mes discussions avec le lieutenant, il ressort pour lui que je suis communiste et que je ne suis pas Français. Evidemment, j'essaye de faire réfléchir les autres et de réfléchir moi-même ; à l'armée, c'est grave. Sans doute aurait-il désiré que je sois le séminariste bien-pensant, patriote envers et contre tous, moralisateur, obéissant les yeux fermés, etc., ça l'aurait arrangé. Le pire, c'est qu'il est incapable de repenser le problème de la foi et de la charité en dehors de ses principes anticléricaux. Je vois d'ailleurs à travers lui le mal qu'a pu faire un christianisme représenté par des curés étroits et égoïstes : il me parle souvent de la « baraque des curés » dans son stalag...

Un gosse de quatorze ans est prisonnier à la cuisine depuis deux jours. Un groupe en patrouille l'a soi-disant surpris s'enfuyant pour prévenir des fellagas, il était avec d'autres bergers ; dès qu'il a aperçu les soldats, il s'est enfui vers un bois d'où sont sortis quelques types. Les soldats ont tiré, la mitraillette qui visait le gosse s'est enrayée. On a réussi à le saisir, ainsi qu'un vieux qui semblait fuir aussi.

28 janvier 1956. — Les hurlements de cochon qu'on égorge entendus hier soir vers 9 heures venaient bien du gosse. On l'a passé à la magnéto (la méthode est simple : un fil sur un testicule, un autre à l'oreille et on fait passer le courant). Sur le gosse, ils n'ont pas employé la méthode habituelle. Ils lui ont mis le fil au poignet et à l'oreille. Le gosse, paraît-il, a avoué qu'il était allé prévenir quatre types armés de fusils de chasse qui attendaient les soldats. C'est ce que le lieutenant S... m'a annoncé ce matin triomphalement.

Hier soir, j'ai d'abord cru que c'étaient les chacals, mais cela durait ; je suis donc sorti en pyjama et j'ai écouté : des bruits de voix et des gémissements sortaient de la tente des lieutenants. Je me suis raisonné : « Il est impossible qu'ils passent le gosse à la magnéto, c'est le vieux qu'ils veulent faire cracher. » Je suis rentré, une fois de plus brisé par l'écoeurement, et je pensais au gamin que j'imaginai terrorisé au fond de la remorque de jeep où il avait été enfermé à la nuit. Or c'était le gosse qu'on torturait. Ce matin, je suis littéralement brisé... Impossible d'aller vers le gosse, de lui parler, de le consoler. Il ne me comprendra pas, puisqu'il ne parle pas français. Il a fallu que je prenne sur moi pour aller le photographier : ce sera une photo à montrer en France. C'est pourquoi je l'ai fait. En voyant C... sortir, j'ai été pris d'un haut-le-cœur. J'aurais craché dessus. C'est une brute, un sadique. Il est blindé, maintenant, après tous ceux qu'il a vus gueuler entre ses mains. C'est l'officier de renseignements, « un dur ».

29 janvier 1956. — Aujourd'hui, c'est Ali qu'ils ont arrêté : Ali, le petit Kawaji d'en bas qui m'apprenait l'arabe,

avec lequel j'ai joué au ballon et discuté si souvent. Il doit avoir seize ou dix-sept ans. Son père est en prison à Constantine : les fellagas l'avaient forcé à rendre la justice, ils étaient maîtres du coin, c'est ce qu'il m'a raconté. Son frère est prisonnier à Tamazer. Sa vieille maman reste seule chez elle ; elle habite à cent mètres du camp une petite maison au milieu des oliviers. Elle passe souvent sur la colline et regarde son fils nettoyer les plats ou casser le bois. Ali était déjà un ami pour moi, et le voici maintenant accroupi auprès de la cuisine, sanglotant. Pourquoi est-il là ? Je le lui ai demandé ; il n'en sait rien. Mais le lieutenant, ce matin, racontait qu'on avait trouvé 50 000 francs sur lui et que 10 millions étaient passés entre ses mains pour les fellagas : il était, dit-on, la boîte aux lettres des rebelles. Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? Ali pleure en pensant à sa mère et aussi à son troupeau mal gardé par un gosse, Messaoud ; si les vaches ne sont pas rentrées le soir, les soldats tireront dedans ; amélioration de l'ordinaire : c'est un ordre. Il faut tirer sur tout animal en liberté dans la nuit. Ali a déjà perdu son âne ainsi. J'ai très peur qu'on le passe à la magnéto comme les autres : lui-même s'y attend, car il sait ce qu'on a fait à son compagnon et il m'a dit : « Le petit a dit n'importe quoi... il a répondu oui à toutes les questions pour avoir la paix... »

Ce matin, hurlements autour de la maison ; Ali me dit : « C'est ma mère et ma grand-mère qui pleurent... On a dû emmener mon frère à Constantine. » Constantine, pour eux, c'est la terreur, car aucun des malheureux qui y ont été amenés n'ont plus donné de nouvelles... Malheureusement, j'ai su que son frère avait été fusillé hier par les parachutistes. Je ne le lui ai pas dit... Ali est resté environ trois semaines avec nous, puis il fut relâché (sans d'ailleurs avoir été torturé) ; lorsque la compagnie quitta Demma, j'ai su plus tard qu'il n'avait jamais été fouillé, ni même interrogé. Pourquoi l'avait-on arrêté ? Sans doute parce que sa famille était suspecte.

Le fils du bijoutier du douar a été retenu prisonnier quinze jours. Il avait dix-neuf ou vingt ans. Une fois libéré, il est venu souvent dans les parages discuter avec nous. Il vient de partir au service militaire... Etrange situation : son père est sur la liste noire et lui aussi a déjà été prisonnier...

Il y a eu Salah aussi, qui avait été travailler en France. Un jour, la compagnie part en opération. L'infirmier vient

trouver C... : « Je pars : tu me remplaces, occupe-toi du prisonnier que les sous-officiers ont tabassé cette nuit. Ils sont venus me réveiller pour le soigner et cinq minutes après ils ont recommencé... » A midi, je vais avec C... soigner le pauvre bougre. Il est accroupi derrière le bureau : il geint quand on le remue : figure tuméfiée, un œil est fermé par les paupières énormes, une arcade sourcilière fendue, des bleus partout, les côtes surtout le font souffrir : il doit en avoir deux enfoncées. H..., notre sergent-chef, ne lui a pas ménagé les coups de pied. Salah, lui aussi, va rester près de trois semaines avec nous au camp ; on va tâcher de le réparer un peu. Le premier soir, je l'ai vu monter dans la remorque, tremblant de fièvre et douloureux. On lui a passé les pieds dans le carcan, c'est la manière d'attacher les prisonniers pour la nuit : quelqu'un a eu l'idée lumineuse de se servir des pièces de bois qui servent à attacher les poteaux de tente : on passe les pieds dans les trous et on visse. On met les prisonniers dans une remorque de jeep et on attache la bâche dessus. Il n'y a évidemment pas de place pour trois, mais on les y met quand même. Peu à peu, Salah s'est rétabli ; il a repris de la mine, il faut dire qu'il a été très bien traité par la suite. Lorsque son physique ne trahissait plus les mauvais traitements subis le premier jour de son arrestation, on l'a libéré. Les engagés qui l'ont tabassé étaient complètement soula. A noter que le lieutenant S... m'avait dit que Salah était chef de bande fellaga ; je lui ai demandé les preuves : il n'a rien répondu, nous nous étions engueulés à ce sujet. Si Salah était réellement ce qu'on disait de lui, pourquoi l'avoir relâché ?

Tous les soirs un groupe sort en embuscade. Il a la permission de tirer sur les animaux en liberté. Danger de ce genre d'opération.

On m'a dit qu'à El Khemis, à quelques kilomètres d'ici dans la montagne, un prisonnier s'était mangé la langue pour ne pas parler.

Les nuits de garde sont pénibles : appréhensions, froid, fatigue. Les types inquiets se méfient de tout bruit et souvent tirent inconsidérément sur l'ombre, une vache ou un âne en liberté ; un de mes camarades, peu habitué à la garde, tire deux coups de feu sur un ver luisant. Pas une des embuscades que nous avons tendues aux fellagas n'a abouti. La plupart du temps elles étaient tendues au hasard, sans aucun renseignement. D'ailleurs, souvent nos sorties

sont signalées par des feux ou des lumières qui s'allument dans la montagne. A la première compagnie, un groupe est tombé dans une embuscade alors que lui-même venait d'en tendre une sans succès. Il y eut deux blessés.

1^{er} février 1956. — Hier matin, quelques Arabes étaient accroupis contre un mur et se chauffaient à cette maigre chaleur. Je me suis approché : nous avons parlé et je me suis accroupi au milieu d'eux, au soleil. Le conseiller manchot a commandé un café pour tout le monde et m'a raconté ce que le X...R.I. lui avait fait. Ses deux magasins pillés, son arrestation. Pour savoir ce qu'on lui voulait, il est allé à H..., il est rentré torse nu dans le bureau où se tenait un conseil quelconque de militaires : il leur a montré son moignon et ses cicatrices, gagnées à la guerre qu'il a faite pour les Français. Il a sauté sur une mine au mont Cassin et est resté sept jours caché et nourri par une famille italienne. C'est un homme splendide, grand et fort et qui semble respecté par tous. Il m'a dit aussi qu'il achetait de l'orge et qu'il le distribuait aux femmes de sa mecha. « Viens chez moi, camarade, tu verras les femmes, les gosses, comment ils vont : la faim, le froid... Si tous les Français comme toi, y a pas misère ici. Toi, vrai Français ; tu viens avec nous, tu t'assois comme ça contre le mur avec les Arabes, tu n'as pas peur ; mais si les camarades et les chefs te volent ici, eux pas contents ; pas vrai, camarade ? Toi et nous, pareils ? »

11 février 1956. — Beaucoup de pluie ce matin, donc peu de gosses à l'école. Cet après-midi, je suis monté à E..., j'y ai vu Philippe et nous avons discuté ; il réagit comme moi et voit les choses que je vois. Son fameux capitaine a fini par le décevoir. Quant à P..., il était chef de section à la 1^{re} compagnie avant d'être commandant de ma compagnie ; la 1^{re} compagnie avait fait prisonnier une femme. Un soir, le Lieutenant dit à une patrouille de nuit : « La femme va vous conduire au lieu de l'embuscade, et en revenant, faites-lui faire la corvée de bois. » (Vieux terme qui nous vient de la guerre d'Indochine : on dit au prisonnier : tu es libre,

va-t'en ; il se sauve et on l'abat d'une rafale de mitraille.) D'une seule voix, les hommes refusent ; c'est un boulot d'engagé, c'est donc à vous de le faire. La patrouille est partie sans P... Mais elle est revenue avec la femme...

23 février 1956. — Khenchela. Nous voici au pied de l'Aurès. J'attends de rejoindre ma compagnie qui se trouve à 70 kilomètres dans la montagne.

J'ai quitté Demma, le cœur gros. Le matin du 18, j'ai fait aux gosses une grande distribution de savon, bonbons, boîtes de conserve, petites lampes à pétrole, etc., enfin tout ce que j'ai pu récupérer. Je leur ai dit adieu, j'ai tout rangé et j'ai fermé l'école. Les gosses, tout étonnés, sont repartis chez eux. Les gens auxquels je disais que nous partions étaient stupéfaits. Ils craignaient que ce soient les paras qui nous remplacent. Ils s'étaient habitués à nous. Il s'en était pourtant passé des choses depuis huit jours ; l'arrestation de Small ; parti se ravitailler à E..., il n'était rentré que le lendemain, son laissez-passer n'étant plus valable. Il a passé la nuit sans une seule couverture, sous une seule toile de tente tendue contre un mur. Or, cette nuit-là, il n'a pas cessé de pleuvoir. Libéré, il a dû faire l'inventaire de son épicerie. Je le reverrai toujours, rentrant le matin dans sa boutique et allumant du papier pour se réchauffer les mains : il sanglotait comme un gosse, trempé, transi. Ces jours-ci, il faisait si froid que j'ai allumé des feux dans la classe, contre le mur, à la mode arabe. C'est la seule façon de permettre aux gosses de se réchauffer.

Le bijoutier, après la libération de son fils avec lequel j'ai été souvent causer sous la guitoune, me fait signe un matin ; je le suis à l'abri de tout regard indiscret, il me donne avec des airs de conspirateur un petit colis mystérieux. Je le cache sous ma capote et, très intrigué, je cours l'ouvrir sous la tente : ce sont quatre belles petites galettes carrées, dorées et toutes chaudes ! Brijda, lorsque j'ai été lui dire au revoir, m'a dit : « Avec toi, j'avais pas peur ; je parlais encore à mon fils. »

Nous sommes donc mutés à Khenchela pour remplacer un régiment de tirailleurs marocains qui a eu plus de cinquante désertions en un mois, paraît-il. Le chiffre exact est difficile à avoir ; officiellement, c'est dix-huit. Deux jours

avant notre arrivée, sept morts et deux disparus (dont un séminariste) dans une embuscade. Les légionnaires aussi ont subi de grosses pertes. Les bandes de rebelles sont très bien armées et très bien organisées. La première nuit, le chef de poste marocain déserte avec plusieurs armes. C'était, paraît-il, l'un des plus sympathiques et l'un de ceux auxquels on faisait le plus confiance.

7 mars 1956. — Avant-hier, branle-bas de combat dans le camp : deux camions de paras sont tombés dans une embuscade : un sous-lieutenant et un para sont déjà morts. Notre section s'équipe et attend. Vers 4 heures nous démarrons à pied à travers la plaine, mais au lieu de partir en renfort, nous nous dirigeons vers deux mechtas : fouilles, rafles des hommes, coups de poing... Ces mechtas sont à cinq cents mètres du camp et à huit ou neuf kilomètres du lieu d'embuscade, mais les soldats, mes camarades, s'en donnent à cœur joie contre les bougnoules. Le premier groupe met tout à sac dans la première mechta et reste là pour garder les hommes ; mon groupe va à la deuxième et se conduit plus correctement ; nous fouillons sans trop déranger et sans brutaliser les hommes que nous arrêtons : simplement quelques coups de gueule et des réflexions à la dur : « On va tous les tuer ; qu'on en butte le plus possible, c'est normal, etc. » (Ce sont celles que j'entends le plus souvent.)

Ensuite, nous grimpons sur une colline et nous assistons en première loge au mitraillage d'un village par la chasse. Un hélicoptère vient chercher trois blessés. Vers 7 heures, les camions rentrent. Ils ramènent les cadavres des deux paras : le sous-lieutenant a été atteint d'une balle en plein cœur et le caporal-chef d'une balle dans la nuque. Camions pleins de sang, impacts des balles... prisonniers tabassés ou blessés. Il paraît que, dans le camion où se trouvaient les prisonniers, les rafales parlaient pour un oui ou pour un non. Une secousse fit tomber une grenade de la poche d'un para sans qu'il s'en aperçoive. Un Arabe la ramasse et la cache dans sa djellaba. Le chef para qui l'observait sort son pistolet et, à bout portant, lui loge une balle dans la tête. Puis l'Arabe a été balancé par-dessus bord sans que le camion s'arrête.

8 mars 1956. — Vers 11 heures, une rafale de mitrailleuse ; au loin des Arabes courent, puis l'un d'eux s'abat. Un groupe de soldats part aussitôt dans la direction. Le type abattu rampe et essaye de se relever. Les Arabes n'ont pas répondu à l'injonction qui leur avait été faite de venir vers le camp. Peu après, le blessé arrive au camp ; une balle l'a traversé de part en part à hauteur de la poitrine et il a eu encore la force de faire un bon kilomètre en marchant. Il sera soigné à l'infirmerie, puis évacué sur Khenchela. (Il revenait, paraît-il, lorsqu'on lui a tiré dessus, de chez le capitaine des affaires indigènes.)

L'après-midi, les paras et notre lieutenant S... (en bras de chemise et sous les regards de S...) tortureront les prisonniers. Coups de triques sur le dos, coups de pieds dans les testicules, coups de poings, eau ingurgitée de force, pendaison par les bras et même par les pieds. Les camarades défilent et regardent. On entend les hurlements des victimes. Il paraît qu'ils ont fini par cracher pas mal de choses. Quatre de mes camarades assistaient à cette scène, en curieux. Rentrant, le lieutenant S... : « Que faites-vous là, les gars ? » Et eux de répondre : « On s'instruit mon lieutenant... » « Bon, reprit le lieutenant, mais ne restez pas là : Je vous montrerai moi-même un autre jour... (sic). » Le soir trois groupes partent en embuscade. Le lendemain, C. me dira qu'il a assisté à la plus belle horreur qu'il ait jamais vue et que peut-être il verra jamais. Les paras et quelques types de chez nous sont entrés dans une mechta et ont sorti du lit un chef fellaga. Ils ont voulu le faire parler. A poil et pendu par les bras à une poutre, ils l'ont lardé de coups de couteau, mais il n'a rien dit. Il était méconnaissable, à moitié mort, quand ils l'ont sorti pour le fusiller. Un autre Arabe, arrêté en même temps, et le prisonnier qui avait vendu les deux autres et qui avait servi de guide, ont été fusillés à leur tour : les types étaient à genoux, éclairés par une lampe électrique et abattus par une rafale de mitraillette dans le dos. Evidemment la mechta a été retournée, car il y avait, paraît-il, des armes, mais on n'a rien trouvé. Le lieutenant S... a eu une parole historique ; ayant réuni les trois condamnés, il s'est adressé au para qui parle l'arabe : « Dis-leur que nous allons venger nos morts. » Au moment de revenir vers le camp, un message avertit la

patrouille d'une embuscade qui lui était tendue ; une grenade antichar a fait fuir les fellagas.

9 mars 1956. — Ce soir, en me lavant, je vois T... se diriger vers la prison avec du pain. Il ressort bientôt chercher de l'eau, je lui emboîte le pas et je découvre dans le gourbi qui sert de prison un Arabe qui n'a plus pour ainsi dire l'aspect d'un homme. Accroupi, à demi nu, attaché par les pieds, les bras derrière le dos, visage noir de poussière, de sang caillé et d'ecchymoses, les jambes elles aussi couvertes de bleus. Cet homme hagard dévore le pain que T... lui met dans la bouche et se jette sur l'eau. « Il n'a rien mangé et bu depuis bientôt trois jours », me dit T... L'homme me demande en arabe de lui remettre son pantalon, car il n'a qu'une veste sur lui. J'allais essayer de le photographier quand deux paras s'amènent et nous engueulent. Ils interdisent à T... de lui donner à boire : « Espèce de con, il faut le faire parler, on l'empêche de boire et de manger pour ça, et vous, vous démolissez tout. Foutez le camp ! »

11 mars 1956. — J'ai eu quelques détails de plus sur la fameuse opération de l'autre soir : un para essaye de faire parler les femmes en menaçant d'égorger un gosse de cinq ans. Quand ils torturaient le chef fellaga, une porte, à un moment donné, est restée ouverte et les femmes ont pu voir ce qui se passait.

Cette méthode de torture, lié en chien de fusil, un bâton passé sous les genoux, on enlève le condamné et on le laisse retomber sur le dos. Il y a aussi l'étouffement dans les baquets d'eau ou tout simplement la faim et la soif.

L'autre jour, je vais à la cuisine pour chercher à manger à un prisonnier dont personne ne s'occupait ; il est sous une guitoune, séparé des autres. Le cuisinier me donne des nouilles. Je lui demande un morceau de viande. « Non, juste ce qu'il faut pour soutenir : ce sont les ordres. » J'ai dû aller chercher du pain dans la piaule. Ce prisonnier a les pieds gelés depuis plus de huit jours. Un soir, on les lui a tellement serrés dans le carcan que, le froid aidant, le len-

demain matin les pieds étaient gelés. Je les ai vus, énormes plaies rougeâtres, peau pelée, orteils noirs. Le toubib ne peut rien faire. La gangrène gagne. Pourquoi ne l'évacue-t-on pas sur Khenchela ? Il paraît que le capitaine des affaires indigènes veut en faire son affaire ; ce fellaga, trouvé dit-on les armes à la main, semble donc destiné à mourir de la gangrène et de la faim. Hier, je suis retourné à la prison, mais le prisonnier auquel j'avais donné à manger avec T... avait disparu.

... Nous sommes rapatriés le 25 mars. — (Les notes qui suivent sont complémentaires et n'ont pas d'ordre chronologique. A partir du 17, je n'ai pris que des notes insignifiantes.)

Deux jours avant le départ un prisonnier est encore mort les pieds gelés : on l'a enterré dans les chiottes. M..., lorsque je lui ai dit ça, a fait son enquête et m'a affirmé que c'était exact. En effet, j'avais remarqué que l'une des feuillées avait été comblée pendant la nuit. L..., de la C.C.S., m'a affirmé que le jour de l'embuscade, qui a fait six morts chez nous, il y avait six prisonniers « en magasin ». Le soir, des types sont venus les prendre et leur ont fait faire la « corvée de bois ». P... m'a raconté l'histoire de ce chef qui, pour exécuter un prisonnier, le fait agenouiller, lui tire une balle dans le foie, puis l'égorge, regarde couler le sang et enfin l'achève d'une balle dans la tête.

En descendant de X..., j'ai remarqué, entre Edgar-Quinet et Khenchela, un certain nombre de mechtas brûlées. Je me suis renseigné : huit jours avant, un convoi de paras est tombé dans une embuscade à cet endroit : deux paras ont été tués. Les renforts sont arrivés et comme les coups de feu étaient partis d'une maison ils y ont mis le feu ainsi qu'aux autres.

Parole de C... (lieutenant) alors qu'il était chef de compagnie : « Si un jour, dans une embuscade, j'ai un de mes hommes tué, je monte dans le premier village qui se présente, je rassemble les hommes et j'en fusille sur-le-champ un sur deux... Motif : N'ont pas prévenu les Français qu'il y avait embuscade... »

Dès maintenant, du X... régiment, des parachutistes coloniaux m'ont raconté la façon dont on pratiquait chez eux

la corvée de bois : les prisonniers étaient chargés de creuser un trou dans lequel on les faisait descendre et on les abattait. Il n'y avait plus qu'à reboucher.

Quelques-uns de mes camarades, tellement écourés de ces procédés, m'ont dit qu'il y avait de quoi avoir honte d'être français. Je l'ai entendu notamment devant le corps du prisonnier mort les pieds gelés. Au cours de discussions, ils m'ont dit qu'ils doutaient de la civilisation qu'ils représentaient...

ANONYME, in *Des rappelés témoignent*,
Comité de résistance spirituelle, 1957, p. 16-27.

Noël Favrelière

La mort d'une petite fille. 1956

Au cours de la même opération¹, nous tuâmes une petite fille arabe de sept ou huit ans. Un de ceux qui l'avaient vue mourir me raconta ce qui s'était passé. Comme une compagnie du huitième approchait d'un village, ceux qui étaient en tête virent un buisson s'agiter. Sans chercher à savoir ce qu'il y avait derrière, le capitaine ordonna de tirer. Au même instant, une petite fille en robe blanche sortit, apeurée, du buisson et se mit à courir vers le village. Les hommes qui étaient les plus près d'elle ne tirèrent pas ; les autres, peut-être parce qu'ils ne voyaient pas très bien (je voudrais tellement leur trouver une excuse !), tirèrent, eux ; mais la petite fille en blanc courait toujours. Le capitaine s'adressa alors au tireur d'élite qui était près de lui et lui dit : « Tu as 500 francs et ma boîte de ration si tu le descends. » Le tireur visa posément, comme au stand, et tira. La petite tache blanche s'arrêta net et roula dans l'herbe. L'enfant mourut quelques minutes plus tard dans les bras de celui qui l'avait touchée.

Je vis ce gars-là quelques jours plus tard et je le trouvai complètement changé. Certains disaient maintenant de lui : « Il est dingue. » Frisch, à qui j'en parlais, me dit : « A la guerre, on perd toujours quelque chose. Parfois, c'est seulement la vie. »

Le Désert à l'aube,
Editions de Minuit, 1960, p. 45-46.

Repris dans *Le Déserteur*,
Publications premières, 1974.

1. Noël Favrelière vient de raconter la capture de trois infirmières de l'A.L.N. dans une caverna.

Robert Bonnaud

La paix des Némentchas. 1956

Le djebel Bou-Kammech est une des chaînes qui ferment le sud de la haute plaine de Chéria. Le 24 octobre 1956 au soir, une opération fut décidée dans sa direction pour le lendemain : un suspect avait parlé sous la torture et avait signalé une bande, quarante fellagas en train de festoyer et de préparer un coup de main, à 20 km du bourg.

Nous sommes partis de très bonne heure, le matin du 25 octobre. Notre compagnie était primitivement chargée du bouclage à distance, et nous avons pris la piste de l'ouest. Après 15 km, nous avons commencé à grimper, dans le rugissement des G.M.C. et des half-tracks, et la plaine, derrière nous, apparut bientôt toute blanche, noyée dans la brume. Par endroits, de part et d'autre de la piste pierreuse, la steppe était criblée de plaques noires, sol etalfa brûlés, traces d'un mitraillage récent.

Le col passé, la piste disparut, et nous dûmes trouver notre chemin à travers les champs de cailloux, éviter des bad-lands d'argile torturées, passer en crabot d'inraisemblables ravins. Finalement, au pied même de l'échine montagneuse que nous avions pour tâche de contrôler, nous abandonnâmes les véhicules à la garde des chauffeurs, et les sections, à la file indienne, l'arme au poing, gravirent la pente ombreuse, dans l'exaltante senteur de l'armoise et la fraîcheur de la rosée.

Là-haut, le soleil régnait. Nous découvrîmes au midi l'entassement trapu du djebel Bou-Kammech, qu'un oued longeait, et l'eau miroitait dans un méandre, à travers les peupliers. De toutes parts, c'était un chaos de verts et de gris subtils : olive clair de la steppe d'alfa, gris-brun, ou jaune du sol nu, vert-de-gris des érosions marneuses, lointains gris-bleu...

Nous restâmes une heure ainsi, dans la lumière, égaillés par petits groupes le long du sommet, observant l'horizon, préparant du nescafé sur des foyers d'herbes sèches et gri-

gnotant les bonbons fourrés de nos rations individuelles. Soudain, des éclatements de fumée blanchâtre, au flanc du Bou-Kammech, dans un immense cône de réception, les détonations lointaines aussi et la ronde obstinée de trois avions minuscules nous signalèrent l'accrochage.

Nous ne partîmes pas tout de suite, attendant les ordres radio. Vaguement inquiets, des camarades essayaient, mais en vain, de suivre à la jumelle le déroulement du combat. Les autres affectaient de ne penser à rien, dans une torpeur silencieuse. Comme l'heure avançait, nous vîmes les couleurs du bled pâlir, faner à la lueur ardente du soleil haut. La douceur de l'air automnal pourtant, le contact de la terre et la clarté du ciel, notre quiétude menacée, cela donnait le sentiment du bonheur.

L'ordre arriva. Et il fallut dévaler la pente, reprendre les camions et les autochenilles, repasser le col, foncer vers le sud, dans la poussière épaisse de la plaine.

A onze heures nous étions sur place. L'accrochage avait commencé deux heures avant. Les fellagas, surpris près de l'oued, s'étaient repliés en tiraillant sur le versant du djebel. Ils y étaient postés maintenant, derrière les rochers, dans les trous, dans le lit à sec d'un torrent affluent, sillon sinueux et profond, vrai retranchement naturel, et le feu précis de leurs vieilles Statti et de leurs mousquetons anglais de la dernière guerre interdisait la montagne. L'aviation venait de se retirer, après des heures de straffing, et après qu'un Morane, un réservoir atteint d'une balle, eut été obligé de se poser précipitamment sur la mauvaise piste de Chéria.

Les goumiers du G.M.P.R.¹, un peloton porté de cuirassiers et une compagnie de notre bataillon tenaient une première ligne de hauteurs, que le ravin du torrent, courant parallèlement à l'oued avant de le rejoindre, séparait du reste de la chaîne. Nous les renforçâmes sur cette crête, où les balles sifflaient. Il s'agissait de progresser à gauche, pour dominer par les sommets l'entonnoir de réception du torrent, et à droite, pour surveiller son débouché dans l'oued.

Il y avait trois morts, à ce moment, parmi les militaires : un goumier qui succomba devant nous, râlant sur le brancard taché de sang noir, un jeune maintenu des « cuirs », et un rappelé de notre bataillon, Armando, un Cannois

1. Groupe mobile de protection rurale. [N.d.E.]

communisant qui avait fait le projet de déserteur en Italie au moment du rappel et que les conseils lénifiants de militants locaux avaient découragé : « Tu verras, Guy Mollet a promis, dans deux mois la paix est faite ; d'ailleurs tu seras plus utile dans l'armée... »

Il y avait aussi des blessés, et presque aussitôt il y en eut un de plus : un caporal-chef de notre compagnie, curieux de voir le fond du ravin, reçut dans l'œil une balle qui, par chance, sortit derrière l'oreille. Transporté au pied du djebel, près des camions, il attendit le Bell sanitaire quatre heures durant, couché sur les burnous entassés des goudriers, la bouche pleine de sang, l'œil exorbité, aveugle, et répétant « quatre au jus », car il était père de famille et libérable à la fin du mois. Peintre décorateur à Nice dans le civil, S... m'avait raconté une nuit, à la garde, en m'apportant du café chaud, ses démêlés avec les colons retour d'Afrique qui achètent les appartements de luxe sur la Côte, pendant que 200 000 rappelés protègent le repli de leurs spitaux. Les démêlés continueront, j'imagine.

Ma section reçut l'ordre de prendre position à l'extrême rive de l'échine, au confluent même de l'oued et du torrent. Il nous fallut une heure pour parvenir jusque-là, bondissant sous les balles et rampant mieux qu'à l'exercice, dans la chaleur lourde d'un ciel couvert, le sel de la sueur aux lèvres. Et jusqu'à la tombée de la nuit, sur cette pointe de terre désolée, exposés en plein, découverts au feu des pentes rebelles, nous contrôlâmes l'issue de l'amphithéâtre peu à peu investi où agonisait, sous les rockets, les obus et les rafales des Vampires, un maquis patriote.

L'expérience est curieuse de désirer, comme je le fis plusieurs fois pendant cet interminable après-midi, la mort du tireur d'en face, dont on sait pourtant qu'il est dans son droit. Passer des heures allongé derrière trois touffes d'alfa à entendre siffler les balles et à compter les impacts autour de soi, dans la terre mouillée, ébranlée les nerfs et les convictions les plus solides. La peur prend le dessus, et le froid, car le treillis ruisselant colle au dos, et la faim, car la ration a épuisé ses bonbons et ses pâtes de fruits, et la fatigue, car le moindre mouvement est chargé de péril et on hésite même à relever la tête pour admirer l'arc-en-ciel qui couronne la montagne. Alors quand les Vampires plongent à 900 à l'heure, que les doubles fuselages passent au-dessus de vous en rase-mottes, que les traits de feu des fusées s'élancent et vont faire des gerbes meurtrières là-bas,

sur le versant ennemi, alors vous souhaitez intensément d'en finir : « Qu'ils crèvent, qu'ils crèvent vite, de toute façon ils sont perdus, qu'ils crèvent tous... » Mais les Vampires redressent, virent sur le côté ; l'énorme fracas des détonations éclate, à contre-temps et répercuté par l'écho, et aussitôt après, émouvant, exaspérant, dérisoire, reprend le claquement des Statti.

La plupart de mes camarades ne brûlèrent pas la moindre cartouche au cours de ce singulier accrochage où les avions à réaction affrontaient des guérilleros armés de carabines, et où, à dix contre un, les forces de l'ordre, sans le straffing, n'auraient pas eu l'avantage.

C'est que l'adversaire est peu visible, redoutable tireur, qu'observer et tirer augmente le risque de repérage, et que le cœur n'y est pas. Remarquable passivité du plus grand nombre : se confondre avec le sol, observer sous son nez la vie indifférente des scarabées et des fourmis, uriner dans une position cocasse, jurer impatientement contre les aviateurs maladroits. Les jeunes Français se battent en Algérie pour une cause à laquelle ils ne croient qu'à demi. Faut-il s'étonner qu'ils se battent mal, même si parfois ils torturent bien ? Faut-il s'étonner que le bilan de l'opération du 25 octobre ait comporté plus de cas de jaunisse que de tués ?

La nuit tomba, après un crépuscule orangé et couleur d'aubergine. L'aviation s'éloigna. Nous quittâmes notre position désormais trop dangereuse, pour regagner le centre de la crête, où la compagnie se rassembla en bivouac, derrière des murettes de protection en pierres sèches. Les maquisards survivants fuirent la montagne infernale, non sans emporter les armes de leurs blessés et de leurs morts.

Ces heures nocturnes furent atroces. Les capotes, les toiles de tente individuelles et la plupart des rations étaient restées sur les camions, en bas. Nous partageâmes fraternellement, à six, une boîte de sardines à l'huile et un paquet de biscuits de guerre. Et une veille douloureuse commença, sous les averse et la bise glaciale, à 1 500 mètres d'altitude, dans des tenues de combat trempées de pluie. Grelottant, bredouillant, battant la semelle, boxant à grands coups de poing, luttant étroitement enlacés, nous vîmes arriver, vers minuit, avec quatre heures de retard, le bimoteur chargé d'envoyer les fusées éclairantes et d'empêcher les infiltrations. La nuit prit un aspect d'intimité fantastique. Les « lucioles », lancées aux quatre coins de l'horizon, restaient

quelques minutes presque immobiles, à peine balancées par le vent hant, comme des lampions géants pour fête titanésque, éclairant d'une lumière blafarde les nuages gris, le ciel noir, le cirque des montagnes chauves, les silhouettes confuses des soldats. L'insolite du spectacle et le ronronnement de l'avion nous ragailardirent un peu, mais la température baissait.

Sur le coup de cinq heures du matin, n'y tenant plus, les camarades arrachèrent de l'alfa, allumèrent de grands feux. De proche en proche, de groupe en groupe, tout le versant s'embrasa. Jamais chaleur terrestre ne fut plus religieusement recueillie. Les yeux fébriles, les visages barbus oublièrent leur détresse. Les chapeaux de brousse se relevèrent sur les fronts. Serrés autour des flammes, les souliers dans la braise, le quart de nescafé circulant à la ronde, engloutis dans ce bien-être neuf, nous écoutions des voix rieuses dire la peur de l'un, le cran de l'autre. Des réputations naissaient, ainsi qu'à l'aube des lendemains de bataille.

Le jour grandissait, cependant, dans le ciel lavé. Et le sens de tout cela nous fut donné d'un seul coup, le sens de la journée périlleuse, de la nuit terrible, du petit jour éveillé, quand l'ordre vint d'abandonner les feux et d'entreprendre le nettoyage.

Nous explorâmes le lit du torrent, les trous, les rocs, les saissons. Nous découvrîmes des cadavres, d'une lividité verdâtre, que la mort et le froid avaient figés dans des attitudes pathétiques, et je songeais à ces moulages pompéiens du musée de Naples voués à la pitié découverte de millions de touristes. Il y en avait un notamment qu'une balle avait foudroyé en plein cœur, et qui était resté dans la position exacte du tireur à genoux, accoudé à un banc de pierre, avec une chéchia rouge et, sur les traits négroïdes, le demi-sourire et l'animation du combat. Un autre, le cadavre d'un très jeune homme, affreusement convulsé, portait une sacoche pleine de papiers manuscrits. Peut-être un ancien élève de l'école de Chéria, qui avait trouvé dans l'histoire de France le sens de la liberté et le besoin d'une patrie, un de ces gosses dépenaillés et vibrants dont l'instituteur me disait, avec un regard entendu : « Ils sont très forts sur Jeanne d'Arc. »

Les blessés qui n'avaient pu fuir étaient souvent atteints aux jambes, récupérables donc, malgré les pertes de sang et le froid nocturne qui bleussait leurs chairs. Ils furent

massacrés, dans des conditions odieuses qui dépassent une imagination normale mais non la réalité algérienne.

Les cadres européens du G.M.P.R., qui dirigeaient le nettoyage, se distinguèrent particulièrement. Ils s'acharnaient à coups de pied sur les blessures, et le malheureux suffoquait de douleur. Ils plaisantaient abominablement pendant la prise de photographie (« Allons, fais-toi beau, souris au petit oiseau, fais-nous plaisir... »), redoublaient de brutalité sous prétexte d'interrogatoire. Finalement, sortant le couteau de cuisine, ils l'aiguisaient longuement sur le roc, aux yeux du condamné. L'exécution était maladroite et lente, charcutait le cou et évitait la carotide. Mais les mots historiques, prudhommesques, ne manquaient pas après l'égorgeant (« Encore un qui est mort comme il a vécu... »). Comble de précaution, une balle de Mas 36, à bout portant, écrabouillait le visage, le transformait en une chose immonde, qui n'a pas de nom dans le langage de l'horreur.

Les soldats regardaient cela, approuvaient sans trop de passion. Notre jeune lieutenant essayait de les éloigner, de leur dissimuler le spectacle, à cause de la même universelle pueur qui avait déjà abouti, à Chéria, à tendre des vieux sacs postaux devant les feuillées du bordj. Mais le spectacle nous fascinait, nous ne pouvions détourner nos regards. Et les assassins en tiraient vanité, posaient pour la galerie, faisaient durer le plaisir. La plupart étaient des Européens d'Algérie. Par-delà leurs allures de matamores, leur bêtise, leur cruauté, on devinait la haine et la peur du bicot, la mauvaise conscience tournée en agressivité sauvage, la volonté exacerbée de domination, le refus épouvanté du changement, l'appréhension devenue folle d'une libération indigène. Ah, non, le personnage du colon n'est pas un des beaux personnages humains, et une nation soucieuse de santé morale, un peuple désireux de s'éviter à lui-même un pourrissement marginal et une infection généralisée se devraient d'éliminer au plus vite les séquelles du passé colonisateur...

Ils tuèrent donc les blessés, y compris l'un d'entre eux assez valide pour porter sur son dos, pendant les heures que dura le nettoyage, le poste 300 de la compagnie. Puis, ils voulurent se servir de la tuerie et effrayer par elle la population. On alla chercher les fellahs d'un douar lointain, et longuement, péniblement, avec des chevaux et des cordes, ils descendirent les cadavres jusqu'au pied du djebel, avant

de les inhumer, dans un méandre de l'oued, sous 15 centimètres de terre.

A voir les figures décomposées de ces gens, on aurait pu croire ce moyen de terreur souverainement efficace. Efficace, il l'est, mais pas au point de compromettre la ferveur de la nation et le prestige des maquis. Car la vie et la mort des patriotes échappent à l'ordre commun des souvenirs. Du jour au lendemain, et sans tri préalable, ils subissent dans l'âme du peuple l'exaltation légendaire. Magnifiés par les conteurs à la veillée, ou sourdement transfigurés dans l'ombre des cafés maures, les épisodes de la lutte armée sont vite méconnaissables.

Au fond, le massacre du Bou-Kammech, c'était pour nous surtout qu'il était un drame, pour nous c'est-à-dire pour la vingtaine de Français libéraux et plus ou moins consciemment « décolonisateurs » qui participaient à l'affaire. Il nous mettait en face d'une irrécusable responsabilité. Il nous interdisait les faciles réconforts du pilatisme. Il était la preuve par le sang de nos impuissances, de nos renoncements, de nos capitulations successives.

Midi passé. Epuisés de sommeil et de faim, disséminés le long des crêtes, nous protégions la macabre mise en scène du G.M.P.R. Et le vent qui nous tenait éveillés, les vagues du ciel de pluie, les bancs rocheux dessinant sur le dos des djebels des faisceaux de courbes ondoyantes, tout ait irréel et présent, absurde et vrai, comme notre espérance faillie.

Esprit, avril 1957.

Repris dans *Itinéraire*, Editions de Minuit, 1962, p. 49-60.
Le texte a été amputé de son début.

Jacques Pucheu

Un an dans les Aurès. 1956-1957

J'ai servi en Algérie pendant un an comme homme de troupe de la classe 54-2 B (d'avril 1956 à avril 1957).

Rentré en France, je suis marqué par la honte et désespéré de m'être presque toujours heurté, dans l'armée, à un mur d'indifférence ou de haine lorsque j'essayais de protester auprès des gradés ou de réveiller la conscience de mes camarades.

Cependant en France, j'ai repris un peu d'espoir en apprenant que beaucoup de militaires avaient dénoncé ce qu'ils avaient vu en Algérie. Mais leur témoignage a été mis en doute, il a été affirmé que les faits énoncés étaient exceptionnels et que l'indignation de ces témoins était d'autant plus grande que les violences étaient rares.

Aussi ai-je cru nécessaire de résumer, d'après les notes prises pendant mon séjour, un an d'histoire de la compagnie dont j'ai fait partie. Il s'agit d'une compagnie très moyenne, ni particulièrement tortionnaire, ni spécialisée dans la pacification. Au cours de conversations avec des camarades d'autres compagnies, j'ai pu me rendre compte que leur ambiance et leur méthode de guerre étaient les mêmes que les nôtres (souvent même les violences y étaient plus importantes et plus répandues).

Le récit que je ferai de mon séjour dans les Aurès sera volontairement terne, car je veux essayer de le relater le plus froidement possible. D'autre part, lorsque je relaterai des faits dont je n'ai pas été le témoin oculaire, je le signalerai toujours, bien que je n'aie retenu de ces faits-là que ceux authentifiés par un ensemble de témoignages concordants.

.....

BOULERMANE (avril-mai 1956)

Maison forestière du secteur de Khenchela. Poste assez déprimant : barbelés, fortifications, impression d'isolement ; nous logeons sous des tentes autour du bâtiment. Pendant

quelques jours nous nous contentons de patrouiller en montagne dans des secteurs inhabités, mais dès notre première incursion dans des mechtas habitées, tous les hommes qui s'y trouvent sont emmenés au poste ; une maison prend feu, à la désapprobation du commandant de compagnie. Pendant le retour : cris, coups de crosse, coups de pied. Beaucoup sont relâchés, mais un certain nombre est expédié au P.C. du bataillon, à Edgar-Quinet, où l'officier de renseignements, le lieutenant C..., se charge d'eux. Voyant partir le camion qui les emmène, X..., un sergent maintenu, me dit : « Ils ne reviendront pas, la moitié crève à l'interrogatoire, les autres... corvée de bois. »

X... m'explique qu'il vient de passer un mois comme « greffier » à la P.J. d'Edgar-Quinet, où il était bras droit de l'officier de renseignements. Lorsqu'il a été affecté à cette place de greffier, le maintenu qu'il remplaçait lui a dit : « Au début, ça me donnait envie de dégueuler, maintenant je les étrangle pour voir leurs grimaces : tu t'habitueras. » P... s'est habitué lui aussi ; il admire beaucoup le lieutenant C... : « Chic type... Pas question de pacification avec lui. C..., c'est le mec vachement sympa, quand il abat un crouille, il rigole ; quand il a un nouveau pétard à essayer... corvée de bois ; il m'y emmène toujours. On envoie un T.O. à ... quand il y a des prisonniers à abattre dans telle ou telle compagnie ; selon les cas, il les descend lui-même ou répond : « Vous pouvez les envoyer vous-mêmes à la corvée de bois. »

« A Edgar-Quinet, continue X..., il y a cinq prisonniers dans une cellule grande comme ça [geste du bras] ; tous les muletiers qu'on piquait le matin descendant de la montagne ; corvée de bois. C'étaient des ravitailleurs. »

Un autre maintenu, Y..., a été secrétaire pendant deux mois au bureau de renseignements S.A.S., à la ferme B..., près de Khenchela. Pendant deux mois, il a participé sans arrêt aux interrogatoires. « Un jour nous avons crevé le foie à un prisonnier et après on s'est aperçu qu'il était innocent. » Le soir, on demandait souvent à Y... de donner un coup de main aux exécutions qui se passaient dans un ravin à l'extérieur de la ferme : « On les achevait au rasoir. » Ce maintenu, qui après son séjour à Berton a été pendant onze mois dans la même section que moi, est resté très marqué par ces deux mois où il pratiquait quotidiennement la torture : il évoquera souvent le « bon temps » de la ferme B... et s'étendra complaisamment sur tous les détails

atroces, détails confirmés par deux de ses camarades de la même section que moi, qui assistaient parfois à ces interrogatoires.

A Boulermans, mon chef de section le sergent-chef F... est un « gros dur », géant sympathique et chic avec ses hommes. Il a la spécialité de couper les têtes au rasoir. C'est ainsi qu'à Berton il a tué le frère de Belkacem, 16 ans, après « tentative de fuite ». Des gars de la section me décrivent le scénario : « Il dit au type : à genoux ; si le crouille refuse, il lui tire une balle dans les reins, l'homme tombe à genoux, porte les mains à sa gorge : F... les écarte et lui ouvre la gorge. » Au mess, on boit le champagne dans un crâne de fellaga.

Pendant notre séjour à Boulermans, de nombreuses rafles eurent lieu soit dans les mechtas, soit au cours de patrouilles dans le djebel où nous interceptions des « caravanes ». Un certain nombre de suspects était interrogé au poste de Boulermans, les interrogatoires avaient lieu dans une pièce aménagée à cet effet. L'instrument principal en était la « gégène » ; après les séances, je me rappelle que nous ne reconnaissons plus les prisonniers tant ils étaient défigurés par les coups ou les brûlures provoquées par les électrodes appliquées au visage. Certains étaient ensuite relâchés, d'autres expédiés à Edgar-Quinet. Les interrogatoires entraînaient d'autres rafles et, à la fin de notre séjour, la salle de tortures fonctionnait jour et nuit.

A la fin du mois de mai une section qui avait été détachée à la ferme Berton, auprès des parachutistes, rejoignit la compagnie. Nous avons entendu parler d'un succès remporté par les paras entre Khenchela et Berton : une embuscade tendue par les rebelles contre un convoi avait été déjouée et les paras avaient abattu vingt rebelles dont les cadavres furent exposés sur la place de Khenchela. De leur côté les parachutistes n'avaient eu que deux blessés légers. Les camarades venus de Berton nous donnèrent des précisions sur les suites de cet accrochage par représailles : deux villages qui se trouvaient à proximité du lieu de l'embuscade furent entièrement rasés, les femmes et les enfants abattus. Un maintenu m'affirme avoir tué de ses mains une femme et l'enfant qu'elle tenait dans ses bras.

A la fin du mois de mai, notre bataillon est rattaché au 24^e R.I.C. de Biakra. Nous sommes remplacés dans le secteur de Khenchela par un bataillon de la métro, formé de rappelés (quelques jours plus tard ils auront quinze morts

au poste de Boulermans et près d'une centaine pour le bataillon).

BISKRA (juin à octobre 1956)

Un soir, en rentrant du cinéma, le lendemain de notre arrivée à Biskra, je passe devant une ruelle à laquelle des tirailleurs sénégalais tentent de mettre le feu. L'un tient encore son coupe-coupe sanglant à la main. A terre un cadavre d'Algérien atrocement mutilé. Un lieutenant passe en jeep et les calme. J'apprends que deux autres Algériens ont été emmenés à la garnison et achevés à l'aide de bâtons enfoncés dans les oreilles et les yeux ; un militaire européen aurait donné un coup de main aux tirailleurs lors du supplice. D'autres militaires européens de notre compagnie sont ensuite accourus dans la ruelle et d'une rafale de mitraillette ils ont abattu un quatrième Algérien qui s'enfuyait pour se barricader derrière sa porte. Puis le capitaine nous réunit et nous fait fouiller et rasier plusieurs quartiers de Biskra. Pourquoi les gradés du cantonnement ne se sont-ils pas opposés à ces meurtres ? Leur origine était la suivante : un Algérien, s'étant vu dépouillé de son portefeuille par un tirailleur sénégalais, s'était défendu en blessant légèrement le tirailleur avec un poignard. C'est alors que les tirailleurs sénégalais se déchaînèrent sur les Algériens qui leur tombèrent sous la main. Le militaire qui avait abattu le civil d'une rafale fut inculpé, à la demande des autorités civiles de Biskra, d'homicide volontaire (il passa devant un tribunal militaire qui conclut à un non-lieu).

De Biskra, nous partions souvent en opérations, généralement dans l'Aurès, pour une durée de trois à quinze jours. Ces opérations consistaient en général à participer à des bouclages. Le plus souvent, nous étions en zone interdite (zone qui s'étend aujourd'hui de plus en plus), ce qui nous évitait tout rapport avec la population civile. Cependant, au cours d'une de ces opérations, dans le désert à l'ouest d'El-Outaya, nous sommes tombés un jour sur un campement de nomades : le capitaine fait brûler les tentes et les vivres (je demande et obtiens d'un sergent-chef plus compréhensif que les autres l'autorisation d'épargner quelques vivres), puis les hommes sont fusillés (l'un d'entre eux est conservé pour porter le poste S.C.R. 300 et fusillé à l'arrivée aux camions). Motif (vague) de leur exécution : la zone serait interdite depuis la veille ; ce serait des « ravi-

tailleurs ». Or ils ne transportent que ce qui est nécessaire à leur subsistance. D'autre part, ces nomades primitifs, dans cette zone désertique à plusieurs jours de marche de tout centre, étaient-ils seulement au courant ? Quand je repense à cette opération, je revois toujours les visages de détresse des femmes et des gosses abandonnés là, sans eau, devant les cendres du campement et les cadavres aux têtes éclatées.

Au cours de cette même opération, un rebelle blessé au cours d'un accrochage est transporté longtemps sur un mulet, car il doit nous conduire à des grottes recelant des armes. Nous marchons longtemps, épuisés de soif et de chaleur (plusieurs d'entre nous tombent et, ne pouvant se relever, sont à demi portés par les autres), sans trouver les fameuses grottes. Le lendemain nous recommençons à chercher les grottes ; comme on ne trouve rien, le blessé reçoit des coups de crosse sur ses blessures puis le capitaine, excédé, dit : « Faites-lui sauter la cervelle... Non, c'est dommage de salir une couverture, éjectez-le du brancard. » Le blessé roule à terre et est abattu d'une balle dans la tête.

Dans l'Aurès, nous traversions souvent des villages abandonnés qui avaient été mitraillés par l'aviation, bombardés ou incendiés. A plusieurs reprises nous rencontrâmes des charniers, dégagant une odeur épouvantable, d'hommes et de mulets : il s'agissait de caravanes prises en chasse par l'aviation. Dans les villages habités de la zone non interdite, que nous traversions, un certain nombre de civils étaient en général torturés devant la troupe, avec même participation active de quelques appelés ou maintenus.

Au mois de juillet, alors que nous étions absents de Biskra, notre compagnie fut rappelée précipitamment. A notre arrivée, la place du marché de Biskra brûlait encore. Voici ce qui s'était passé : une patrouille en jeep avait reçu, à l'extérieur de Biskra, une rafale de fusil-mitrailleur : un tirailleur sénégalais, caporal-chef de la patrouille, fut tué. A la suite de cette embuscade, une compagnie de tirailleurs sénégalais se précipita au centre de Biskra, incendia le quartier mozabite et y fit 35 morts. Puis ils se postèrent autour d'une palmeraie proche de Biskra et tuèrent, au dire d'un de mes camarades affecté à cette compagnie africaine, 325 civils. Leurs officiers européens, au témoignage d'un de nos camarades servant au mess, se seraient enfermés dans les locaux du mess pour ne pas avoir à intervenir. A la suite de ces événements, un très

grand nombre d'habitants s'enfuirent de Biskra et les boutiques furent toutes fermées pendant une dizaine de jours, n'ouvrant que sur intervention de la troupe.

.....

MENAA (octobre 1956-avril 1957)

Au mois d'octobre, la compagnie fut mutée à Menaa (secteur d'Arris), petite ville de 2 000 habitants. A l'époque un vent de pacification soufflait sur le régiment. Le commandant vint nous faire un discours, nous demandant d'être corrects envers la population « qu'il fallait ramener à nous ». On fit lire par les chefs de section des rapports sur la « psychologie du cœur » et « l'âme musulmane », rapports lus à l'hilarité générale : interdiction de piller et de tirer sans discernement sur les fuyards (à Biskra déjà, le colonel avait fait afficher un rapport mettant en garde contre la trop grande promptitude des hommes à tirer la nuit au hasard. Mais un lieutenant de réserve nous déclara : « Tout ce qui est suspect la nuit, il faut tirer dessus »).

Aussi les premières semaines de notre séjour à Menaa furent-elles assez calmes. Le capitaine cherchait à rallier la population. Lors de patrouilles dans des villages, il interdit le pillage et punit un homme de troupe pour vol de bijoux. Il fit également rembourser un poulet volé. Il décida qu'il fallait apprendre aux indigènes à cultiver correctement leur terre et à tisser : d'où création d'un « centre expérimental » et construction d'un métier à tisser. Il me demanda d'être instituteur (dans plusieurs compagnies du bataillon, des écoles de bled furent ainsi créées). Mais ces tentatives ne furent pas « payantes » sur le plan du renseignement : personne n'est jamais venu lui livrer spontanément des renseignements sur les activités rebelles. D'autre part, le village fit la grève de l'impôt : signe que les gens étaient toujours sous l'influence du F.L.N. Aussi, devant les échecs de la pacification, la tactique changea. On recommença à arrêter un grand nombre de gens et les tortures reprirent leur rythme régulier. Le capitaine S.A.S. de Menaa, qui disposait d'une section de goumiers, avait réussi longtemps à éviter les arrestations, mais nous apprîmes que le colonel avait donné l'ordre à notre capitaine, L..., de ne plus tenir compte des avis de la S.A.S., aussi pendant plusieurs mois les tortures eurent lieu presque tous les jours. Elles n'étaient même plus cachées aux hommes de troupe, car elles avaient

lieu dans la cour du logement d'une section. Bien souvent, des civils ramenés de patrouille étaient tabassés par les hommes (engagés ou appelés), avant ou après les interrogatoires. Ceux qui parlaient sous la torture livraient en général des renseignements d'intérêt très secondaire, portant exclusivement sur les livraisons de vivres aux rebelles. Les prisonniers qui paraissaient détenir des renseignements plus importants et être réellement suspects résistaient le plus souvent aux tortures et ne disaient rien. On ne savait plus quoi leur faire pour les faire parler, et les inventions les plus atroces étaient mises à contribution (en plus du traitement électrique, les moyens les plus répandus étaient le supplice de l'eau, les brûlures, et la pendaison par les pieds ; certains perdaient toutes leurs dents sous les coups ; j'ai vu un homme perdre beaucoup de sang à la suite de coups reçus au ventre). Un très grand nombre de civils du secteur de Menaa passèrent ainsi par l'interrogatoire. A Menaa même, il n'y eut pas beaucoup d'arrestations, mais c'est surtout dans les autres mechtas du douar Menaa qu'étaient ramassés les gens qui devaient passer au supplice.

Plusieurs fois on demanda l'aide des appelés ou maintenus pour participer à ces tortures : certains refusèrent, d'autres acceptèrent. Le capitaine S.A.S. était moralement opposé à ces méthodes, mais à Menaa on ne lui avait laissé aucun pouvoir et il servait de couverture à ce genre de pacification.

Au mois de janvier, un petit convoi de 30 hommes subit, à six kilomètres de Menaa (en un point de la route appelé col des Oliviers), une embuscade très rude : 7 morts, 9 blessés graves, et 8 blessés légers ; 6 indemnes seulement. Deux jours plus tard, nous descendions sur deux villages situés à 1 kilomètre du lieu de l'embuscade, proche du centre de Chir. Une dizaine de civils furent exécutés sur place en représailles avec des raffinements de dérision : un maintenu tue un vieillard, puis joue à son fils une parodie de l'amitié : « On est bien copains tous les deux, mon frère, c'est ça l'amitié franco-musulmane, etc. » Puis, se tournant vers moi : « Pucheu, tu vois comme je les aime, tes frères. » Ailleurs, les hommes du village étant rassemblés pour être emmenés au P.C., l'un d'eux demande l'autorisation d'aller chercher sa gandoura ; les sentinelles lui répondent : « Oui, bien sûr, vas-y. » Il fait quatre pas et est abattu d'une rafale dans le dos ; un petit malin vient casser la croûte sur le cadavre. Un autre est jeté dans un ravin à coups de pied avant d'être exécuté ; les autres emmenés au P.C. à Chir

où certains furent exécutés après interrogatoire. Beaucoup de femmes furent violées (mon chef de section, un adjudant, y encouragea ses hommes) et les deux villages sautèrent à la dynamite. Je me souviens qu'à côté des cadavres se trouvaient des camions de l'armée portant des banderoles où étaient imprimés ces mots : « Soldats français, soldats de liberté. Paix aux hommes de bonne volonté. »

Au mois de mars 1957, nous avons un léger accrochage dans un oued au pied du village d'Ouranime : trois d'entre nous sont grièvement blessés. Nous savions grâce à un indicateur payé qu'une bande rebelle avait passé la nuit dans ce village. Un rebelle fait prisonnier nous livra une sacoche de documents qui nous permit de découvrir plusieurs camps rebelles et des dépôts d'armes et de vivres (visitant ainsi plusieurs camps du maquis, faits de cabanes de pierre et camouflés de branchages, ou maisons inhabitées de la zone interdite servant de points de halte au maquis, ainsi que de nombreuses cachettes de vivres, je pus constater combien était arbitraire la décision qui baptisait souvent « ravitailleurs » des muletiers transportant un peu de galette ou des dattes, car nous avons pu constater que les rebelles, dans ces camps presque inaccessibles, se nourrissaient principalement de conserves). Ce jour-là, plusieurs hommes du village d'Ouranime sont atrocement torturés pendant des heures : l'un a le sexe et les parties carbonisés par un feu de genévriers, un autre a subi tellement de tortures qu'il ne sent plus les dix mégots allumés qui lui sont appliqués sur la jambe, un autre meurt de souffrance sans avoir parlé. A un moment, une douzaine de soldats s'acharnent à la fois sur le même homme. D'autres sont emmenés au bataillon où plusieurs auraient été exécutés ensuite ; mais sur place, à Ouranime, plusieurs sont exécutés et exposés devant la population rassemblée. Tous les hommes contre lesquels rien n'a pu être retenu furent emmenés au poste de Menaa où ils restèrent à presque 200 sous deux tentes pendant plusieurs semaines pour exécuter des travaux au camp ; ils n'étaient pas nourris ; quant à leurs familles, elles durent évacuer le village d'Ouranime qui fut décrété zone interdite.

Je fus libéré le 10 avril, comme les autres maintenus de ma classe. Dans les rues de Batna, je rencontre un autre libérable portant une oreille de « fellaga » en fétiche, pendant ostensiblement sur la poitrine.

Les Temps modernes
Septembre 1957, p. 433-447.

3. La bataille d'Alger. 1957

La "bataille d'Alger" peut être considérée comme la lutte menée par les régiments parachutistes contre le réseau bombes de l'A.L.N. dirigé par Yacef Saadi. Le point de départ est fixé par l'ordonnance du 7 janvier 1957 déléguant les pouvoirs de police au général Massu, commandant la dixième division parachutiste. La fin est marquée conventionnellement par la mort d'Ali la Pointe, adjoint de Yacef Saadi (8 octobre 1957). Sur le plan "militaire", c'est une affaire qui a été surestimée¹. Il n'en est pas de même politiquement. La concentration des troupes, la présence du pouvoir politique à l'échelon ministériel (Robert Lacoste est ministre résidant du gouvernement Guy Mollet, puis des suivants, du 9 février 1956 au 13 mai 1958), celle de la presse internationale font qu'Alger est le lieu symbolique par excellence. La bataille d'Alger est de très loin l'épisode le mieux connu et le plus analysé de la guerre d'Algérie. L'enjeu était le pouvoir. C'est à Alger que se nouent les liens entre tortionnaires, parfois fictivement menacés par la justice, et comploteurs civils et militaires.

Les affaires qui "éclatent" en France, en 1957, à l'occasion de la bataille d'Alger, sont elles aussi symboliques, mais la relation de la partie au tout est loin d'être toujours perçue : disparition de Maurice Audin, assistant à la faculté des sciences d'Alger (21 juin 1957), récit d'Henri Alleg, ancien directeur d'Alger républicain dans *La Question*². Ce sont là des noms d'Européens. Le seul nom d'une victime musulmans à atteindre la notoriété est celui d'une jeune fille, Djamilia Bouhired, condamnée à mort le 15 juillet 1957. Il s'agissait bien de cas individuels... L'ampleur de la répression n'apparaîtra que beaucoup plus tard, quand le changement de régime aura libéré les

1. Cf. Mohammed LEBIAOUI, *Bataille d'Alger ou bataille d'Algérie ?*, Gallimard, 1972.

2. Publiée en février aux Éditions de Minuit, et saisie le 27 mars 1958.

langues et que le rapport entre le destin de l'Algérie et celui de la France aura été plus clairement perçu.

Les textes reproduits ici sont peu nombreux. La note de service du général Massu est intéressante par sa référence à l'Indochine (fait constant), par la discrétion de son langage (ces méthodes...). Son auteur a été depuis plus bavard. Le témoignage de Pierre Leulliette est un peu celui d'un "voyeur", mais il a le mérite de donner la description de militaires "moyens", dépourvus de la tête qui a rendu Massu célèbre, ou de la "gouaille" du colonel Bigeard, plus renommé pour son langage direct (en très petit comité) que pour les "crevettes Bigeard", nom que l'on donnait à l'époque aux cadavres retrouvés dans le port d'Alger.

En ce qui concerne l'organisation de la répression par l'armée, le fait majeur a été d'abord la tentative de remplacer le désordre sanglant du bled par un minimum d'ordre bureaucratique. La torture est confiée — en principe — à des spécialistes, et les exécutions sommaires relèvent d'une équipe de tueurs dirigés par le commandant Aussaresses. Cela n'empêche du reste pas les assassinats isolés ou groupés, comme le meurtre, le 17 mai 1957, dans le quartier du Ruisseau, à la suite d'un attentat commis sur deux militaires, de 26 Algériens. L'autre grand fait, lié au premier, est la multiplication des disparitions. On ne commence à réaliser l'importance du phénomène qu'en 1959, lorsque M^r Jacques Vergès aura noté une première liste de "disparus" sur un Cahier vert et rassemblé les documents remis par les familles, elles-mêmes mobilisées par le F.L.N. Le Cahier vert expliqué est une tentative — limitée — pour passer de l'étude des cas individuels à celui de l'explication d'ensemble. Ce texte reste pourtant, comme le montre la phrase finale, fidèle au symbolisme de "l'affaire Audin", elle-même modelée sur ce qui fut, de 1894 à 1906, "l'affaire Dreyfus". Les deux ans qui séparent la bataille d'Alger de la publication dans Les Temps modernes du Cahier vert, puis des Disparus peuvent paraître rétrospectivement courts. A l'échelle de la guerre d'Algérie, ils ont été longs et chargés d'événements. Les Disparus rassemblent 175 affaires. Paul Teitgen, secrétaire général de la préfecture d'Alger, en a dénombré 3 024. Le chiffre réel est certainement beaucoup plus élevé.

Note de service du général Massu *

Diffusion générale en Z.N.A.

19 mars 1957.

SECRET

2616/2.

Le général commandant la Z. N. A. et la 10^e D. P. remercie l'aumônier parachutiste qui a pris la parole pour porter sur l'action policière un jugement sans passion, libre et raisonné¹.

Il invite toutes les âmes inquiètes ou désorientées à l'écouter et souhaite que ces réflexions d'un prêtre contribuent à éclairer ceux qui n'ont pas été formés à la rude école de la « guerre pourrie » d'Indochine et qui n'auraient pas encore compris que l'on ne peut lutter contre la « guerre révolutionnaire et subversive » menée par le Communisme International et ses intermédiaires avec les procédés classiques de combat, mais bien également par les méthodes d'action clandestines et contre-révolutionnaires.

La condition *sine qua non* de notre action en Algérie est que ces méthodes soient admises, en nos âmes et consciences, comme nécessaires et moralement valables.

Le déchaînement d'une certaine presse métropolitaine ne doit pas nous émouvoir ; il ne fait que confirmer la justesse de nos vues et l'efficacité de nos coups.

Le général de brigade MASSU,
Commandant de la Z. N. A.
et la 10^e D. P.

* Publiée par Patrick Kessel, *Les Temps modernes*, août-septembre 1960 (saïsi), n° 368. Reproduite dans *La Raison d'Etat*, op. cit., p. 109.

1. Le R.P. Delarue avait, en mars 1957, prononcé un sermon justifiant, avec une légère discrétion, la torture. Voir ce texte dans *Témoignage chrétien* du 21 juin 1957. (N.d.E.)

Pierre Leulliette

La salle de torture de la 1^{re} compagnie du 2^o R.P.C. 1961

Nous cantonnions, à cette époque, dans la grande fabrique de confiserie désaffectée d'Hussein-Dey. Au rez-de-chaussée, outre un vaste hall toujours frais — ce qui est rare à Alger —, une grande salle obscure pleine de matériel laissé par les propriétaires occupait le fond de l'immeuble. La maison elle-même étant encastrée dans d'autres bâtiments, cette salle était invisible de la rue. Entourée de plusieurs petites chambres vides et poussiéreuses, elle était pratiquement insonorisée. C'était la salle de torture idéale.

Chaque jour, le lieutenant de service, assisté du sergent T..., des transmissions, venait y passer quelques heures. Un autre sergent, Alsacien à la monstrueuse musculature, célèbre au corps pour sa dureté en cours d'opération et la lenteur de son esprit, les accompagnait.

Ils avaient beaucoup de travail. Les jours de grands « arrivages », il ne pouvait même pas y poturvoir : on faisait alors appel à deux ou trois autres hommes de troupe choisis pour leur insensibilité animale, sinon leur sadisme.

Ces équipes spéciales se relaieront sous l'œil bienveillant du capitaine, un intellectuel, lui, de ceux pour qui la douleur n'existe pas — surtout celle des autres... Elles travaillent par groupe de trois, en fumant des cigarettes. Leur besogne consiste essentiellement, sous prétexte d'interrogatoire, à torturer du matin au soir, les uns après les autres, des prisonniers nus et ligotés...

La salle est bien aménagée. Outre les longues tables de zinc sur lesquelles on fondait les berlingots et où les prisonniers, nus, sont étendus à leur arrivée, il y a là quelques étaux d'établi qui se révéleront vite très utiles : leurs mâchoires de fonte serviront à broyer les parties les plus vulnérables du corps humain, le plus souvent les parties sexuelles.

A terre, de grands seaux d'eau tiennent lieu de la traditionnelle baignoire. Le gros sergent alsacien surtout affec-

tionne ces récipients ; c'est sa marotte. D'une poigne à écraser un bœuf, il y introduit lentement la tête rasée de ses clients, souvent déjà asphyxiés par l'angoisse avant d'avoir touché l'eau.

Au début, on utilisait aussi beaucoup les lourdes cordes « commando ». On en fouettait l'aine ou les yeux des suspects récalcitrants. Mais on finit par y renoncer : cela laissait trop de traces. Les bâtons, bien maniés, produisent le même effet et ne marquent pas.

Le supplice classique reste celui des gifles. Mais les gifles que donne notre sergent alsacien, pour un oui ou un non, sur un visage déjà défait, en moins d'une heure peuvent rendre un homme fou, si énergique soit-il. Les lourdes bottes de saut aux semelles cannelées écrasent aussi beaucoup de pieds nus et révoltés de peur. Il faut affoler de souffrance.

Mais l'outil principal n'existait pas au Moyen Âge. Ce pur produit de la civilisation se présente d'une façon très anodine : un simple fil électrique branché sur une prise du bas du mur. Son rôle est de faire « jouir » les plus grands suspects. Plus besoin de la « gégène » de campagne que connaissent tant d'Algériens interrogés en cours d'opération. Ici, on a le courant électrique à volonté. D'abord envisagé comme utile, puis comme indispensable, le supplice de l'électricité finira par être considéré comme allant de soi, et somme toute comme aussi régulier qu'un autre. Non seulement il est efficace, mais il ne laisse pas de trace.

Installé très soigneusement par un sergent des transmissions, le fil présente une extrémité dénudée, garnie d'un manchon isolant afin qu'on puisse le saisir sans risque. Il se termine par un tube de contreplaqué toujours mouillé pour qu'au passage s'accumule le maximum d'électricité. Deux fils pointus et minces en dépassent comme des antennes, tremblottant au moindre mouvement.

On branche directement ces antennes sur la peau nue. Généralement sur le sexe. On les promène aussi sur tout le corps, les arrêtant longtemps contre la poitrine, là où la cage thoracique ne protège qu'à peine le cœur, qui s'affole, entraînant le patient dans des soubresauts de chat écorché.

En leur pinçant le nez, les raffinés forcent les récalcitrants à ouvrir la bouche. Ils y introduisent leurs antennes au plus profond de la gorge. Mais il arrive que, sous l'effet de la souffrance, l'interrogé referme si violemment les mâchoires qu'il en sectionne les fils, d'un seul coup de dent. Il faudra renforcer leur calibre.

Si ceux qu'on interroge sont une forte majorité de criminels de la plus malfaisante espèce, des hommes convaincus d'avoir coupé le cou de plusieurs de leurs coreligionnaires, des tueurs de femmes et d'enfants, des poseurs de bombes et de grenades dans les cinémas, on y trouve aussi de simples suspects, des gens qu'on soupçonne seulement d'avoir, par exemple, hébergé des membres du F.L.N., ou d'être des collecteurs de fonds... Enfin, aussi, quelques innocents, bien incapables, comme la plupart des innocents, de prouver leur non-culpabilité...

Le plafond de la salle est percé d'un orifice, destiné, du temps de la confiserie, à laisser passer une corde. Ce trou permet à ceux qui dorment au-dessus, sur l'aire où l'on fabriquait auparavant les bonbons — c'est-à-dire à nous tous — d'entendre les plus farouches hurlements. Mais on peut aussi regarder.

Dans leur désœuvrement, les jours de « grands interrogatoires », certains d'entre nous attendaient, comme à l'entrée d'un cinéma, leur tour d'aller jeter un coup d'œil curieux au trou. Il fut question de le boucher, mais cela se révéla inutile : très vite le spectacle n'intéressa plus personne.

Il en fut pour trouver d'autres façons de se divertir.

C'est ainsi qu'un jour un sergent un peu gai s'amusa àillonner le quartier en camion, y ramassant sans même prendre la peine de leur demander leurs papiers tous les Arabes qu'il rencontrait vêtus à l'euro péenne avec quelque élégance. Il rentra, le camion plein. Rassemblant son gibier dans la cour gluante de boue, il imagina d'abord de leur faire faire, en guise de punition, quelques « pompes », et quelques tractions. Puis, comme ces malheureux endimanchés faisaient des efforts énormes pour ne pas trop salir leur pantalon, il enchaîna avec des exercices de « pelote » de plus en plus frénétiques : « Debout ! Couché ! Sur le dos ! Sur le ventre ! Remuez les jambes, les bras, la tête, etc. » Lorsque l'un d'eux s'affaissait, à bout de souffle, un bon coup de baïonnette dans les reins venait le rappeler à l'ordre.

Nous étions aux fenêtres. On se bousculait, on riait follement : quelle récréation ! Surtout pour ceux qui, civils, n'avaient jamais porté des vêtements aussi bien coupés !

De ce jour naquit la règle tacite de faire une chasse particulière aux musulmans les mieux mis. Malheur au suspect appréhendé cravate au col et souliers cirés ! Et ce

qui, initialement, n'avait été qu'un jeu de sous-officier ivre, devint une nouvelle mesure discriminatoire.

En fin d'interrogatoire, on dirigeait les suspects les plus récalcitrants, s'ils étaient intéressants, sur un centre de tri, où recommençaient pour eux de nouveaux interrogatoires. Mais nous avons gardé certains détenus plus d'un mois : certains parce qu'on attendait tout simplement l'ordre de leur transfert, ou, ce qui était plus rare, celui de leur libération ; d'autres parce qu'on essayait sur eux la méthode de l'usure : beaucoup, incapables de supporter une tension nerveuse si prolongée, après une semaine seulement de claustration parlèrent mieux que sous les effets d'une dynamo.

Il est vrai que leur isolement était total. Contre le mur du premier hall, de grandes boîtes de bois gris en forme de cercueil les attendaient. C'étaient des isoaloirs prêtés par la mairie. Disposées l'ouverture contre la cloison, ces cellules étaient hermétiques. Une dizaine au moins étaient occupées en permanence. Le prisonnier non seulement ne pouvait pas s'échapper, mais encore n'avait pas la place de s'asseoir ! Et quand il s'effondrait, vaincu par la fatigue, il devait reposer dans cette position « empêchée », tordu contre la paroi de bois, comme dans les « malconforts » du Moyen Age, ces cellules de basse-fosse où l'on ne vivait qu'en diagonale...

Des sentinelles marchaient le long de ces caisses nuit et jour, une balle dans le canon. Toutes les deux heures, elles devaient, pour vérifier que leurs prisonniers invisibles étaient toujours vivants, les obliger à faire dépasser leurs mains du bord supérieur. Et deux mains jaunes émergeaient alors, comme d'un puits. La plupart des factionnaires, fâchés d'être obligés de couper leur sommeil pour garder ces « sales boukaks », en profitent pour frapper les doigts crispés d'un coup de la crosse métallique de leur Mas 36, une fois, deux fois, trois fois... ! Et sous peine de voir indéfiniment se prolonger cette espèce de jeu, la victime devait maintenir sous les coups ses deux mains tendues...

J'ai vu des garçons de vingt ans s'amuser à ce jeu, des garçons « bien », comme on dit ; des « fils à papa », souvent, mais aussi des jeunes paysans et des ouvriers.

*Saint Michel et le Dragon.
Souvenirs d'un parachutiste,
Editions de Minuit, 1961,
p. 307-311 (saisi).*

Pierre Vidal-Naquet

Le « Cahier vert » expliqué. 1959

MM. Jacques Vergès, Michel Zavrian et Maurice Courrégé, avocats au barreau de Paris, rendent public, sous le titre le *Cahier vert*, une liste de 175 cas de « disparitions » d'Algériens musulmans. Tel qu'il est ce document est déjà par lui-même impressionnant. Ecartons immédiatement — bien que M. Debré ne l'ait pas encore formulée — l'hypothèse d'une fabrication de toutes pièces¹. Les noms cités, les références d'état civil, les adresses permettent aux autorités compétentes de faire rapidement les enquêtes nécessaires. De plus, des documents émanant des sources les plus officielles : cabinet du général Salan, du général Massu, préfecture d'Alger, jalonnent la liste des disparus. Au reste, c'est parce que M^e Vergès recueillait les témoignages de femmes et de mères de disparus qu'il a été expulsé le 14 août dernier d'Alger.

Dans la plupart des cas, les disparitions sont anciennes. Si quinze d'entre elles seulement sont postérieures au 13 mai 1958, cela ne signifie pas qu'il faille être optimiste : les plaignants, dans l'immense majorité des cas, ne se sont adressés à des avocats connus pour défendre fréquemment les membres du F. L. N., et pour ne pas craindre le scandale, qu'après s'être épuisés vainement en démarches auprès des autorités officielles ou para-officielles telle l'Association pour la formation de la jeunesse qu'anime M^{me} Jacques Massu. Il faut écarter aussi l'hypothèse suivant laquelle les disparus, ou du moins un certain nombre d'entre

1. M. Michel Debré, Premier ministre, avait déclaré au Sénat, le 25 juin 1959, que le livre *La Gangrène*, relatant les tortures subies à Paris par des étudiants algériens était une « affabulation totale ». (N.d.E.)

eux, auraient rejoint l'A. L. N. La famille d'un combattant algérien a plutôt intérêt, en effet, à garder le silence.

Ajoutons que, dans la plupart des cas, les victimes n'appartiennent pas aux couches les plus misérables de la communauté musulmane. On y rencontre un médecin, un attaché au cabinet de l'ancien maire d'Alger, un instituteur..., toutes professions qui expliquent que les familles des disparus aient eu les moyens matériels nécessaires pour entreprendre les démarches.

Et maintenant, de quoi s'agit-il exactement ? Des hommes ont été arrêtés, à Alger le plus souvent, par des parachutistes (bérêts rouges de la coloniale, bérêts verts de la Légion, « casquettes » du 3^e R. P. C. du colonel Bigeard, bérêts bleus du 1^{er} R. P. C., etc.) dans les deux tiers des cas au moins, mais aussi par les zouaves, par la D.S.T., par la gendarmerie, etc. Parfois, la famille a reçu des nouvelles, a pu voir même son prisonnier pendant quelques jours ou quelques semaines, puis brusquement c'est le silence. Plus souvent encore, la famille n'a jamais rien su. Dans un grand nombre de cas, les autorités officielles ont déclaré que l'intéressé avait été libéré après quelques jours ou quelques semaines de détention, mais aucun document correspondant aux formalités de levée d'écrou telle qu'elle est pratiquée dans les prisons, c'est-à-dire signé par l'intéressé lui-même, n'est fourni. A lui seul, ce détail apporte la preuve du désordre tragique qui règne dans l'administration militaire. Mais ce que nous apprend le cahier est encore beaucoup plus grave.

Nous apprenons d'abord qu'un homme peut être arrêté sans que son nom figure au fichier des prisonniers ou assignés à résidence. C'est le cas par exemple de Bechar Abdelkader, dont le général Massu nous dit qu'il a été arrêté le 1^{er} juin 1957 et relâché le 7 juin, tandis que le cabinet du général Salan fait savoir à sa femme, un an et demi après, qu'« il ne figure pas au fichier, et n'est pas connu des éléments du secteur ». Le général Salan faisait faire cette réponse le 14 novembre à une lettre qui datait du 25 août. Plusieurs mois d'enquête n'ont-ils donc pas permis à la plus haute autorité civile et militaire de l'Algérie d'apprendre ce que savait son subordonné ? Ou bien faut-il admettre qu'un dossier a mystérieusement disparu ?

Nous apprenons également qu'un homme, c'est le cas de Barkat Abdelkader et celui de Safdi Khaled, peut être interné dans un camp, transféré dans un autre, sans qu'il reste de lui, après ce transfert annoncé officiellement, la moindre trace.

Nous apprenons aussi qu'un colonel commandant une caserne, en l'occurrence celle de Fort-l'Empereur, peut écrire de sa main qu'il n'a « aucune indication sur la destination des personnes qui y ont séjourné » et « aucune responsabilité dans la répression ».

Nous apprenons enfin et surtout que les disparitions sont quelque chose de tellement normal, de tellement courant qu'il existe au moins deux types de circulaires — l'une émane de la préfecture d'Alger, l'autre de la zone nord algéroise — pour annoncer aux familles qu'on n'a pu retrouver trace de celui qu'elles ont perdu².

Tels sont les renseignements simples et clairs qu'une critique interne élémentaire permet de dégager du *Cahier vert*.

Il faut cependant aller plus loin, car le problème des disparitions s'inscrit dans un contexte plus vaste : celui de la guerre d'Algérie, celui des pouvoirs spéciaux, celui de la bataille d'Alger.

Lorsque éclata la guerre d'Algérie, les autorités françaises avaient le choix entre deux politiques : admettre que le problème algérien relevait d'une politique d'ensemble, ou considérer qu'il serait résolu par la technique militaire et policière. Malgré des rappels de principe qui sont en la mémoire de chacun, c'est la seconde de ces politiques qui fut choisie. Aussi la guerre d'Algérie fut-elle placée dès le début sous le signe de la subversion du droit commun. C'est d'abord la loi du 3 avril 1955 qui institue l'état d'urgence. C'est ensuite la loi du 16 mars 1956 sur les pouvoirs spéciaux et le décret signé le lendemain qui instituait, pour reprendre l'expression de M. C. A. Colliard, doyen de la faculté de droit de Grenoble, « au profit du ministre résidant... un pouvoir véritablement dictatorial dont jamais

2. Il existe un document analogue émanant de l'administration du camp de Paul-Cazelles.

aucun fonctionnaire ou ministre de la République n'avait disposé ». Le décret du 17 mars autorisait notamment M. Robert Lacoste à « prononcer l'assignation à résidence surveillée au nom de toute personne dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité de l'ordre public ». Pratiquement, dans les zones de combat, ce décret restait lettre morte : c'est l'armée qui était maîtresse. Sur les actes que commettaient alors trop d'officiers de l'armée française, parfois en les attribuant à l'adversaire, les témoignages des rappelés sont, hélas ! éloquent.

Quant à l'autorité civile, elle utilisait le droit, en soi exorbitant, d'assigner à résidence avec une relative modération : dans le cadre de l'ancien département d'Alger, 1 500 assignations à résidence avaient été prononcées entre le 17 avril 1956 et le 7 janvier 1957 ; 800 avaient été maintenues. Les camps construits alors pour loger les assignés, celui de Lodi et celui de Berrouaghia, n'ont rien de commun avec les camps nazis. Ce n'est pas un hasard si le *Cahier vert* ne contient aucun nom de disparus antérieurs à 1957. Si des disparitions se produisaient, ce qui est possible, le phénomène ne prit pas une ampleur massive³.

Le 7 janvier 1957, M. Serge Baret, L. G. A. M. E. de la région d'Alger, déléguait au général Massu les pouvoirs de police sur le territoire du département d'Alger. Le tournant était pris qui devait aboutir à la capitulation du pouvoir civil devant le pouvoir militaire, de la République devant les généraux.

Les causes d'un tournant dont les conséquences devaient être si graves sont complexes. La seule cause invoquée d'habitude : la pratique méthodique par le F. L. N. du terrorisme urbain, en particulier à Alger, doit certes être prise en considération. Elle n'est pas la seule. Il est parfaitement vrai qu'à Alger, au début de 1957, la situation est grave ; les attentats, les préparatifs de la grève du 28 janvier posent aux autorités des problèmes auxquels, à défaut d'une solution politique, elles sont bien obligées de faire face. Leur tâche est d'autant plus difficile que l'adversaire est plus nombreux et plus insaisissable. Or, aux yeux du colonel Godard, commandant le secteur Alger-Sahel, aux

3. Les tortures policières existent certes dès ce moment, suivant d'ailleurs une longue tradition coloniale, du moins les tortionnaires d'Oran prenaient-ils, en 1955, la précaution de se bander les yeux.

« 5 000 militants et sympathisants actifs » du F. L. N. « il convient d'ajouter une grande partie de la masse musulmane urbaine qui, embrigadée de gré ou de force, constituait au moins pour les branches politiques un inépuisable réservoir de personnel immédiatement disponible ». Encore faudrait-il ne pas oublier que ce qu'on appelle improprement le contre-terrorisme ultra a fait son apparition à Alger *avant* le terrorisme. C'est le 10 août 1956 que Michel Fechoz fit éclater, rue de Thèbes, en pleine Casbah, une bombe qui fit quinze morts et une quarantaine de blessés⁴. Si l'auteur principal de ce forfait purge une peine de travaux forcés, due à sa participation à l'affaire du « Bazooka », plusieurs de ses complices sont en liberté. Quoi qu'il en soit, le terrorisme n'explique pas tout : il faut tenir compte de la volonté des chefs de l'armée de venger l'humiliation politique de Suez, de l'impérialisme naturel de généraux placés à la tête de forces relativement énormes, de l'extraordinaire insuffisance des effectifs policiers, et aussi, on peut vous le dire, de l'esprit de capitulation dont fit preuve le dépositaire des pouvoirs de la République devant des chefs qui demandaient qu'on fit la guerre, nous voulons dire la guerre totale. Il est en effet bien établi que, à peine au pouvoir, les généraux virent grand. Dès le 8 janvier, 950 assignations à résidence étaient prononcées sur la demande des militaires dans la seule région d'Alger. Le 4 février, le général Salan, commandant supérieur interarmée, dans une note au ministre résidant, n'hésite pas à écrire : « *D'après les prévisions actuelles on peut [...] s'attendre à recevoir un volume de vingt mille personnes avant le milieu du mois de mars.* » Le 23 juillet suivant, parlant de la seule région d'Alger, le général Massu considère visiblement ces prévisions comme dépassées, il écrit en effet au général Allard : « *A mon avis la seule solution consiste en la création d'un camp de dix mille places au minimum, entraînant la suppression de trois ou quatre petits camps. L'économie des effectifs nécessaires à la garde compensera de loin le coût de l'opération. L'emplacement de ce camp pourrait être recherché dans une île.* » Un plan aussi ample supposait la mise en place d'un système concentrationnaire d'une part,

4. En réalité, plusieurs dizaines de morts. J'avais daté l'explosion de la rue de Thèbes de façon erronée. La date correcte a été rétablie.

l'emploi de la terreur de masse pour juguler la rébellion de l'autre. Effectivement nous voyons apparaître l'un et l'autre. Le 6 février 1957 le camp de Paul-Cazelles à la limite du désert doit recevoir ses premiers internés. La surveillance, le régime alimentaire rappellent, les premiers temps, Dachau et Buchenwald par certains aspects. Le désordre y est tel — le fait fut officiellement constaté — que bien des présents ne figurent pas sur les listes, que bien des absents — évadés ou victimes de la « corvée de bois » — y figurent. En cas d'« accident » dans un transport, les victimes sont remplacées au hasard. Un bon nombre de disparitions, dont plusieurs de celles qui figurent au *Cahier vert*, s'expliquent par le régime qui régnait à Paul-Cazelles.

A Alger, cependant, c'est la terreur : mais l'armée française est, pour sa tâche, assez mal équipée : elle ne dispose pas comme l'armée allemande de 1939-1945 d'une police spécialisée, bureaucratique et terroriste tout à la fois qui l'accompagne dans ses déplacements ; l'organisation installée par le général Massu, mise au point par le colonel Godard, commandant le secteur Alger-Sahel, à qui le général Massu devait subdéléguer ses pouvoirs, et appuyée sur le « Dispositif de protection urbaine » du lieutenant-colonel Trinquier (dont le premier dirigeant, le « capitaine » Olivier, était titulaire de treize mandats d'arrêt, dont un pour espionnage) devait jouer à la fois le rôle des S.S. et celui de la Gestapo. La torture, non pas exceptionnelle, mais *quotidienne et systématique*, devint l'institution principale du pouvoir militaire, institution clandestine vis-à-vis de l'opinion métropolitaine mais ouvertement pratiquée par les officiers de renseignements avec l'approbation de M. Robert Lacoste. A Beni-Messous, un centre de tri s'ébauche où sont conduits les détenus des militaires. Les effectifs varient parfois du simple au quadruple. Libérations ? Parfois certes ; plus souvent encore, les manquants ont été purement et simplement assassinés. Dans un cas au moins, en mai 1957, après une opération dans les environs d'Alger, les corps des victimes furent enterrés ou plutôt recouverts au bulldozer dans la forêt de Balnem. Dans cet état de choses se trouve sans doute l'explication de *bien des disparitions*.

La torture et l'assassinat « officiels » ne sont pas les seuls. Dans le courant du mois de février, la police découvre l'existence à la villa des Sources, à Bir-Mandrais, dans la banlieue d'Alger, d'un tribunal doublé d'un centre de tortures *privé*. L'enquête menée par dix inspecteurs métropolitains

devait établir notamment la participation à ce singulier tribunal du colonel Fossey-François, du colonel Thomazo, aujourd'hui député des Basses-Pyrénées, de René Vinciguerra, de René Kovacs qui, le 16 janvier, avait organisé l'attentat contre le général Salan, et de M. Ortiz, depuis membre du Comité de salut public du 13 mai et actuellement président du « Front national français ». Parmi les victimes, la police devait identifier un « disparu » récent, le libraire algérois Chaouch.

Après avoir ainsi décrit l'atmosphère, il importe de préciser, pour serrer de plus près le problème des disparitions, les rapports à Alger des autorités civiles et des autorités militaires. C'est à tort en effet qu'on peindrait les unes et les autres avec les mêmes couleurs uniformes. Il s'est trouvé des militaires révoltés devant la tâche qui leur était imposée et osant le dire, parfois au péril de leur vie ; il s'est trouvé quelques civils parmi lesquels il faut nommer, parce que leur nom et leur rôle sont connus de tous, M. Paul Teitgen, secrétaire général chargé de la police à la préfecture d'Alger, et M. Builles, commissaire divisionnaire central de la ville d'Alger, pour entreprendre la tâche désespérée de concilier l'occupation militaire et le respect des droits de l'homme, le désordre de la terreur et l'ordre de la civilisation. Pour comprendre ce que fut leur rôle, il faut savoir qu'il leur restait une arme et une seule : l'assignation à résidence ne pouvait être décidée que par la préfecture. En assignant systématiquement tous les prisonniers des militaires, on pouvait espérer savoir, au moins, *qui* était détenu ; en assignant à résidence les personnes arrêtées, dans les locaux mêmes occupés par les militaires, on ne pouvait empêcher la torture et l'assassinat qui étaient un état de fait, on, pouvait du moins connaître les responsables. *Vingt-quatre mille actes d'assignation à résidence furent établis dans le cadre de l'ancien département d'Alger et cela dans les sept premiers mois de 1957.*

Ce chiffre, dont l'authenticité n'est pas discutabile, nous laisse loin des chiffres donnés par M. Robert Lacoste en décembre 1957 : 8 200 assignations à résidence et 4 000 libérations, et cela pour l'Algérie tout entière. Le système ne fut mis en place que progressivement. Au mois de février, un directeur civil, le commissaire de police Ceccaldi-Ray-

naud⁵, secrétaire général de la fédération socialiste d'Alger, est placé à la tête du centre de tri de Beni-Messous. On se souvient que ce fonctionnaire se signala en écrivant au journal *Le Monde* plusieurs lettres démentant — malgré des témoignages contraires et formels — avoir adressé à son parti un rapport sur des sévices qu'il lui était effectivement très facile de constater. C'est à la fin du mois de mars et au début du mois d'avril 1957 qu'intervient l'étape décisive. Écœuré par la pratique quotidienne de la torture dont il découvre des preuves irréfutables en visitant le centre de Beni-Messous, ayant appris le 23 mars l'assassinat d'Ali Boumendjel, 24 heures après avoir sommé les parachutistes de le présenter au Parquet, Paul Teitgen, ancienne victime de la Gestapo, ancien concentrationnaire de Dachau, envoie au ministre résidant une démission motivée qui est aussitôt refusée. Il propose alors un plan de réforme qui est en principe accepté. Aux côtés du colonel commandant le secteur Alger-Sahel sera installé au P.C. d'Hydra le commissaire divisionnaire central de la ville d'Alger. Deux centres de tri seulement, celui de Beni-Messous et celui de Ben-Aknoun, serviront de centre d'interrogatoire commun à la police et à l'armée ; tout prisonnier sera assigné à résidence dans le centre de tri, et cela pour une durée maximum d'un mois. Le commissaire divisionnaire central sera le seul détenteur des assignations à résidence qui lui seront demandées par les militaires et automatiquement accordées. Un rapport quotidien sera adressé à la préfecture par ce fonctionnaire, mentionnant les incidents, notamment les « évasions », « suicides », « tentatives de fuite » qui pourraient se produire. Ces rapports quotidiens seront synthétisés tous les quinze jours.

Le général Massu et son entourage, notamment le lieutenant-colonel Trinquier, n'entendaient cependant pas, et cela est profondément normal dans l'optique totalitaire qui était la leur, être privés même partiellement des pouvoirs qu'ils détenaient en vertu de l'ordonnance du 7 janvier. Les textes sont ici plus éloquents que tout commentaire. Le 4 avril, le général Massu adresse à ses subordonnés immédiats une « directive » concernant les « mesures à prendre en cas d'arrestation de personnes suspectes par les

5. Depuis, maire de Puteaux, célèbre pour l'intérêt qu'il a porté aux opérations immobilières dans l'ouest de la région parisienne.

unités de la Z.N.A. ». Elle invite notamment « au respect des principes suivants » :

« I. Le secret le plus absolu doit être assuré en ce qui concerne le *nombre, l'identité, et la qualité* des suspects arrêtés. En particulier, aucune mention de quelque nature que ce soit ne doit être faite à un représentant quelconque de la presse.

II. Dans les 24 heures qui suivent la mise en état d'arrestation, le détenu devra faire l'objet : — soit d'une demande d'assignation à résidence au camp d'hébergement de Beni-Messous, comportant un motif valable (*cette demande devra parvenir à Monsieur le lieutenant-colonel Trinquier qui la transmettra à Monsieur le Préfet I.G.A.M.E.*) — soit d'une remise au parquet pour suites judiciaires à donner...

III. Dans le cas de décès survenant pendant ou après l'arrestation et pour une cause quelconque (blessure, maladie, suicide...) [les points de suspension sont du général Massu], ils auront soin de faire exécuter l'enquête de rigueur par la gendarmerie dans les délais les plus rapides.

IV. Le lieutenant-colonel Trinquier est chargé de veiller à la stricte application de la présente directive et rendra compte périodiquement au général commandant la Z.N.A. les résultats des visites qu'il effectuera à cet effet dans les locaux des camps. »

Un même homme, le lieutenant-colonel Trinquier, est donc chargé de la transmission des demandes d'assignation à résidence et du contrôle de l'état des détenus. Il est aisé dans ces conditions de rayer des listes ceux qui manquent à l'appel. Quant à l'enquête « de rigueur » en cas de décès, nous verrons bientôt ce qu'il faut en penser.

Le 11 avril, le ministre résidant, dans une circulaire aux préfets, généralise le système proposé par le général Massu. Il précise : « Je ne vois pas d'inconvénient à l'occasion d'opérations importantes et localisées et dont la durée peut s'échelonner sur plusieurs semaines, à ce que les préfets subdélèguent, en vertu de l'article 10 du décret du 17 mars 1956, à l'autorité militaire appropriée le pouvoir d'assignation à résidence. » Il est entendu qu'« il devra être assuré aux assignés à résidence des conditions d'hébergement décentes qui tiendront compte à la fois des traditions d'humanité de notre pays et des nécessités qui pèsent sur les autorités chargées de maintenir l'ordre ». Le délai normal de l'assignation à résidence dans les locaux militaires sera d'un mois.

Le 20 avril, le général Allard explique que la circulaire ministérielle ne fait que légaliser un état de fait :

« Les camps (de triage ou de transit) sont, en fait, des camps existant à l'heure actuelle sous des vocables divers. »

Il indique que « les noms des assignés à résidence sont communiqués au procureur sous le sceau du secret ». Les identités et elles seules sont communiquées aux préfetures, et les affaires traitées ne doivent « être passées à la Justice que lorsque l'Autorité Militaire aura donné son accord ». Surtout, il demande à ses subordonnés du corps d'armée d'Alger de s'entendre avec les préfets pour obtenir systématiquement le pouvoir d'assignation à résidence. C'est de semblable façon que le général Massu interprète la circulaire du 11 avril. On ne prévoyait, au départ, que deux centres de tri et d'interrogatoire pour Alger, et il aurait été possible dans ces conditions de faire surveiller le comportement des militaires par des policiers triés sur le volet. Le général Massu recommande systématiquement la construction de camps de triage dans chaque secteur et, éventuellement, dans les sous-secteurs. Les demandes d'assignation à résidence seront transmises au lieutenant-colonel Trinquier. Dans certains cas exceptionnels, dont le même lieutenant-colonel Trinquier sera seul juge, la détention dans les locaux militaires pourra dépasser un mois. « Les officiers de renseignements des sous-secteurs pourront demander au commandant de secteur que certains hébergés soient mis à leur disposition pour complément d'enquête. »

Dans une très large mesure, les militaires obtinrent satisfaction. Les « centres de tri », légalisés au non, se multiplient : nous ne rappellerons que deux d'entre eux particulièrement célèbres : la Villa Sésini où fonctionnaient des officiers spécialistes en torture tels que le capitaine, aujourd'hui commandant, Faulques, les lieutenants Perez, Jean, le soldat Feldmayer ; c'est notamment là que M. Mohamed Sefta, juge à la Mahakma (justice musulmane) d'Alger, fut, en août-septembre 1957, torturé par le sous-lieutenant Pierre Lagaille, aujourd'hui député d'Alger. M. Lagaille pousse le raffinement jusqu'à voler la voiture de M. Sefta, avoir avec elle un accident dont fut victime une petite fille musulmane et faire adresser une demande d'indemnité à M^{me} Sefta. C'est également à la villa Sésini que mourut, le 23 mars 1957, des suites des tortures qui lui avaient été infligées par le capitaine Faulques et le soldat Feldmayer, un jeune Algérien ami d'Henri Alleg. Omer Djegri dit

Simon. La commission de la Justice de l'Assemblée nationale fut immédiatement avertie par les soins d'un codétenu d'Omer Djegri. Aucune suite ne fut donnée à cette affaire de « disparition ». Le second centre spécialisé que nous citerons est le centre de tri d'El-Biar avec le capitaine, aujourd'hui commandant, Devis, les lieutenants Erulin et Charbonnier, le sergent Jacquet. Les policiers installés dans ces centres devaient, en grand nombre, acquérir, s'ils ne la possédaient déjà, la même spécialisation — exemple : à El-Biar, le policier Lorca, habillé en para. Des centres analogues existent dans tout le département, ainsi le parc à fourrage d'Orléansville, la cité Améziane de Constantine. Sur un point cependant, dans le département d'Alger, les militaires n'obtinrent pas gain de cause : ils resteront obligés de s'adresser à la préfecture pour obtenir l'assignation à résidence, et ils étaient d'autant plus obligés de le faire que les fonds nécessaires n'étaient débloqués qu'à cette condition.

Le système inauguré et mis au point par Paul Teitgen ne pouvait en fait avoir qu'un avantage : il permettait de comptabiliser les vivants et les morts, ou plutôt les survivants et les disparus. Comment le système fonctionne, comment peu à peu il se dégrade pour devenir totalement inefficace, c'est ce que nous allons examiner maintenant à l'aide de quelques exemples précis.

Le 10 mai 1957, un « suspect », Beraouala Khaled, dit « l'Oranais », est arrêté par les militaires du sous-secteur Alger-Marine ; le 11 mai, il est assigné à résidence dans les locaux de ce même sous-secteur. Ce même jour, on annonce son évasion et un « bulletin de recherches » est lancé. Le 13 mai, un cadavre est rejeté par la mer, près du brise-lame du quai de Lorient, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat du sous-secteur Alger-Marine. Le corps, qui porte des marques évidentes de tortures, se trouve dans un fût métallique, ligoté à l'intérieur de deux sacs. Par chance, si l'on ose dire, Beraouala Khaled avait déjà eu affaire à la police et ses empreintes digitales étaient connues ; aussi, le corps rejeté au quai de Lorient fut-il immédiatement identifié comme le sien. Le 18 mai, l'enquête « de rigueur », pour reprendre les termes du général Massu, conclut que Beraouala Khaled, après son évasion, avait été victime d'un

« règlement de comptes » entre nationalistes algériens. La Commission de sauvegarde était alors en Algérie. Le cas lui fut soumis et, à sa demande, une enquête fut ouverte. Les militaires du sous-secteur d'Alger-Marine *avouèrent* que Beraouala Khaled était mort entre leurs mains. Ils ne furent pas autrement inquiétés.

Le second exemple que nous choisirons est celui de l'affaire Audin. Arrêté le 11 juin au soir, à son domicile, Maurice Audin ne fut « assigné à résidence » que dix jours plus tard, le 21 juin 1957, c'est-à-dire le jour de sa mort. L'acte qui l'assignait à résidence fut cependant antidaté volontairement de dix jours pour que les parachutistes du 1^{er} R.C.P. ne puissent pas nier l'avoir détenu comme ils avaient tenté de le faire. Mais le numéro d'ordre de cet acte est un numéro du 21 juin. C'est ce même jour qu'Henri Alleg, arrêté le 12 juin au domicile d'Audin, fut également assigné à résidence. Le 21 juin, à 21 h. 30, le lieutenant Charbonnier, officier de renseignements du 1^{er} R.C.P., organisait une comédie d'évasion. Peu après, cependant, un colonel, doutant sans doute de la crédibilité de ce récit d'évasion, essayait d'obtenir des autorités préfectorales qu'elles détruisent le dossier d'assignation à résidence de Maurice Audin. Il n'est pas douteux que, dans ce cas aussi, le système mis au point par les fonctionnaires que nous avons cités a pu servir la cause de la vérité. Il n'a pu cependant empêcher l'assassinat de Maurice Audin. Le 19 juin, le général Zeller, membre de la Commission de sauvegarde, exigeait des autorités militaires qu'elles lui présentent le jeune mathématicien. Deux jours après, il était mort. Trois jours avant l'arrestation de Maurice Audin, un jeune maître d'internat au lycée Bugeaud, Sadek Karamane, disparaissait lui aussi. Son dossier d'assignation à résidence *ne fut établi que le 5 septembre*, avec rétroactivité à partir du 8 juin. Il y avait longtemps à cette date que Sadek Karamane avait « disparu ».

C'est du reste au mois de juin 1957 que les autorités civiles perdent un de leurs derniers moyens de contrôle : les fichiers et le service du recensement passent entre les mains du lieutenant-colonel Trinquier.

Les autorités civiles, qui n'avaient déjà qu'une faible chance de pouvoir intervenir lorsque l'assignation à résidence était demandée dans les vingt-quatre heures, perdaient toute possibilité de sauver des vies humaines, lorsque, et le cas devint de plus en plus fréquent, ce délai était dépassé.

Pourquoi ? Parce que les centres d'interrogatoires clandestins, installés souvent dans des appartements privés par des parachutistes, se multipliaient à partir du mois de mars 1957. Un de ces centres « clandestins » de tortures et d'assassinats fonctionnait au lieu-dit « Les Trois Caves », près de Maison-Carrée. C'est là que disparut un des musulmans du *Cahier vert*, Abdelkader Hamadi, le 23 mars 1957. Djamilia Bouhired, arrêtée le 26 avril, a également déclaré avoir été torturée près de Maison-Blanche et en d'autres lieux, dont le « centre de tri » d'El-Biar, pendant les dix-sept jours qui séparèrent son arrestation de sa présentation au Parquet.

On se souvient que le colonel commandant la caserne de Fort-l'Empereur déclarait dans une lettre en date du 15 juin 1957, citée par le *Cahier vert*, ignorer l'usage qui se faisait de ses locaux. S'il avait été un peu plus curieux, peut-être aurait-il appris que cette caserne servait elle aussi de centre « clandestin » de détention et de torture. *C'est là que Maurice Audin après son assassinat par les parachutistes du 1^{er} R.C.P. devait être secrètement enterré.*

C'est à partir de cet état de choses qu'il faut maintenant poser le problème des disparitions. L'importance du problème n'échappa pas aux organisations officielles. La « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels », créée le 5 avril 1957 par le gouvernement Guy Mollet à la suite de l'émotion créée par l'assassinat de M^r Ali Boumendjel et de la démission du général de Bollardière⁶, fut installée solennellement le 10 mai 1957 par M. Guy Mollet. Son rapport de synthèse, remis au gouvernement le 14 septembre 1957, consacre aux disparitions un paragraphe important. « La question des disparitions, dit le rapport, a causé un profond malaise dans l'opinion publique. Elle est, en vérité, des plus angoissantes. Il s'agit d'individus arrêtés généralement par des parachutistes, et dont on n'a plus de nouvelles. » La commission estime sans doute, et cela est juste, qu'un certain nombre de disparitions s'expliquent parce que les personnes disparues ont gagné

6. Ces deux affaires éclatent les 23 et 29 mars 1957.

l'étranger ou l'Armée de libération nationale. Il n'empêche, dit-elle, que « bien des disparitions restent encore inexplicables ou mystérieuses ». Et elle mentionne au nombre de ces disparitions mystérieuses « l'affaire Audin ». En fait, la « Commission de sauvegarde », bien qu'elle ait disposé de tous les éléments nécessaires à l'établissement de la vérité, fut incapable de jouer son rôle. Le 19 juin, le général Zeller visite le centre de tri d'El-Biar où sont notamment détenus Henri Alleg et Maurice Audin. Le général Zeller n'apprendra que bien plus tard que de nombreux prisonniers, dont Henri Alleg et Maurice Audin, avaient été, pendant cette visite, « écartés » du centre de tri. Le rapport de synthèse de la Commission de sauvegarde exprimait le souhait « que les parachutistes soient déchargés de la partie spécifiquement policière de leur tâche ». Aucune suite ne fut donnée à ce vœu. Ceux des membres de la Commission de sauvegarde qui n'ont pas eu le courage de démissionner partagent incontestablement la responsabilité de l'état de choses qui s'est perpétué à Alger.

Les autorités normalement constituées n'avaient pas, il est vrai, plus de pouvoirs. Le procureur général d'Alger, M. Reliquet, écrivait le 16 mars 1957 au Garde des Sceaux : « La presse constitue actuellement, et je dois le dire avec regret, la principale sinon l'unique source de renseignements de mon substitut général et de mon parquet d'Alger. »

L'importance du problème des disparitions n'échappe pas non plus aux services de la préfecture d'Alger. Un bureau y est créé dans le but plus ou moins sincère de rechercher « dans l'intérêt des familles [...] les personnes enlevées ou capturées par les rebelles ». En fait, ce prétexte ne correspond qu'à un nombre fort restreint de cas. La vérité est que les déclarations de « disparitions » après arrestation par les parachutistes se multiplient à Alger. Des avocats, par exemple M^e Popie, du barreau d'Alger, soumettent aux services officiels des dizaines et des dizaines de cas. Des recherches sont alors entreprises, elles ne donnent généralement rien. Nous avons sous les yeux une de ces demandes de renseignements. Elle date du 5 septembre 1957 et elle est due à l'initiative de M. Ali Khodja, aujourd'hui président de la Commission départementale d'Alger. Elle

concerne Abderrhamane Bouaziz. Il est expliqué, dans la fiche en question, qu'Abderrhamane Bouaziz avait fait l'objet d'une mesure d'assignation à résidence le 29 mai 1957 dans les locaux de la D.S.T. et que cette assignation fut annulée le 11 juin 1957, que l'intéressé fut de nouveau arrêté par les parachutistes, qu'il n'existe aucune trace de son existence au service des liaisons nord-africaines et au fichier du secteur Alger-Sahel. En fait, dans des cas analogues, l'enquête devait fréquemment établir que tel ou tel prisonnier avait été libéré en grande pompe puis arrêté de nouveau et exécuté en secret. Peut-être est-ce le cas d'Abderrhamane Bouaziz ?

Le pouvoir militaire, que les événements qui s'étaient déroulés à Alger de janvier à avril 1957 avaient déjà fortement assis sur ses bases, va se consolider progressivement. Le 12 septembre 1957, Paul Teitgen, se sentant définitivement réduit à l'impuissance, remet sa démission. Le 15 septembre, dernière force qui était à la disposition du pouvoir civil à Alger, les compagnies de C.R.S. sont placées sous commandement militaire. Tout est désormais en place pour le coup d'Etat. Le pouvoir n'est plus, pour reprendre une expression célèbre, à prendre, il est à ramasser.

Dans ces conditions, il n'y a plus de contrôle possible. Les vérifications qui ont pu être faites à propos de l'affaire Audin ou de l'affaire Beraouala Khaled sont maintenant impossibles, et les disparitions continuent.

Mais on voit ce qu'il faut entendre par « disparitions » ; dans l'immense majorité des cas, il n'y a, en réalité, pas de mystère. Quand un homme a été arrêté par les parachutistes, il est bien peu probable qu'il se soit évadé, il est encore moins probable que, relâché, il gagne le maquis sans prévenir les siens. La « disparition » n'est qu'un masque qui cache le plus souvent la torture et l'assassinat. Aussi bien donne-t-on de moins en moins souvent des prétextes. Il n'est rien de tel qu'une mort sans cadavre pour imposer à

7. Une page et quelques notes qui feraient double emploi avec un des textes qui suivent ont été supprimées.

la fois la terreur et le désespoir. La guerre d'Algérie a entraîné avec elle des milliers et des milliers d'affaires Audin.

Témoignages et Documents
n° 6, octobre 1959.

Repris comme postface au livre de
J. VERGÈS, M. ZAVRIAN, M. COURRÉGE,
Les Disparus, La Cité, Lausanne,
1959, p. 89-115.

1870
The first of these is the
fact that the population
of the country has
increased rapidly since
the year 1850. This
is due to a number of
causes, the most
important of which
are the following:
1. The discovery of
gold in California
in 1848, which
led to a great
influx of people
to the country.
2. The discovery of
gold in Colorado
in 1859, which
led to a great
influx of people
to the country.
3. The discovery of
gold in Nevada
in 1859, which
led to a great
influx of people
to the country.
4. The discovery of
gold in Idaho
in 1860, which
led to a great
influx of people
to the country.
5. The discovery of
gold in Montana
in 1862, which
led to a great
influx of people
to the country.

6. The discovery of
gold in Arizona
in 1863, which
led to a great
influx of people
to the country.
7. The discovery of
gold in New Mexico
in 1864, which
led to a great
influx of people
to the country.
8. The discovery of
gold in Utah
in 1865, which
led to a great
influx of people
to the country.
9. The discovery of
gold in Wyoming
in 1866, which
led to a great
influx of people
to the country.
10. The discovery of
gold in Colorado
in 1867, which
led to a great
influx of people
to the country.

11. The discovery of
gold in Nevada
in 1868, which
led to a great
influx of people
to the country.
12. The discovery of
gold in Idaho
in 1869, which
led to a great
influx of people
to the country.
13. The discovery of
gold in Montana
in 1870, which
led to a great
influx of people
to the country.
14. The discovery of
gold in Arizona
in 1871, which
led to a great
influx of people
to the country.
15. The discovery of
gold in New Mexico
in 1872, which
led to a great
influx of people
to the country.

4. Secrets d'État

A toutes les étapes de la guerre, le gouvernement fut informé, avec ou sans les habituelles circonlocutions, du véritable visage de la « pacification ». A trois reprises, en mars 1955, en décembre 1955, en décembre 1956, le directeur de la Sûreté nationale, Jean Mairey, se rendit en Algérie. Il fut révoqué après son troisième rapport dont je reproduis un extrait. Créée par Guy Mollet le 5 avril 1957, la « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels » avait pour mission officielle de renseigner le gouvernement, qui l'était déjà, et pour mission officieuse de calmer l'opinion qui avait manifesté un début d'émotion. Le rapport de M. Delavignette illustre de façon précise des pratiques déjà connues par les témoignages des rappeles¹. Trois ans après la disparition de Maurice Audin, le procureur général Rellquet et le général Allard témoignent à l'instruction ouverte à Rennes. Le premier se préoccupe de dégager la responsabilité de la justice, mais révèle que trois ministres de la IV^e République ont donné l'ordre de torturer. Le second dégagea la responsabilité de l'armée. Ces derniers documents, fort en retard sur les faits qu'ils évoquent, circulèrent rapidement. Les premiers, au contraire, ne furent publiés, à la suite d'une indiscrétion, que bien après leur rédaction. Les informations rapportées par de hauts fonctionnaires, si exactes et si précises qu'elles aient été, ne purent donc jouer un rôle de contestation de la vérité officielle.

1. Des extraits de ce rapport, ne comportant aucun nom propre, furent publiés dans le « rapport de synthèse » de la Commission de sauvegarde (*Le Monde*, 14 décembre 1957).

Rapport de Jean Mairey *. 2 janvier 1957 (Extrait)

Il n'est guère actuellement hors des villes (sous réserve du terrorisme) de zones de sécurité en Algérie. Nul ne peut s'aventurer sans escorte — encore n'est-ce pas toujours une garantie si l'on considère le nombre des « embuscades » tendues par les rebelles — sur les routes de nos départements algériens qu'à ses risques et périls.

Un exemple, hélas, typique. On avait voici quelques mois, et à juste titre, fait grand cas du ralliement de la vallée de la Soummam. Durant les trois jours de mon passage à Alger, quatre douars au moins, parmi les plus importants de la Soummam, protégés par des groupes d'autodéfense armés par nos soins, sont repassés sous le contrôle des rebelles, forces armées en tête.

Alors, que reste-t-il de la formule : « Nos objectifs militaires essentiels sont atteints » ?

Mais il est encore autre chose qu'il m'est impossible de passer sous silence, si pénibles que soient les deux faits suivants, qui éclairent d'un jour tragique les méthodes trop fréquemment employées par certains chefs sous le couvert de pacification.

1. En Kabylie, dans le secteur d'Azazga, l'autorité militaire avait décidé depuis plusieurs semaines de bloquer par des barrages de barbelés toute la population civile, ainsi littéralement affamée, jusqu'à ce qu'elle se soit décidée à voter pour les djemaas. A la date du 17 décembre, les habitants n'avaient pas encore cédé, pris entre deux risques : celui de se voir progressivement mourir de faim et celui de voir égorger par les fellagas leurs élus aux djemaas.

J'ajoute que, ce même jour, l'igame d'Alger, M. Baret, à peine arrivé à son poste, venant d'apprendre ce fait incroyable dans le même temps que moi, avait décidé de se rendre sur place le lendemain pour mettre fin à cet horrible traitement infligé à des populations kabyles par

* Directeur de la Sécurité nationale.

le commandement militaire. (J'ignore à cette heure la suite de l'affaire, mais je doute que M. Baret se soit laissé impressionner par les chefs du secteur¹.)

2. L'affaire de Médéa, le 15 décembre 1956, plus affreuse encore, illustre tragiquement la répression aveugle dont se rendent coupables certains chefs, et dont le seul résultat est de creuser plus profondément le fossé séparant les Européens des Franco-musulmans.

On trouvera ci-joint (pièces 1 et 2) les documents relatant l'affaire². Le premier émane du commissaire Becker, chef de la brigade mobile de Médéa, et donne un récit, exact dans l'ensemble, des faits. Le second est le communiqué officiel du gouvernement général.

On notera la « prudence » avec laquelle est évoqué le massacre d'indigènes (y compris femmes et enfants) dans ce communiqué. Mais le rapport, déjà fort courageux, du commissaire Becker est lui-même bien en dessous de la vérité. Car le commissaire Becker, qui est venu en personne faire le compte rendu de l'affaire à la direction de la Sûreté nationale, a oralement donné des précisions épouvantables. Il n'a pas signalé par exemple que, lorsqu'il a voulu s'opposer au massacre des indigènes, il a été cravaché par un lieutenant de spahis. Ni que le colonel des spahis a refusé de se déranger lorsqu'il est allé le supplier d'intervenir pour éviter le carnage. Ni que les chiens policiers ont été lâchés sur les blessés qui n'avaient pas été totalement écrasés par les automitrailleuses. Ni non plus que le nombre des morts a été en réalité nettement supérieur à celui indiqué dans son propre rapport³.

1. En signant quelques jours après le rapport de M. Maurey l'ordonnance confiant les pouvoirs de police au général Massu, M. Baret devait donner la mesure de son autorité. [N.d.E.]

2. Je n'ai pu me procurer le rapport du commissaire Becker. On peut avoir une idée de ce qui s'est passé en lisant cette lettre d'un rappelé, contemporaine des faits : « Médéa vient d'être témoin samedi et dimanche [15 et 16 décembre] d'un spectacle effarant. Les faits. Passation de pouvoirs d'un colonel à un autre colonel du 1^{er} spahis. Beuverie générale. Tout le régiment bourré comme une huitre, officiers en tête, et tout ce monde-là sans commandements ni ordres a déferlé sur la ville arabe et fait un massacre général. » (*Des rappelés témoins*, p. 77.) [N.d.E.]

3. Le communiqué officiel parlait de « six suspects abattus » après les sommations d'usage. [N.d.E.]

Et tout cela, lui, commissaire de police du cadre algérien, qui n'est pas d'ordinaire formé de tendres, il l'a raconté en pleurant au matin du 19 décembre.

La Raison d'Etat, p. 99-102.

Rapport du gouverneur général Delavignette *. 21 juillet 1957

LES AFFAIRES D'AIN-ISSER (PRÉFECTURE DE TLEMCEM)

ET DE MERCIER-LACOMBE (PRÉFECTURE DE MASCARA)

Le 11 juillet, lendemain de mon arrivée à Alger, j'ai rendu visite au général Salan, commandant interarmes en Algérie, pour l'entretenir de ces deux affaires, dont j'avais eu connaissance à Paris et qui formaient l'un des objets principaux de ma mission.

Le général Salan m'a immédiatement communiqué les résumés succincts en sa possession et que je transcris ci-dessous. Il m'avertit que les dossiers complets étaient à Oran, entre les mains de la justice militaire, où je pourrais les consulter.

Voici les résumés en question :

A. Ain-Isser

Lieu : Ain-Isser.

Date : nuit du 14 au 15 mars 1957.

Auteur : 12^e C^o — 37^e R.I.

Lieutenant Curutchet — sous-lieutenant Closse —
commandant Castet-Barou.

Victimes : 41 F.M.A.¹ asphyxiés.

Plaignant : colonel commandant le 7^e R.I. (16-III-57).

Autorité à l'origine de l'enquête : corps d'armée d'Oran
(16-III-57).

Autorité chargée de l'enquête : capitaine Pierron — gen-
darmerie de Tlemcen.

* Membre de la « Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels ».

1. « Français musulmans d'Algérie. »

Résumé succinct des faits :

Le 13 mars 57 au soir la 12^e compagnie du 7^e R.I. aux ordres du lieutenant Curutchet retient à la suite d'une opération 33 suspects. Les opérations de contrôle ne devant être effectuées que le lendemain, les suspects sont enfermés pour la nuit dans un chai à vin désaffecté. Il s'agit de récipients en superstructure, inemployés depuis 1942, de dimensions 3 m × 3,50 m × 3 m. Le cubage d'air est évalué à 30 m³. Un trou d'homme à la base permet d'introduire le suspect. L'aération se fait par un orifice au sommet. Le lendemain 14 mars les 33 suspects sont sortis de leur prison de fortune. Tous sont en parfaite santé.

Le 14 mars au soir la 12^e compagnie a retenu 101 suspects. La solution de la veille est reprise. Les chais sont utilisés. Chacun reçoit 25 F.M.A., sauf un : 26. Le lendemain 17 cadavres sont découverts dans un chai, 24 dans un autre. Les survivants des mêmes chais sont incommodés. Ils déclarent avoir fait du bruit au cours de la nuit pour alerter. Ils n'ont pas été entendus. On s'aperçoit alors que, si les deux chais où se trouvent les cadavres ne diffèrent extérieurement en rien des autres, ils sont de dimensions intérieures réduites.

Le 15, dans l'après-midi, le lieutenant Curutchet apprend à l'officier adjoint du bataillon ce qui vient d'arriver et lui demande deux half-tracks pour le lendemain dans le but d'escorter la corvée pour disperser les cadavres.

Le 16 mars, les cadavres sont dispersés en zone interdite à une cinquantaine de kilomètres d'Ain-Isser². Ils ne sont pas enterrés mais dissimulés dans les broussailles. Puis le lieutenant retourne au P.C. du bataillon. Le capitaine adjoint apprend au cours de la conversation que le chef de bataillon n'est pas au courant. Il rend compte aussitôt. Le chef de bataillon décide d'attendre la visite du colonel annoncée pour le lendemain pour rendre compte.

Or, le colonel a reçu entre-temps la visite de l'agha Bouamedi, dont deux proches parents ont été arrêtés au cours de l'opération du 14. Sans être affirmatif, celui-ci inquiète suffisamment le colonel pour qu'il téléphone dès le 16 après-midi au chef de bataillon.

2. La dispersion en zone interdite avait, entre autres, cet avantage qu'en cas de découverte des cadavres il était facile d'attribuer ces assassinats au F. L. N.

Les autorités hiérarchiques sont alors saisies.

Suite donnée : le général commandant le corps d'armée d'Oran confie l'enquête judiciaire à un officier de gendarmerie de Tlemcen.

Plan disciplinaire : lieutenant Curutchet : 30 jours d'arrêts de rigueur, relevé de son commandement ; chef de bataillon Castet-Barou : 30 jours d'arrêts de rigueur.

Plan pénal : ordre d'informer délivré le 5 avril à l'encontre du lieutenant Curutchet et du sous-lieutenant Closse du chef « d'homicides involontaires ».

B. Mercier-Lacombe

Lieu : Mercier-Lacombe.

Date : 16 avril 57.

Auteurs : 1/129^e R.I.

Victimes : 16 F.M.A. asphyxiés.

Plaignant : colonel commandant le 129^e R.I.

Autorité à l'origine de l'enquête : corps d'armée d'Oran (17 avril 57).

Autorité chargée de l'enquête : corps d'armée d'Oran (17 avril 57).

Résumé succinct des faits :

Au cours d'une opération effectuée à Ain-Touila, la C.C.A.S. ³ du 1/129^e R.I. a deux blessés. La population du douar qui est convaincue d'avoir abrité des rebelles est l'objet d'une opération de contrôle au cours de laquelle 23 suspects sont appréhendés et confiés par la gendarmerie à la garde de la C.C.A.S. du 1/129^e R.I. Les suspects ayant une attitude arrogante sont enfermés dans une cave à vin par ordre du sous-lieutenant Lefebvre, officier de renseignement du bataillon. A 3 heures du matin le sous-officier de ronde ne signale rien d'anormal. Au matin (17 avril) on constate l'asphyxie par émanation de SO₂ ⁴ des 23 suspects.

Suite donnée :

La responsabilité du «-us-lieutenant Lefebvre et du chef de bataillon Holl commandant le 1/129^e R.I., qui aurait dû contrôler l'action de son O.R., sont engagées.

3. Compagnie de commandement d'administration et des services.

4. Le SO₂, c'est, en nomenclature chimique, l'anhydride sulfureux, gaz asphyxiant extrêmement énergique.

Sur le plan disciplinaire, les deux officiers font l'objet d'une punition de quinze jours d'arrêts de rigueur.

Sur le plan judiciaire, un ordre d'informer est délivré à l'encontre du commandant Holl pour homicide involontaire.

•

Il est inutile d'insister sur la gravité de ces deux affaires, qui, si mes informations sont exactes, seront évoquées contre nous à la prochaine session de l'O.N.U. en septembre 1957. (Art. 33 Conv. Genève et 550 Conv. La Haye⁵.)

Il n'est pas dans mes attributions d'apprécier les sanctions que l'autorité militaire a prises. Mais je peux marquer qu'elles ont été rapides et que l'autorité ne s'est pas contentée d'infliger des punitions. Le 5 avril 1957 pour l'affaire d'Ain-Isser, qui date du 14 mars, le 2 mai pour l'affaire de Mercier-Lacombe, qui date du 16 avril, l'autorité militaire a délivré ordre d'informer pour « homicide involontaire ».

Il n'est pas non plus dans mes attributions de m'immiscer dans le cours de la justice. J'ai vu à Oran les officiers de la justice militaire qui ont à suivre ces affaires, l'un comme commissaire du gouvernement, l'autre comme juge d'instruction. Ils m'ont ouvert leurs dossiers. Mais j'ai bien précisé qu'ils étaient les maîtres, l'un de l'instruction, l'autre du réquisitoire⁶.

De mon entretien avec ces officiers et de l'entretien que j'avais eu avec le général de Winter, commandant le corps d'armée d'Oran, comme de l'examen des dossiers, je suis amené à faire part à notre commission de certaines remarques que voici :

1. Dans ces graves affaires, il s'agit de jeunes officiers. A Ain-Isser, le lieutenant d'active Curutchet a vingt-six ans, le sous-lieutenant de réserve Closse a vingt et un ans. A Mercier-Lacombe, le sous-lieutenant Lefebvre a vingt-deux ans. Je répète qu'il ne m'appartient pas de me substituer à leurs chefs hiérarchiques ni à la justice et de rechercher par exemple si, en ce qui concerne Ain-Isser, le chef de

5. Ces articles condamnent les crimes commis contre les populations civiles.

6. Traduit devant le tribunal militaire, J.-M. Curutchet fut acquitté. Il rejoignit l'O.A.S. à la fin de 1961 et, en 1962, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

bataillon Castet-Barou n'aurait pas une responsabilité telle qu'un ordre d'informer eût pu être délivré également contre lui.

Mais j'estime que notre commission a le devoir non seulement de situer dans leur contexte de guerre des faits comme ceux d'Ain-Isser et de Mercier-Lacombe, mais aussi de montrer l'extrême jeunesse de cadres inexpérimentés. Nous sommes dans une guerre très spéciale, qui n'est pas encore l'objet d'un enseignement éprouvé dans les écoles militaires et qui oblige des généraux à tâtonner sur le terrain à la recherche de nouvelles méthodes d'action. Et dans une telle guerre, ce sont pourtant les lieutenants et les sous-lieutenants improvisés sur lesquels repose en définitive le poids d'une opération. Je dirai plus loin que la situation de l'Algérie est une situation globale, dont tous les éléments sont indissociables les uns des autres. Pour les besoins de l'analyse, on les sépare, afin de les mieux étudier. Mais, dans la réalité, ils constituent un tout. Fractionner ce tout, c'est évidemment isoler en pleine lumière le rôle de jeunes officiers subalternes dans un cas déterminé comme Ain-Isser ou Mercier-Lacombe. Sans vouloir les excuser, je dois quand même rétablir l'ensemble dans lequel ils ont agi et souligner les conditions dans lesquelles ils ont été jetés, si jeunes, dans l'action.

2. Comment, un mois après qu'il y a eu le 14 mars 41 morts à Ain-Isser, se peut-il qu'à Mercier-Lacombe, à 120 kilomètres de là, se produise le 16 avril une affaire similaire où l'on compte 16 morts ?

Entre-temps, qu'avait fait le commandement pour alerter les cadres sur la nécessité d'éviter le retour d'une pareille « erreur » ? Une simple note de service, datée du 18 avril et conçue en termes généraux, sans autre allusion à l'affaire d'Ain-Isser que la formule « des incidents récents » :

Oran, le 18 avril 1957

NOTE DE SERVICE

10^e RÉGION MILITAIRE
CORPS D'ARMÉE D'ORAN
ÉTAT-MAJOR
4^e BUREAU
n° 729/CAO/4/A

Objet : salubrité des locaux d'habitation.

Des incidents récents, provoqués dans des cantonnements par des émanations délétères provenant de caves à vin, ont

démontré une méconnaissance des règles les plus élémentaires d'hygiène de la part de certains cadres.

Ces règles doivent être rappelées et strictement observées ; en particulier, il est interdit d'utiliser les caves à vin, même préalablement nettoyées, comme cantonnement à l'usage de toutes catégories de personnels : troupe, suspects ou prisonniers.

Le général de division Pedron
commandant le corps d'armée d'Oran
Signé : PEDRON

Destinataire :

- Z.O.O.
- Z.O.C.O.
- Z.O.N.O.
- Z.N.O.
- Z.S.O.

Copie à Direction du service de santé d'Oran.

Enfin, à la veille de ma dernière journée à Alger, j'apprends fortuitement que, à Mouzaiaville (Blida), le 27 juin, 21 suspects sont encore asphyxiés dans une cuve à vin, ce qui prouve, et c'est le moins qu'on puisse dire, que les consignes ne sont pas respectées, ou qu'elles n'ont pas été clairement et énergiquement prescrites.

3. Dans l'affaire d'Ain-Isser, il est un point très grave et très significatif qui attire l'attention : c'est la dissimulation des cadavres. Elle indique un état d'esprit qui ne peut être compris que s'il se relie à la situation globale que j'indiquais tout à l'heure et sur laquelle je reviendrai souvent.

Le lieutenant Curutchet est sans doute affolé quand il découvre que 41 suspects ont été asphyxiés à la suite de l'observation de consignes élémentaires ; 41 morts dans ces circonstances, c'est autre chose que ce que la note de service du 18 avril appellera un incident. Le lieutenant essaie de dissimuler les cadavres, c'est-à-dire les preuves. Qui l'a aidé en cela en lui donnant les moyens matériels de la corvée funèbre qu'il a commandée ? Qui l'a couvert moralement dans cette besogne ? Ce n'est pas à moi qu'il incombe d'orienter dans cette voie l'instruction et l'accusation. Notre commission n'a pas à s'immiscer dans le cours de la justice.

Mais je suis frappé par ce fait que la population n'a pas réagi publiquement. Ain-Isser est tout proche de la commune de Lamoricière. Les autorités régulières de la commune n'ont pas bougé. Seul l'agha Bouamedi, qui avait deux parents parmi les suspects, a osé s'adresser au colonel. Ce silence du pays n'empêche pas les psychoses d'indifférence ou de terreur. On est indifférent ou l'on a peur. Protester ? A quoi bon !

La Raison d'Etat, p. 172-179.

Dépositions de Jean Reliquet* et du général Allard**. 1957-1960 (Extraits)

JEAN RELIQUET

Malgré les révélations publiées en clair par la presse, malgré aussi certaines démarches effectuées auprès des autorités gouvernementales et de M. Robert Lacoste lui-même pour les éclairer sur les dangers graves des abus constatés, non seulement il ne fut rien fait pour désavouer les sévices, pour punir ceux qui s'y étaient livrés et pour interdire leurs pratiques à l'avenir, mais, je le tiens du général Allard (actuellement général commandant en chef des troupes françaises en Allemagne), certains ministres, MM. Lacoste, Bourguès-Maunoury et Lejeune, les ont encouragés. La responsabilité de ceux qui ont donné de pareils conseils me paraît avoir engagé gravement celle de ceux qui, quelles que soient leurs fautes, n'étaient que des exécutants.

5 juillet 1960

GÉNÉRAL ALLARD

J'ai personnellement assisté à un certain nombre de visites faites dans les différents états-majors des secteurs par MM. Bourguès-Maunoury, Lacoste, Max Lejeune, etc., et, chaque fois, ces autorités donnaient des instructions de poursuivre la lutte à outrance. Je me souviens en particulier d'une visite au P.C. du colonel Bigeard où celui-ci, présentant une statistique des résultats obtenus et d'après laquelle il avait détruit à peu près les trois quarts de l'organisation

* Ancien procureur à Alger.

** Ancien chef du corps d'armée d'Alger.

rebelle, il lui fut donné par l'un des ministres présents des félicitations et des encouragements pour terminer l'œuvre entreprise. Je ne me souviens plus quel était ce ministre. Je pense qu'il s'agissait de M. Max Lejeune, sans pouvoir être affirmatif. Je vois encore le colonel Bigeard lui répondant : « Monsieur le ministre, vous pensez bien qu'on n'arrive pas à de tels résultats avec des procédés d'enfant de chœur. » Ce à quoi il lui fut répondu de veiller seulement à ce qu'il n'y ait pas de bavures.

4 octobre 1960

La Raison d'Etat, p. 272-274.

5. Le pouvoir militaire. 1958-1962

Le coup d'Etat du 13 mai 1958 et l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle (1^{er} juin) ont des conséquences complexes et partiellement contradictoires. A Alger et dans le reste de l'Algérie l'armée s'empare d'un pouvoir qu'elle a en fait déjà, et dont la possession pleine et entière lui permettra de rationaliser sa politique et ses crimes. Ce pouvoir ne sera que lentement et imparfaitement mis en question par la politique suivie de Paris par le général de Gaulle, politique qui cherche à évacuer le problème algérien, non à s'en prendre à la répression. Les officiers rebelles, qui avaient souvent été des officiers assassins, ne furent pas poursuivis de ce chef. L'ordre de torturer, donné en 1957 à l'échelon ministériel, a été cependant retiré. « Lorsque le général de Gaulle vint à Saïda le 27 août 1959, il prit à part le colonel Bigeard et, en présence de M. Delouvrier, lui enjoignit de mettre fin à la pratique des tortures. Quand Bigeard quitta le commandement du secteur opérationnel de Saïda, il réunit le 29 octobre 1959 tous les officiers du secteur en un déjeuner à l'issue duquel il leur déclara (je rapporte textuellement ses paroles) : " Lorsque le général de Gaulle et M. Delouvrier sont venus à Saïda, ils m'ont dit : plus de tortures. Alors, moi, Messieurs, je vous dis : plus de tortures, mais torturez quand même ". » De Gaulle lui-même se tut et, à l'occasion de ses nombreuses conférences de presse, aucun journaliste ne lui posa à ce sujet la moindre question.

Le tableau réel n'est pas simple à définir. Au moins jusqu'en 1961, et dans certains secteurs jusqu'à la fin de la guerre, le trait distinctif de la période est la rationalisation et la recherche de la rentabilité, ce qui correspond assez bien avec la « modernisation » que connaît alors la France. Si certaines régions « pourries » connaissent des scènes analogues à celles de 1956-1957 — elles sont évo-

1. Gérard PÉRIOT, *Deuxième classe en Algérie*, Flammarion, 1962, p. 201.

quées par Benoit Rey —, l'heure est plutôt à la méthode avec le développement des D.O.P. (dispositifs opérationnels de protection) nés pendant la bataille d'Alger, antennes où l'on questionne. La "torture propre" est enseignée à l'école Jeanne-d'Arc de Philippeville, créée avant le 13 mai par le colonel Bligeard et dont témoigne un officier qui y a été élève. Un « centre de renseignement et d'action » comme la ferme Ameziane à Constantine, décrit ici par un groupe de jeunes soldats qui avaient eu accès aux archives, est une grande entreprise militaro-policière. Une de ses salles était connue sous le nom d'« abattoir² ». Il est d'autres entreprises analogues. Toutes ont pour but moins la recherche du renseignement directement et immédiatement utilisable que la destruction de l'O.P.A. du F.L.N. Le renseignement sera au contraire prioritaire dans la lutte contre l'O.A.S. en 1961-1962. Là aussi la torture sera employée. Le colonel Argoud crée le triptyque « protection-engagement-contrôle ». Protection contre les rebelles, engagement de la population aux côtés de l'armée. Un de ses exploits majeurs fut l'engagement de 100 000 harkis, tels les hommes du « commando Georges », créé par Bligeard, dont beaucoup justifiaient leur action par le crime, comme le montre le rapport du lieutenant Chermals, 1962 sera pour eux l'année de la tragédie et souvent de l'égorgeement par leurs ennemis. Le contrôle est purement et simplement policier. Mais le colonel Argoud ne s'accommode pas de la justice trop lointaine de la République. Il expose ce qu'a été sa propre justice. Le contrôle policier est facilité, comme on le verra dans le chapitre suivant, par le « regroupement » des populations. Tout cela sert de support aux offensives lancées, surtout en 1959, par le général Challe, et dont Jean-Philippe Talbo-Bernigaud révèle le mécanisme meurtrier. Ces offensives furent plus destructrices pour l'Algérie rurale que tout ce qui avait été tenté auparavant.

² Plan de la ferme « Ameziane », in *Les Disparus*, hors texte R.

Benoît Rey

Scènes de l'activité d'un commando de chasse. 1959-1961

La première nuit à Texenna, on nous réveille à 2 heures du matin. A 3 heures, départ. La nuit est claire, l'air sans un souffle, où flotte une odeur de thym et de feuilles desséchées. Les pierres roulent sous nos pas. Des chiens aboient au loin. Cheminant sur une piste, nous dépassons souvent des mechtas calmes en apparence mais où l'on perçoit la respiration retenue des gens, les cris étouffés des enfants, le souffle rauque des bêtes et leurs coups de sabots contre les murs de terre séchée. Le pas devient machinal. Le sac scie les épaules. Nous traversons un cimetière : des pierres blanches dessinent les tombes, à intervalles réguliers. Le marabout, désaffecté, est visité parfois, des traces de feux le prouvent. L'aube rosit les collines couvertes de chênes-lièges ou, à l'ombre des oliviers, de petites cultures maraichères. Un visage apparaît parfois à la porte d'une mechta, se confondant aussitôt avec l'ombre. Pas un bruit, sinon le rire d'une source, entre les cailloux. Le commando se scinde en deux : deux sections descendent vers un oued. Le jour est levé quand le ratissage commence. Cette région est une zone interdite, c'est-à-dire que les gens n'ont pas le droit d'y habiter ni d'y travailler. C'est un moyen pour l'armée de la contrôler. Chaque habitant qu'on y trouve est suspecté d'appartenir au F. L. N. Mais les gens sont trop attachés à leur maison, à leurs bêtes, à leur lopin de terre, à leurs morts, au paysage qui les entoure, pour gagner les postes français.

L'ordre nous est donné de tout « cramer », de tout brûler. Les deux sections — on les aperçoit à la jumelle — remontent vers nous, incendiant les toits de chaume. Bientôt toute la vallée est en feu. Les femmes hurlantes, traînant ou portant les enfants, fuient vers la piste où nous sommes. Un vieil homme est resté à la porte de sa maison.

Un soldat l'égorge. Un autre pend le corps à la poutre maîtresse du toit. Quelques instants après, tout flambe. Un camarade s'approche de moi et me dit : « Ce qui est bien, au commando, c'est que tu vois du spectacle. » Quand tout le village n'est plus que flammes, on rassemble les femmes et un harki leur explique que c'est leur intérêt de quitter la région et de venir s'établir près de nos postes. Les femmes pleurent, se griffent le visage, les enfants crient. Pour les faire taire, quelques soldats tirent sur des mulets. Les coups de feu, ça impressionne toujours.

Et nous repartons. Un « chouf » (c'est un guetteur) est aperçu sur l'autre versant. Pendant qu'une partie de la compagnie s'engage sur un « billard¹ », l'autre partie est en protection. Nous approchons d'un autre village. J'entends alors l'aspirant Prévost² crier à sa section : « Vous pouvez violer, mais faites ça discrètement. » Même déroulement : on incendie les maisons ; les mulets ne sont pas comestibles, on les abat ; on ne peut emmener les cruches de terre cuite et ornées de motifs grossiers, on les casse. L'aspirant Prévost, qui a dû voir mon trouble, me lance : « C'est ça, la pacification. De toute façon, les Arabes ne sont bons qu'à être descendus. » Le soir, en rentrant, j'ai appris qu'une jeune musulmane de quinze ans avait été violée par sept soldats, une autre de treize ans par trois autres hommes.

Ce soir-là, j'ai pleuré mes premières larmes d'homme.

●

Au camp, comme quelques autres, François et moi, nous nous efforçons de secourir les prisonniers de l'O. R.³ Ils travaillent dur : du terrassement, de l'empierrage et diverses besognes rebutantes, et cela, souvent, après être passés à la « gégène » ou à la bastonnade. Leur seule nourriture : les restes de nos repas, dont on fait une soupe infâme. Un cuisinier, soldat comme nous, se vantait d'avoir mis, dans cette soupe, de la merde. Nous leur donnons en cachette des conserves, du pain, des cigarettes. Cela efface un peu la

1. Dans l'argot militaire, désigne un terrain nu, meurtrier en cas d'embuscade.

2. Les noms propres ont été rétablis d'après le témoignage de l'auteur. Cf. *Vérité-Liberté*, 9 mai 1962. [N.d.E.]

3. Officier de renseignements. [N.d.E.]

honte que nous ressentons à l'égard de ces hommes, coupables ou non. Et coupables de quels crimes ? Un laissez-passer périmé, des soupçons, une dénonciation gratuite.

J'eus souvent l'occasion, par la suite, d'aller dans les locaux de l'O. R., pour soigner les malades ou pour y chercher des porteurs. Les hommes sont entassés dans une pièce de trois mètres sur cinq. Ils sont une cinquantaine. Certains préfèrent travailler plutôt que de rester enfermés. « Tu comprends, me disent-ils, on dort accroupi ou assis. » La pièce a une seule fenêtre, grillagée, où se découpe un carré de ciel. Quelques nattes constituent l'ameublement. Un trou sert de latrines. Une odeur moite d'excréments, de vermine et de sueur se dégage de là. Quand les yeux sont habitués à la pénombre, on peut voir les visages, certains haineux, d'autres ironiques, des regards morts aussi, qui attendent on ne sait quoi. Certains de ces hommes ont la fièvre (le paludisme) et grelottent malgré la chaleur torride. Chaque fois que s'ouvre la porte bardée de cadenas et de serrures, la peur tenaille ces hommes. Combien d'entre eux ont été appelés un matin ou une nuit, qui ne sont jamais revenus : la gorge ouverte ou le corps criblé de balles, ils ont été la proie des chacals, au bord des pistes ou dans la forêt.

Derrière ce bâtiment, il y a une cour et au fond quatre pièces : le bureau de l'officier de renseignements, la cellule des condamnés à mort — à brève ou longue échéance —, la cellule des femmes et enfin la salle des tortures, identique à combien d'autres. Une poulie, des cordes, une « gégène », quelques gourdins et des bracelets de fer, scellés au mur.

Quand nous sommes arrivés à Texenna, un homme était attaché à une fenêtre, et hurlait, à tel point que les soldats sortaient ou regardaient aux fenêtres. Un officier menaça de faire sceller les fenêtres de la chambrée si une telle curiosité se renouvelait. Par la suite, le système s'est amélioré : on a trouvé un local, discret, où les cris sont étouffés par les murs épais.

A cette époque, l'officier de renseignements, sous-lieutenant du contingent, est un pied-noir, Algérois par surcroît. Il est renommé pour sa dureté et sa cruauté. J'imagine que son nom ne s'effacera pas de certaines mémoires. Le choix de l'officier de renseignements n'est pas fait au hasard. On évite de prendre des « intellectuels » (étudiants ou professions libérales), mais plutôt des gens sans formation intellectuelle poussée, plus malléables. Pour eux, le problème

moral de la torture ne se pose même pas. Ils pensent que c'est un travail ingrat, mais nécessaire. Le vieil argument : « Ils en font autant de l'autre côté » les stimule et étouffe leurs éventuels remords. Car la torture est un facteur essentiel de cette guerre « subversive », pour employer la terminologie officielle. Tous les procédés sont bons, tous les coups sont permis.

Je n'oublierai jamais ce prisonnier de quinze ans, devenu fou à force d'entendre supplicier ses frères. Lors d'une crise nerveuse, nous l'avons soigné ; notre uniforme lui faisait peur. Il ne cessait de répéter en arabe : « Pourquoi, pourquoi ? »

Octobre. — Hier-soir, trois prisonniers ont été exécutés. Ils avaient participé à une embuscade particulièrement meurtrière pour nous : nous eûmes onze morts. Les aveux ont été arrachés suivant le rite habituel : application des électrodes de dynamo sur différentes parties du corps, bastonnade. Un gendarme leur a ensuite suspendu des poids de quinze kilos aux testicules. Les aveux ne peuvent alors qu'être spontanés. L'exécution a été faite par les camarades des morts, au crépuscule.

Dans la nuit, nous sommes sortis. Le petit jour nous a surpris sur un piton, en surveillance de mechtas. Un prisonnier est avec nous, mains liées dans le dos. L'aspirant Prévost s'éloigne avec lui et l'abat d'une rafale dans le dos. L'aspirant se retourne et nous jette, avec un large sourire : « Il a de la chance, celui-là, je lui ai tourné la tête vers La Mecque. »

Le corps est abandonné pendant que nous descendons vers les mechtas. Comme le culte des morts est sacré ici, nous ne retrouvons que rarement les cadavres. Des mains pieuses ont creusé des tombes. On les reconnaît à des pierres blanches, fichées dans le sol. Et les pierres blanches sont nombreuses, dans la montagne.

Les Egorgeurs,
Éditions de Minuit, 1961, p. 17-24.

La torture-institution.

De l'école de Philippeville aux D.O.P. *.
1958-1959

Les quatre officiers dont le témoignage a été recueilli par Robert Barrat sont désignés sous les initiales : B., F., N. et S.

N. — Je n'ai pas eu l'expérience de ce qu'était la guerre d'Algérie en 1957 ou 1958, mais j'ai lu des récits qui signalaient des actes de sadisme de combattants « pieds-noirs » ou métropolitains s'acharnant sur les prisonniers ou sur des blessés. Je crois que dans ce domaine il y a eu des progrès. Les prisonniers — et j'entends par là les gens de l'A.L.N. qui ou bien se sont rendus ou ont été pris les armes à la main —, on peut dire qu'en général on ne leur fait pas subir de grosses tortures. Ceux qui en sont victimes, ce sont surtout les pauvres types, les suspects qu'on ramasse dans le djebel, surtout quand l'opération n'a pas rendu. Quand l'opération a été montée pendant des semaines et qu'on n'a même pas trouvé un fusil de chasse, « ces gens-là, il faudra bien qu'ils crachent quelque chose ».

F. — C'est ça. Il s'agit aussi, beaucoup plus souvent, d'Algériens qu'on ramasse dans les villages et qui font partie de l'O.P.A. (Organisation politico-administrative du F.L.N.).

S. — Ce qui me paraît grave, à moi, c'est que, dans certains secteurs (et je crois que c'est la même chose à travers tout le pays), on a en quelque sorte institutionnalisé « l'exploitation du renseignement » par la création des D.O.P. (Détachements opérationnels de protection) qui sont des brigades volantes d'interrogatoires. Ce sont des types

* Témoignage de quatre officiers.

habillés en kaki, parfois en noir — ce qui n'est pas sans rappeler certains souvenirs. Ce sont des militaires, mais il est impossible de savoir de qui ils dépendent. En réalité, étant donné leur genre d'occupation, je crois que c'est volontairement qu'on s'est abstenu de les hiérarchiser. J'ai eu personnellement des rapports avec le D.O.P. de ma division. Trois semaines avant d'être démobilisé, j'avais conduit au 2^e bureau deux femmes, dont l'une avait tiré sur l'un de nos gens. Au 2^e bureau, quand j'ai été prendre des nouvelles, l'officier de renseignements m'a dit : « Moi, je ne peux rien en tirer, je les ai passées aux D.O.P. ; ce sont des femmes, ce n'est pas mon métier de les torturer. » Je suis allé au D.O.P., je suis entré au D.O.P. tout à fait par hasard ; la porte était ouverte ; l'Arabe qui montait la garde a vu un officier en jeep et il n'a pas osé l'arrêter. J'ai aperçu en me rendant au bureau les cellules ouvertes. J'en ai vu une nettement, avec, par terre, des parpaings scellés dans le sol, de manière à empêcher les gens de se coucher, des parpaings debout, dans une cellule de 1 m 80 sur 90 de large. Je ne sais pas pendant combien de temps les gens y restent, je ne sais pas ce qu'ils font à l'intérieur. L'officier supérieur m'a dit : « Vos femmes, je ne peux rien en sortir. Ce sont des primitives au point de vue psychologique, on ne peut rien en tirer. Il y a deux solutions : ou on fait comme d'habitude, seulement, c'est un peu embêtant, parce que, en ce moment, on a une commission d'enquête et les commissions d'enquête sont en train de reprendre du poil de la bête. Ou alors on les passe au tribunal militaire récemment fondé ; seulement là, ça va durer un certain temps. Alors choisissez, faites ce que vous voulez. » J'ai répondu : « Passez-les au tribunal militaire. » Il m'a dit : « Vous savez : elles seront relâchées dans 6 mois. » Moi, j'ai répondu : « Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse, moi, je ne suis pas juge. »

Eh bien, je crois qu'il y a des D.O.P. qui fonctionnent de façon semblable à travers tout le territoire et à tous les échelons : ils sont certainement plusieurs centaines au total. Ce sont eux, par exemple, qui vont interroger les suspects dans les C.T.T. (centres de tri et de transit) qui s'élèvent à une centaine. On a donc tenté, dans la plupart des cas, de supprimer la question au stade artisanal et anarchique, mais pour la confier à des corps spécialisés — échappant à tout contrôle régulier de la hiérarchie militaire.

« T.C. ». — *Vous dites que ces corps échappent au contrôle de la hiérarchie ? Cela veut-il dire que l'ensemble des cadres et des troupes ignorent l'existence de ces méthodes ?*

F. — Je ne pense pas. Dans mon cas, les bataillons étaient organisés de la façon suivante : dans chaque bataillon, il y avait un officier de renseignements. Tout le monde savait que le lieutenant en question prenait ses renseignements par interrogatoires. Tout le monde le savait, y compris le capitaine, qui n'aurait jamais voulu, quant à lui, toucher quelqu'un, et qui était d'ailleurs quelqu'un de très bien. Il y a un consentement tacite, mais généralisé, des cadres à ces pratiques.

N. — Personne, à mon avis, n'ignore dans l'armée l'existence des tortures et qu'il se passe des choses vraiment lamentables. Il y en a qui l'acceptent consciemment et qui y ont recours, parce que pour eux c'est quelque chose d'efficace et de pratique : le problème de la torture se pose en effet, pour beaucoup, sous l'angle du rendement. D'autres ne la pratiquent pas eux-mêmes, mais préfèrent fermer les yeux ; ils savent que ça se fait, mais disent qu'on ne peut pas le dénoncer ! Ils savent très bien que la dénonciation n'aboutirait à rien. A mon avis (et c'est peut-être grave, ce que je vais dire) je crois que la responsabilité collective de l'armée d'Algérie est engagée dans le problème des tortures.

S. — Il faut mettre en effet les points sur les i. Comment n'y aurait-il pas complicité de l'ensemble de la hiérarchie quand, dans une école comme celle de Philippeville, au Centre d'entraînement à la guerre subversive — au camp « Jeanne-d'Arc », ce qui est tout de même un comble — on nous expliquait, pendant le cours sur le renseignement, qu'il y avait une torture humaine.

« T.C. ». — *Pouvez-vous donner des précisions là-dessus ?*

S. — Voici les notes que j'ai prises pendant le cours du capitaine L..., durant la deuxième quinzaine d'août 1958. Nous étions quatre brigades. Le capitaine L... nous a donné cinq points que j'ai là, de façon précise, avec les objections et les réponses : 1. il faut que la torture soit propre ; 2. qu'elle ne se fasse pas en présence de jeunes ; 3. qu'elle

ne se fasse pas en présence de sadiques ; 4. qu'elle soit faite par un officier ou par quelqu'un de responsable ; 5. et surtout qu'elle soit « humaine », c'est-à-dire qu'elle cesse dès que le type a parlé et surtout qu'elle ne laisse pas de trace. Moyennant quoi — conclusion — vous aviez droit à l'eau et à l'électricité. Cela, je l'ai noté au fur et à mesure qu'il parlait.

B. — Oui, mais une fois qu'on est dans le système, c'est-à-dire dans la guerre, une fois qu'on admet comme principe que la fin justifie les moyens, pourquoi n'aurait-on pas mille bonnes raisons de justifier la torture ? Et surtout cette « torture propre », non sadique, qui est simplement un moyen d'obtenir des renseignements ? Il ne faut pas tomber dans le schématisme ; en effet, la torture, ce n'est pas forcément couper un type en morceaux ; c'est d'abord obtenir un renseignement, et même, paradoxalement, l'obtenir le plus humainement possible. J'ai parlé avec un officier de réserve « activé temporairement », qui avait fait des études supérieures : « J'ai été officier de renseignements pendant un an, m'a-t-il dit, j'ai fait assez de saloperies, mais en général, uniquement à l'électricité et à l'eau, c'est-à-dire en sauvegardant le type au maximum. Eh bien, je pense qu'il faut s'arrêter au bout d'un an, sinon on risque de devenir sadique. » C'est là la démonstration d'une espèce d'inconscience énorme, à savoir qu'on peut torturer pendant un certain temps, tout en restant dans les limites de l'humanité, si j'ose dire.

« Quatre officiers parlent »,
Témoignage chrétien, 18 décembre 1959.

Un centre de renseignement et d'action : la ferme Ameziane à Constantine. 1957-1961

BUT ET ORGANISATION DES C.R.A.

L'existence et l'organisation des C. R. A. en Algérie se fondent officiellement sur un certain nombre de dispositions légales.

Ainsi, les C. R. A. sont des organismes implantés dans les agglomérations urbaines et qui ont pour but avoué d'assurer « la permanence et l'unité d'action » des services, personnes, organisations ou unités de « renseignements ». Placés sous l'autorité du commandant de secteur et par son intermédiaire sous celle du 2^e bureau de l'état-major de la zone et du 2^e bureau de l'état-major du corps d'armée¹, ils ont à leur tête un chef² qui coordonne la recherche du renseignement et les opérations de répression contre l'organisation politico-administrative du F. L. N. (O. F. A.).

Pour réaliser ces objectifs, le C. R. A. de Constantine regroupe :

- l'unité « opérationnelle du secteur » : le 27^e bataillon d'infanterie ;
- les unités de gendarmerie nationale et mobile ;
- les S. A. U. (six à Constantine, appelées S. A. S.) ;
- les services civils : P. R. G., P. J., police de l'air, des frontières et des voies ferrées, Sûreté urbaine et C. R. S.

Le C. R. A. dispose en outre d'une unité, dite « de commando », dressée à la lutte contre l'O. F. A. et à la collaboration avec les services spécialisés.

1. Pour le secteur de Constantine, ces autorités étaient respectivement représentées par le colonel Bertrand, le général de division Lennuyeux et le général de corps d'armée Gouraud.

2. Pour le secteur étudié ici, c'était le commandant Rodier.

Ce commando comprend des musulmans, des gendarmes, C. R. S., inspecteurs, etc. Il travaille en liaison et selon la même implantation que l'unité d'exécution (bataillon spécialisé dit « la centaine ») sur des zones ou quartiers correspondant aux S. A. possédant des postes fixes (compagnies dites « trentaines » et flots de maisons contrôlées en permanence par les équipes de la trentaine et des responsables musulmans « désignés » comme indicateurs permanents).

Toutes ces installations sont centralisées à la « ferme Ameziane ».

Une réunion quotidienne des différents responsables a pour objet de :

- centraliser les renseignements sur l'O. P. A. ;
- faire la critique et la synthèse des résultats ;
- étudier les opérations réalisées ;
- prendre ou proposer les décisions ;
- orienter les recherches.

INTERROGATOIRES

C'est à la « ferme Ameziane » que sont conduits tous les suspects pris par les unités de l'Est algérien. Il est recommandé en effet d'organiser un centre d'interrogatoire commun à tous les services de recherches, les mesures à prendre à l'encontre des individus appréhendés étant en principe prévues par les textes sur les pouvoirs spéciaux en Algérie. Au cours de 1960 il a du reste été organisé ici des stages pour les officiers de réserve du contingent, stage dont une bonne partie était consacrée à l'organisation d'un service de renseignement et une autre à l'emploi jugé « nécessaire » des différents moyens de torture.

L'arrestation des suspects se fait par rafles, sur renseignements, dénonciations, pour de simples contrôles d'identité.

Leur séjour s'effectue dans les conditions suivantes :

A leur arrivée à la ferme, ils sont séparés en deux groupes distincts : ceux qui doivent être interrogés immédiatement et ceux qui attendront. A tous on fait visiter les lieux et notamment les salles de torture « en activité » : électricité (« gégène »), supplice de l'eau, cellules, pendaisons, etc. Ceux qui doivent attendre sont ensuite entassés

dans les anciennes écuries aménagées, où il ne leur sera donné aucune nourriture pendant deux à huit jours et quelquefois plus.

Les « interrogatoires » prévus par le *Guide provisoire de l'officier de renseignements* (O.R.), chapitre IV, sont menés systématiquement de la façon suivante :

Dans un premier temps, l'O. R. pose ses questions sous la forme « traditionnelle » en les accompagnant de coups de poing et de pied ; l'agent provocateur ou l'indicateur est souvent utilisé au préalable pour des accusations précises et... préfabriquées.

On passe ensuite à la torture proprement dite, à savoir :

— la pendaison (par les pieds ou les mains), généralement par les mains liées derrière le dos, quelquefois pendant des heures :

— le supplice de l'eau (trois sortes : sur le visage, front, nez, bouche, gonflage à l'eau à plusieurs reprises, jets à la pression) ;

— l'électricité (électrodes fixées aux oreilles et aux doigts) ;

— brûlures (cigarettes, etc.).

Tous ceux qui y sont passés sont unanimes à dire :

— que ces tortures font dire n'importe quoi à n'importe qui ;

— que les cas de folie sont fréquents ;

— que les traces, cicatrices, suites et conséquences sont durables, certaines même permanentes (troubles nerveux, par exemple) et donc aisément décelables. Plusieurs « suspects » sont morts chez eux le lendemain de leur retour.

Ces interrogatoires sont souvent repris à plusieurs jours d'intervalle.

Entre-temps, les suspects sont emprisonnés sans nourriture dans des cellules dont certaines ne permettent pas de s'allonger. Précisons qu'il y a parmi eux de très jeunes adolescents et des vieillards de soixante-quinze, quatre-vingts ans et plus.

À l'issue des interrogatoires et de l'emprisonnement, le suspect peut être :

— libéré (c'est souvent le cas des femmes et aussi de ceux qui peuvent payer : 400 000 francs, au minimum) ;

— ou interné dans un centre dit « d'hébergement » (au Hamma-Plaisance, notamment) ;

— ou encore considéré comme « disparu » (lorsqu'il est

mort des suites de l'interrogatoire ou abattu en « corvée de bois » aux environs de la ville). Des cadavres de suspects exécutés pour « tentative de fuite » ont été exposés à de nombreuses reprises devant les soldats du contingent et les autres prisonniers.

Les interrogatoires sont conduits et exécutés par des officiers, sous-officiers ou membres des services du C. R. A. Le capitaine Massin (qui circule en ville dans l'Opel d'un suspect qu'il a assassiné), le capitaine Pesch, le commandant Rodier lui-même torturent et sont connus à ce titre de tous les Algériens.

La « compagnie de servitudes » de la centaine, composée de jeunes du contingent, est au courant, voit, garde, surveille, mais ne procède pas aux interrogatoires.

DES CHIFFRES

La capacité du « centre », entré en activité en 1957, est de 500 à 600 personnes, et il paraît fonctionner à plein rendement en permanence.

Depuis sa constitution, il a :

— *contrôlé* (moins de huit jours de prison) 108 175 personnes ;

— *fiché* 11 518 Algériens comme militants nationalistes sur le secteur ;

— *gardé* pour des séjours de plus de huit jours 7 363 personnes ;

— *interné* au Hamma 789 suspects³.

Les avocats de ce secteur ne demandent jamais à la justice militaire l'acquittement de leurs clients, car l'acquittement signifie l'internement « administratif » et ses suites logiques, alors que la condamnation, c'est la « sécurité » de la prison où un prisonnier ne peut plus disparaître.

Février 1961

La Raison d'Etat, p. 284-287

3. On comparera ces chiffres à ceux que donne Gérard PÉRIOT, *op. cit.*, p. 201-202 : « Sur les quelques 2 000 musulmans majeurs de sexe masculin que compte le quartier de Berthelot (en Oranie), 1 096 auraient à la date du 25 juin 1960 été arrêtés en tant que membres de l'O. P. A., et torturés par les soins du 14^e B. T. (bataillon de tirailleurs). »

Le colonel et la justice *. 1956-1959

Le problème de la justice : problème peut-être plus grave encore. En face du triptyque révolutionnaire : *organisation clandestine, terrorisme, encadrement des masses, la justice ne peut utiliser les moyens traditionnels*¹, elle ne frappe que le lampiste, elle est totalement inefficace. [Aussi avons-nous été contraints d'élaborer, au corps d'armée d'Alger, avec l'aide des camarades de l'état-major du général Challe, une doctrine antirévolutionnaire, contre-révolutionnaire, basée, non, comme on l'a dit un peu sottement, sur la lecture de Mao Tsé-toung, puisque, pour nous, il n'était pas question de faire une organisation clandestine, ni de baser une action sur la terreur, mais, au contraire, de fonder une action contre-révolutionnaire sur l'éthique occidentale...]

C'était également un triptyque dont on parlait beaucoup, depuis un an, qui s'intitulait : protection — engagement — contrôle.

Il ressortait à l'évidence de l'énoncé de cette formule, de ce triptyque, que c'était essentiellement un acte social : la population jouait le premier rôle, et l'action de force proprement dite était réduite vraiment à une toute petite affaire.

Mais qui dit action sociale, qui dit action sur la population, dit d'abord justice. Justice à la fois juste, c'est-à-dire frappant le véritable coupable, justice efficace, c'est-à-dire adaptée aux hommes et aux circonstances. Sous cet aspect, la justice n'était-elle pas le véritable symbole d'une civilisation et le critère le plus précis, le plus honnête, de son instinct de conservation ?

Or, vous surprendrai-je en vous disant qu'aujourd'hui, pas plus qu'il y a un an, et il y a un an pas plus qu'en 1954, la

* Extrait de la déposition à huis clos, le 21 décembre 1960, du colonel Argoud au procès des barricades d'Alger.

1. Les passages en italique, entre crochets, correspondent à des lignes sautées dans le texte, et qui ont été reconstituées ici en fonction du contexte. [Note du comité Audin.]

justice mise à la disposition de l'armée française ne correspondait à cette définition : profondément injuste, puisque, sauf cas exceptionnels, elle ne frappe que le lampiste, elle est totalement inefficace, puisque, à la place d'une justice sévère, simple, immédiate, exemplaire, que réclame le peuple musulman et que réclament les circonstances, nous avons, hélas, depuis six ans, une justice d'une faiblesse coupable, d'une lenteur désespérante, d'une complexité byzantine, justice rendue souvent presque en cachette.

Ce ne sont pas les dérisoires améliorations² apportées il y a un an qui changent quoi que ce soit à cette opinion. Or, là encore, il ne s'agissait pas, pour nous, d'une formule intellectuelle et basée sur un raisonnement abstrait, cette justice que nous réclamions, que le général Massu réclamait, avec un courage auquel je tiens à rendre hommage publiquement cet après-midi... Nous-mêmes, ses collaborateurs, nous étions désespérément pour elle depuis des années — personnellement, depuis quatre ans. Cette justice dont parle Camus, cette justice qui sait à la fois concilier les droits de l'homme et les droits de la société naturelle, cette justice capable de mettre fin au conflit, cette justice capable aussi de supprimer les excès qui ont lieu dans cette Algérie si chère à notre cœur, cette justice, nous l'appelions tous...

Personnellement, le langage que je tiens devant vous ce soir, monsieur le président, je l'ai tenu aux plus hautes autorités militaires et à un certain nombre des plus hautes autorités civiles de ce pays, au chef du cabinet de M. Michel Debré, à M. Chaban-Delmas, fin janvier 1958, à M. Maurice Patin, le 4 septembre 1959, à M. Delouvrier, en décembre de la même année, et à plusieurs reprises depuis ; enfin, à M. Michelet lui-même, garde des sceaux. En passant, à une commission présidée par l'avocat général Gerthoffer³, qui nous avait été envoyée pour enquêter sur le problème de la justice.

Je ne vous imposerai pas le fastidieux résumé de toutes mes conversations avec ces personnalités ; je voudrais simplement prendre deux exemples :

M. Maurice Patin lui-même, président de la Commission de sauvegarde, qui nous a, d'ailleurs, apporté dans ce

2. Le colonel Argoud fait allusion ici à l'ordonnance du 12 février 1960 créant les procureurs militaires. [N.d.B.]

3. C'est cette commission qui est à l'origine de l'ordonnance du 12 février.

domaine toute l'aide en son pouvoir ; mais le général Massu ayant décidé, à juste titre, à mon sens, pour pallier l'inefficacité de la justice et les excès, de lancer une circulaire sous sa propre responsabilité⁴, M. Patin, qui approuvait absolument le fond de l'affaire et celui de la circulaire dont il était avisé, voyait dans les possibilités de « fuites » (et, en particulier, sur le plan international) un danger considérable. M. Patin a tenu le propos suivant à un de mes collaborateurs, collaborateur qui était le spécialiste technique de la justice au corps d'armée d'Alger. Il a dit : « Je comprends parfaitement votre angoisse, je comprends parfaitement l'importance que revêt ce problème pour l'armée, mais, pour Dieu ! supprimez votre directive, faites-nous de bons dossiers, suscitez même de faux témoins, je vous aiderai de toutes mes forces, mais supprimez, supprimez, pou le ciel ! votre directive. »

Il ne m'appartient pas de juger ces propos, d'autant plus que M. Patin nous a toujours apporté, encore une fois, toute l'aide en son pouvoir, mais, pour nous, la justice, c'était quelque chose de beaucoup mieux que cela.

Quelques jours plus tard, je demandai moi-même une audience au président Patin, pour essayer de tout mon cœur, de toutes mes forces, de lui exprimer mon angoisse. Je lui ai dit — je me rappelle encore mes propres termes : « Pour nous, cette justice juste et efficace représente plusieurs divisions, mais c'est beaucoup plus important qu'une question d'homme et de matériel, c'est une question essentielle pour l'affaire algérienne. » M. Patin se trouva profondément ému, je crois, j'en eus la preuve par la suite, mais c'était une voix clamant dans le désert.

A M. Michelet, le 20 novembre 1959 (le général Massu m'avait envoyé le voir parce qu'il se trouvait à l'Arba, à l'époque), j'ai tenu à peu près le même langage. Je lui ai dit : « Monsieur le garde des sceaux, cette justice, c'est, pour l'armée d'Afrique, cette armée qui résout en ce moment un problème terriblement difficile, l'affaire essentielle. Encore une fois, cela vaut beaucoup mieux pour nous que plusieurs divisions, cent et quelques milliers d'hommes. »

Pour appuyer mon propos, pour le toucher davantage, je lui dis : « Je m'adresse non plus au garde des sceaux, mais à l'homme de Buchenwald, pour moi, au témoin de

4. Cette circulaire autorisait les exécutions sommaires.

la barbarie nazie et le symbole de la France des droits de l'homme à Nuremberg⁵. » Je lui ai dit : « Voyez dans quelle situation vous mettez l'armée française ! Vous vous condamnez pratiquement à perdre cette guerre, et l'armée française à perdre son âme, peut-être ! »

M. Michelet me répondit : « Mon colonel, vous avez entièrement raison. »

Ce fut ma seule consolation.

D'autant que cette justice — pour ne rien vous cacher, d'ailleurs, je crois que beaucoup de personnes le savent depuis longtemps — je l'avais appliquée moi-même. Ayant commandé un secteur à l'Arba pendant la bataille d'Alger en 1957, ne voulant pas appliquer la justice mise à ma disposition, parce que j'étais responsable de vies humaines, civiles ou militaires, et que, si je l'avais appliquée, cette justice légale, j'aurais eu l'impression de faillir à ma mission, je ne voulais pas non plus appliquer certains procédés, peut-être efficaces, mais qui n'étaient pas conformes à l'éthique occidentale ; alors j'ai décidé, bien entendu après y avoir mûrement réfléchi et ne me dissimulant pas du tout les inconvénients du système, j'ai appliqué cette justice personnellement, sous ma propre responsabilité, c'est-à-dire que je fusillais après une enquête précise, serrée, aidée par les inspecteurs de la police judiciaire, les assassins ou les responsables sur la place publique.

Je courais de gros risques, je ne me les dissimulais pas ; j'avertissais chaque fois mes chefs : rien ne se passa. Je pus mener l'opération à son terme, et alors qu'à l'Arba, entre le 1^{er} août 1956 et le 1^{er} janvier 1957, dans l'espace de cent quatre-vingts jours, il y avait pratiquement un assassinat, une tentative d'assassinat tous les trois jours et demi, au bout de cinq mois de cette justice le pays était pacifié sous cet angle.

Sans commentaire.

Editions de Minuit, 1961, p. 28-35.

5. M. Michelet n'a pas été déporté à Buchenwald, mais à Dachau. Il n'a jamais représenté la France au procès de Nuremberg.

Les conséquences de l'engagement*.

1961

Le 10 avril 1961, j'ai pris le commandement de la harka de Mérabtine¹. J'avais sous mes ordres un noyau actif composé de quinze spahis et soixante et un harkis, dont deux sergents et cinq caporaux.

Cette harka de Mérabtine, remarquable sur le plan opérationnel (en deux mois et demi, onze hors-la-loi en uniforme mis hors de combat, sept armes de guerre dont un F. M. récupérées), avait un esprit très particulier : recrutés de force en octobre 1959, les harkis originaires de la mechta Mérabtine avaient été dès le début habitués à avoir toute liberté d'action après les accrochages. D'autre part ils se battaient pour rester Français et ne comprenaient pas les initiatives du gouvernement, persuadés que, dans un avenir proche, nous allions gagner la guerre. Très vite les harkis se sont attachés à moi, je les tenais en main et ils m'étaient dévoués. L'ambiance de la harka était bonne.

Cet état de choses a commencé à changer lors de l'annonce des négociations d'Evian. Les harkis se sont réunis par petits groupes. [Ils envisageaient] de gagner le djebel pour continuer à se battre contre le F. L. N. et même contre les Français. Cela supposait l'enlèvement du poste et de son armement. J'ai craint pour la vie de mes hommes et la mienne. Le malaise s'aggrava brusquement avec l'interruption des opérations offensives², qui ne signifia pour les harkis, malgré mes explications, que l'aveu de notre défaite et le signal du départ de l'armée française d'Algérie.

J'ai repris les choses en main de la façon suivante. Il

* Rapport du lieutenant Chesnais, commandant d'une harka, avril-mai 1961.

1. Ce rapport a été rédigé, peu après les faits, à l'occasion d'une peine d'arrêts de rigueur infligée à l'auteur. Le texte a été reconstitué à partir de trois brouillons photographiés par un soldat. [N.d.E.]

2. Le 20 mai 1961, date de l'ouverture des pourparlers d'Evian.

y avait au fort de Mérabtine une dizaine de rebelles, membres de l'O. P. A. de Djezga, arrêtés au cours d'opérations menées avec ma harka, durant la deuxième quinzaine du mois de mai. Je n'ai pas rendu compte immédiatement de leur arrestation pour deux raisons : d'une part un de ces prisonniers s'est proposé de me conduire à des caches et à m'aider à capturer d'autres membres de l'O. P. A. ; d'autre part les conversations répétées entre mes harkis en qui j'avais toute confiance et les prisonniers mettaient ces derniers en confiance et, après un laps de temps variable (de trois à sept jours), j'arrivais à obtenir d'intéressants [résultats]. Je comptais après leur exploitation les descendre à Barika. Dans la journée du 20 mai, un harki vint me prévenir que la seule façon de ramener le calme et de reprendre en main la harka était de laisser les harkis s'occuper des prisonniers. La libération massive des rebelles du C. T. T.³, me disait-il, constituait pour eux une preuve supplémentaire de l'intention de la France de les abandonner très rapidement et le fait de conduire alors un prisonnier à Barika leur aurait montré que, moi aussi, je les abandonnais.

J'ai compris alors que j'avais à choisir entre les laisser libres d'agir et voir la harka gagner le djebel après avoir supprimé une quinzaine d'hommes des troupes françaises. C'est pourquoi j'ai donné mon accord, sachant très bien que les rebelles seraient tués. J'ignore qui les a tués et comment. Après ces faits, j'ai pu reprendre en main mes harkis, pour qui la preuve venait d'être faite que le F. L. N. n'avait pas gagné et que je ne les abandonnais pas.

La Raison d'Etat, p. 289-290.

3. On sait qu'un certain nombre de musulmans internés ont été libérés lors de l'interruption des opérations offensives.

Jean-Philippe Talbo-Bernigaud

« Rouleau compresseur » en Petite Kabylie. 1959-1961

« Rouleau compresseur » : cette expression courante en Algérie dans le jargon militaire a fait son apparition avec le lancement du plan Challe au début 1959. Le commandement avait décidé d'un emploi plus systématique des troupes de réserve générale, et, suivant une progression d'ouest en est, de les appliquer en masse au « traitement » des principales régions d'implantation « rebelle ». Ces régions étaient les massifs montagneux traditionnellement difficiles, et qu'il était impossible de contrôler suffisamment, car les moyens manquaient pour y multiplier des postes de quadrillage permanents. Après l'Ouarsenis, les réserves avaient fait les opérations de « Jumelles » en Grande Kabylie¹ et elles abordaient la Petite Kabylie pour « Pierres précieuses ».

On avait fait beaucoup de bruit autour des résultats obtenus en Ouarsenis : les opérations avaient permis la création ou le rétablissement de pistes, de postes et de S.A.S.², et on déclarait que le massif était définitivement purgé des « rebelles ». Cependant, à mesure que le « rouleau compresseur » se rapprochait de nous et malgré les communiqués optimistes détaillant avec satisfaction des bilans chiffrés en centaines de « rebelles » abattus par semaines ou par jour, les échos directs qui nous parvenaient des terrains d'opération étaient moins optimistes et définitifs dans leurs conclusions. On savait qu'une section surprise au repos dans la journée par les fellagas avait été aux trois quarts détruite. Des pelotons de jeeps-mitrailleuses qui s'étaient aventurés

1. D'après les évaluations de l'état-major, il y aurait eu pendant « Jumelles » 11 000 « rebelles » tués, sur les 30 000 déclarés pour l'ensemble du territoire algérien !

2. « Sections administratives spécialisées », centres militaires d'administration locale.

seuls en patrouille, ou en reconnaissance, avaient été brutalement assaillis ; une fois c'était un élément de la compagnie portée d'un R.P.C., une autre fois sur la route dans les environs de Cavallo ; et nous avions perdu des hommes, des véhicules brûlés, des armes individuelles et collectives (F.M., mitrailleuses) enlevées avec une célérité extraordinaire, sans que des renforts aient eu le temps d'intervenir. Qu'est-ce que cela signifiait ?

En fait, l'expérience de l'Ouarsenis avait correspondu à un changement de tactique « rebelle », et il était logique qu'il en soit ainsi : le combat était trop inégal entre les katibas (compagnies) constituées, parfois des feileks (bataillons légers), et les troupes françaises appuyées par l'artillerie, l'aviation ou les chars. Des documents tombés entre les mains du 2^e bureau furent d'ailleurs portés à la connaissance de la presse comme attestant le succès de nos armes. Les nouvelles directives aux maquis recommandaient d'éviter les batailles rangées, de disperser les effectifs, d'être très mobiles, d'exploiter la surprise pour attaquer avec un maximum de chances de réussite par embuscades et coups de main ; enfin, d'intensifier l'action politique de persuasion et d'organisation de la population. Bientôt les bandes accrochées ne devaient plus guère dépasser l'importance de la ferka (section) sauf en de rares occasions, et c'étaient alors les fellagas qui prenaient l'initiative du choc. A la fin 1958 se produisirent ainsi dans le Nord-Constantinois plusieurs embuscades sur convoi, et attaques de chantier en force très meurtrières ; on apprit après coup que les cinq ou six ferkas participantes, réunies seulement pour l'une de ces actions, étaient venues, probablement à marche forcée, de trois secteurs différents.

Un objectif du commandement avait été atteint : après avoir subi de lourdes pertes, les unités « rebelles » avaient été « cassées », il fallait de nouveau faire face à de petites bandes insaisissables, plus aguerries qu'auparavant, et capables maintenant d'agir de concert. Le temps des succès spectaculaires était révolu, et quand une bande de dix ou vingt fellagas était repérée en cours d'opération, encore fallait-il s'attendre à ce qu'elle éclate rapidement en plusieurs groupuscules pour tenter d'échapper au filet. Par ailleurs l'influence du Front sur les populations s'affirmait plus profondément qu'on ne voulait se l'avouer.

On en était là depuis six mois dans le secteur, sans que la situation ait évolué sérieusement ; à l'exception de celle

du M'cid Aïcha (75 rebelles mis hors de combat, dont un tiers de tués, forcés dans les grottes, avec les équipes spécialisées du génie, et une mission S.S. 11), les opérations qui parvenaient à prendre le contact par les armes avec des fellagas chiffraient leurs bilans par unités. Il faut dire que, si nous avions une moins grande proportion de morts grâce à la diligence des évacuations sanitaires par air, le total de mis hors de combat des forces de maintien de l'ordre, supplétifs compris, était très comparable à celui des rebelles.

On attendait donc beaucoup de l'arrivée des troupes d'intervention pour améliorer la situation, « pourrie » par excellence. On s'y préparait aussi. De nouvelles tours étaient construites pour la protection des itinéraires qui, en d'autres temps, auraient paru une lourde charge en raison des effectifs ainsi immobilisés ; des équipes du génie rétablissaient les pistes d'intérêt stratégique, ou en créaient de nouvelles en pleine terre, dont le tracé dispensait de reconstruire à trop grands frais des ponts ou des corniches détruits, c'était le triomphe des radiers, à gué. Les officiers anciens dans la région exprimaient seulement le vœu, en raison d'expériences malheureuses, que les renforts arrivent suffisamment tôt avant l'hiver.

Cependant l'armée n'était pas seule à prévoir cette arrivée. Les sabotages de pistes allaient bon train. Un petit berger de dix ou douze ans, rencontré en plein djebel, nous demandait si l'arrivée des parachutistes était pour la semaine suivante ! Les accrochages et les fellagas signalés se faisaient rares ; la région semblait s'apaiser miraculeusement. Nous apprenions alors que des maquisards avaient tout simplement quitté le secteur de Philippeville par le car avec leurs papiers en règle ! Et il en était probablement ainsi dans toute la zone nord-constantinoise. Seuls devaient demeurer de petits groupes, des commandos essentiellement locaux, et les membres armés de l'O.P.A. (Organisation politique et administrative du Front) connaissant tous les recoins du terrain comme leur poche. Savoir où pouvaient être passés les autres ; peut-être bien « derrière » le rouleau compresseur, en Grande Kabylie par exemple, ou ailleurs... Toujours est-il qu'il ne nous fallait pas compter sur la moindre surprise.

Enfin les régiments d'intervention arrivèrent... On se rendit compte rapidement qu'ils étaient formés aux grosses opérations, nous dirons même aux opérations de grand style. Habités à fonctionner en régiments constitués, les départs

avaient lieu en général à l'aube et en véhicules chaque fois que la chose était possible ; un détachement du génie était d'ailleurs à disposition pour aménager d'avance les pistes à mesure que l'on s'enfonçait dans le djebel et que l'on allait « opérer » un secteur donné, ou pour ouvrir les accès des campements d'unité. Quand il pleuvait par trop, les sorties étaient remises, et une forte insistance fut nécessaire pour faire démarrer de nuit tel régiment, qui devait être en place à l'aube. Cette façon confortable de faire provoqua assez vite des frictions avec le commandant de secteur, à la disposition de qui les renforts étaient placés. Pour nous, qui étions habitués à un tout autre rythme, ces opérations représentaient physiquement une accalmie, sinon un repos véritable... A vrai dire les renforts aussi n'étaient pas non plus des troupes fraîches, loin de là.

Mais le plus important c'est que nous faisons exactement le contraire de tout ce qu'on a toujours enseigné sur la pacification dans la conduite d'une guerre révolutionnaire : nous « traitions » le terrain et nous maltraitions les populations. Les unités manœuvraient en bon ordre sur des kilomètres et des kilomètres carrés de terrain. Je vois encore un de ces magnifiques plans de feux pour l'artillerie que nous recevions lors des opérations à l'échelon zone : pas moins de quatre-vingt-seize tirs préparés dans un rectangle de 10 km sur 15 km, dont un tiers de tirs d'arrêts de 200 ou 300 m de front ; tout comme si l'on attendait d'une minute à l'autre l'arrivée des blindés de Rommel... La difficulté d'accrocher les fellagas provoquait naturellement un report d'activité sur les populations civiles.

Les contrôles de populations dans les ex-zones autorisées furent ainsi poursuivis. Des camps de tri provisoires avaient été montés à El Milia par des P.I.M.³ effectifs, pour des P.I.M. éventuels. On y enregistrait les gens sur les rôles, on les interrogeait un à un dans une tente isolée pour essayer d'en tirer des renseignements sur les présents ou les absents : « Qui est le messoul (collecteur de fond) de votre mechta ? Qui est le responsable politique ? » Les officiers de renseignements essayaient de percer le mur de silence ; ils avaient aussi à s'y retrouver au milieu des ragots, des déclarations fantaisistes faites sous le coup de la peur, ou mieux encore des dénonciations fausses, portant sur des individus en réa-

3. P.I.M. : prisonniers internés militaires ; expression et institution héritées de la guerre d'Indochine.

lité réticents vis-à-vis du Front. Certains « suspects » étaient gardés ; on essayait de recouper les tuyaux ainsi obtenus avec les fiches antérieures. On interpellait des gens, ensuite réclamés par la S.A.S. : il s'agissait d'ouvriers « sûrs » qu'elle employait sur ses chantiers. Le responsable des travaux publics se plaignait amèrement de ce qu'on lui ait bouclé successivement tous ses conducteurs d'engins...

Les difficultés n'étaient pas moindres sur le terrain. En effet, les ordres, directives ou recommandations plus ou moins divergents émanant du P.C. de secteur, du commandement de quartier, de la S.A.S., et du P.C. de régiment opérationnel qui ne parvenait pas toujours à les harmoniser provoquaient force mécontentements, en particulier chez les commandants d'unité chargés de convoier les malheureux fellahs vis-à-vis desquels ils « perdaient la face » par des contredires successifs.

Le désagrément était certes plus pénible à supporter pour les victimes ainsi bafouées. Par exemple, les ordres de départ prévoient que les « contrôlés » devaient être relâchés pour pouvoir rentrer chez eux le soir même. Mais les équipes de contrôle administratives prévues, très insuffisantes, étaient débordées et les compagnies passaient la nuit sur le terrain à garder les fellahs qui ne rentreraient chez eux que le lendemain soir sans avoir rien mangé... Le matin on emmenait tout le monde et le soir on recevait l'ordre de relâcher les enfants à plusieurs kilomètres de chez eux dans le djebel. Il en était de même pour les troupeaux qu'on avait aussi décidé à un moment donné de ficher et de marquer ; puis on y avait renoncé... A l'autre bout de la chaîne, les services de la S.A.S. devaient considérer qu'ils avaient très bien rempli leur tâche en distribuant quelques godets de lait en poudre, pour les nourrissons, que leurs mères avaient transportés dans un foulard sur leur dos. Ces quelques exemples, qui me viennent à l'esprit, se produisirent simultanément au cours de la même opération. D'autres fois des gens déjà contrôlés étaient triomphalement appréhendés à nouveau sur la piste du retour par les unités arrière...

Les opérations proprement militaires de recherche des rebelles étaient cependant plus meurtrières. Tout d'abord les troupes d'intervention n'étaient pas au courant des particularités du secteur, qui jouissait par ailleurs d'une très mauvaise réputation d'insécurité. Résultat, les ex-Z.I.⁴

4. Zones interdites ; cf., du même auteur, l'article publié dans *Les Temps modernes*, janvier 1961. [N.d.B.]

subirent un nouveau déferlement de la mort irresponsable, de la mort à tout-venant. A moins de méprise, les paras ne tiraient généralement pas sur les femmes et les enfants, mais il en était tout autrement vis-à-vis des hommes ; d'ailleurs, ceux-ci disparaissaient en général à temps et, alors, les seuls êtres rencontrés étaient des vieillards qui n'avaient pu ou qui n'avaient voulu quitter leur abri. Le risque couru s'accroissait pour eux avec la densité de la végétation et, bien souvent, c'était au plus profond des fourrés qu'ils avaient établi leur refuge pour échapper aux investigations de l'aviation.

Devant passer derrière une compagnie qui ratissait la pente à 45° d'un oued profond — des coups de feux avaient éclaté —, j'ai pu voir à quels dangereux adversaires les armes avaient apporté la paix définitive, version de la paix française. Nous progressions difficilement dans les taillis de 2,50 m de haut, il fallait presque marcher à quatre pattes en empruntant des sentes couvertes de multiples petits tunnels reliant entre elles les cahutes de branchage, de paille et de boue, en partie creusées à flanc de terrain, en partie amarrées aux arbustes, c'était tout un village secret parfaitement camouflé au cœur de la Z.I. Deux vieillards venaient d'y trouver la mort : l'un d'eux, déjeté dans la broussaille, avait bien soixante-cinq ou soixante-dix ans ; ses haillons ne parvenaient pas à dissimuler une maigreur à faire peur ; l'autre était un peu plus loin. Ils figurèrent probablement dans la rubrique des suspects abattus comme gardiens de merks (merks : lieu de refuge et de ravitaillement des maquis). Ceux-là étaient restés au loga, comme les directives du secteur recommandaient aux populations de le faire pendant les opérations...

Une autre fois, j'étais détaché auprès d'un sous-groupe-ment qui ratissait le terrain derrière des unités de bérêts verts (parachutistes de la Légion) passés la veille ; il n'y avait pas eu d'accrochage, mais le terrain était parsemé de « fuyards abattus », surtout des très jeunes gens, presque des enfants ; j'en vis trois en une seule journée (Ouled Askeur). Certains avaient déjà été enterrés. Nous trouvâmes dans la soirée un vieillard prostré au bord d'une piste à côté d'un petit tas de pierres : il semblait incapable de dire un mot, malgré les encouragements et la bonne volonté de l'interprète. Les hommes creusèrent et trouvèrent le cadavre d'un jeune garçon. On réussit enfin à comprendre que c'était son petit-fils ; le père était déjà mort — les avions —,

il ne savait pas où étaient les autres membres de sa famille ; il répondait à peine, par monosyllabes. Un homme lui ouvrit une boîte de corned-beef, qu'il mangea ; un autre offrit une cigarette, qu'il fuma, abîmé dans le silence et l'immobilité. Dira-t-on aussi qu'il manifestait son « fatalisme séculaire » ? Quelques heures après, l'unité repartait et ce gênant survivant était relâché au milieu de l'opération : il avait probablement reçu tout ce que la « pacification » pouvait lui apporter, mais peut-être y manquait-il sa propre mort.

Les Temps modernes,
avril 1961. (Extrait.)

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the success of any business and for the protection of the interests of all parties involved. The document also outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data, highlighting the need for consistency and reliability in the information gathered.

In addition, the document provides a detailed overview of the different types of data that can be collected and how they can be used to inform decision-making. It discusses the challenges associated with data collection and analysis, such as the need for clear objectives and the importance of ensuring the quality and integrity of the data. The document also touches upon the ethical considerations surrounding data collection and the need to be transparent and accountable in the process.

Overall, the document serves as a comprehensive guide for anyone looking to improve their data collection and analysis practices. It provides a clear framework for understanding the importance of data and offers practical advice on how to effectively collect and analyze it. The document is a valuable resource for anyone interested in data-driven decision-making and the success of their business or organization.

6. Le déracinement ¹.

*Le « regroupement » des populations est, comme on l'a vu, conçu par l'armée dès l'origine du conflit. A la fin de celui-ci, environ deux millions de personnes, soit près du quart de la population algérienne, avaient été regroupées, c'est-à-dire chassées de leur habitat, désormais en zone interdite, privées de leurs ressources traditionnelles, transformées en une masse soumise au contrôle militaire et policier tel que le concevaient et le pratiquaient le colonel Argoud et ses émules. De tous les crimes de l'armée française, pendant sa période algérienne, c'est le plus massif. Il est remarquable, mais nullement surprenant, que la même tactique ait été employée au Vietnam avec la création de ce qu'on appela, avec plus de franchise, les « hameaux stratégiques ». En Algérie, d'intéressantes justifications furent trouvées. Mille « nouveaux villages » devaient exprimer une occupation « rationnelle », c'est-à-dire « géométrique », du sol. Certains de ces villages ont pu survivre, les anciens ayant été détruits. Il s'agit en fait d'une forme terrifiante de délire logique². La conséquence majeure en fut, en réalité, une vertigineuse croissance de la population urbaine. L'armée fut le meilleur instrument de l'exode rural. Le phénomène n'a guère été dépassé en ampleur que par la collectivisation des campagnes soviétiques. Mal connus, les regroupements furent étudiés, quasi clandestinement, par un inspecteur des finances en stage en Algérie, Michel Rocard. Attribué faussement à six fonctionnaires chargés de mission par le délégué général Paul Delouvrier, le rapport Rocard, achevé à la fin de 1958, fut publié, pour l'essentiel, dans *Le Monde* du 18 avril 1959.*

1. Le titre de ce chapitre est emprunté à celui du livre de P. BOURDIEU, A. SAYAD, Editions de Minuit, 1964, l'étude la plus complète des conséquences de la formation des regroupements.

2. Un géographe a pris ce délire au sérieux; voir X. de FLANHOL, « Les Nouveaux Villages de l'Atlas blidéen, du Chenoua et de la Mitidja occidentale », *Revue africaine*, 1960, p. 229-282, et 1961, p. 1-48. Cette étude existe aussi en tiré-à-part.

à la détermination

Le développement des relations de commerce international est favorisé par la mise en œuvre de la politique de libre-échange. Cette dernière a permis de réduire les barrières douanières et de favoriser ainsi la circulation des biens et des services entre les différents pays. Les échanges commerciaux ont ainsi connu une croissance constante et ont contribué à l'équilibre des comptes extérieurs. Les pays développés ont tiré profit de leur avance technologique, tandis que les pays en développement ont pu bénéficier de leur expérience et de leur savoir-faire. Les relations commerciales ont ainsi été enrichies et ont permis de renforcer la coopération internationale.

1. La politique commerciale est une des politiques de l'État. Elle vise à favoriser le développement du commerce international et à protéger les intérêts nationaux. Elle est basée sur des principes de justice et de réciprocité. Elle vise à réduire les barrières douanières et à favoriser la circulation des biens et des services entre les différents pays.

Rapport de Michel Rocard * sur les camps de regroupement

La présente note se fonde, d'une part sur la documentation disponible à l'administration centrale, d'autre part sur les constatations faites à l'occasion de la visite d'une quinzaine de centres dans les départements d'Orléansville et de Tiaret et dans l'arrondissement de Blida.

Il sera fait état, à deux ou trois reprises, d'informations recueillies par d'autres observateurs. Celles-ci n'ont toutefois été acceptées que lorsque le témoin donnait lui-même l'information et que celle-ci présentait une précision satisfaisante.

Confrontées avec la documentation dont dispose l'administration centrale, les conclusions d'une enquête sur place font apparaître que :

- les regroupements sont mal connus de l'administration ;
- la situation des regroupés est souvent tragique ;
- des moyens d'existence doivent être de toute urgence fournis aux regroupés qui en sont démunis.

I. LES REGROUPEMENTS SONT MAL CONNUS

A. La responsabilité administrative des regroupements

Tous les centres visités ont été créés par l'autorité militaire seule. Les motifs de la décision sont toujours d'ordre exclusivement militaire ; seule l'implantation du regroupement peut varier à un ou deux kilomètres près pour des motifs d'ordre économique, encore que de telles considérations soient trop rarement évoquées.

Des études faites par les préfetures classent les regroupements en « volontaires » ou « spontanés » et « non volon-

* Inspecteur des finances.

taires ». Plusieurs cas précis montrent que ces termes doivent être pris dans un sens particulier : n'est pas « volontaire » le regroupement qui a été opéré très rapidement par une unité opérationnelle à l'occasion d'un bouclage ou pour permettre le nettoyage complet d'une zone. Les populations ainsi regroupées sont ensuite confiées à l'autorité militaire responsable du sous-quartier ou du quartier. Est « volontaire » au contraire le regroupement décidé en l'absence d'opérations de grande ampleur par l'unité responsable du territoire en cause¹. Dans ce cas en effet, davantage de précautions sont prises. Il arrive même parfois que des mechtas soient construites avant que la population ne soit concentrée. Dans ces conditions, l'avantage que trouvent les fellahs à suivre les consignes du commandement local permet de parler de « spontanéité ».

L'existence d'un regroupement n'est ensuite rendue officielle sur le plan administratif que dans la mesure où les responsables directs, officiers S.A.S.² ou commandants de sous-quartier, ont besoin de crédits pour le faire vivre et pour l'améliorer. Le cas est très fréquent ; il peut cependant ne pas se produire lorsque le village de regroupement est situé sur le territoire d'une commune importante que l'armée a bien en main. Des crédits T.I.C. peuvent être cependant ouverts à la commune, qui serviront en fait au regroupement. La statistique établie par la D. P. A. A. en octobre 1958 chiffre à 2 904 millions les fonds dépensés pour les regroupements au titre du chapitre 204-30 et 504 millions ceux dépensés au titre du chapitre 291, travaux d'intérêt communal. Ce dernier chiffre est manifestement sous-estimé, le département d'Orléansville par exemple ayant ouvert de

1. Autrement dit, est « volontaire » le regroupement organisé par les autorités du secteur, et notamment par les S. A. S. Est « non volontaire » le regroupement décidé à un niveau plus élevé. état-major de division, de corps d'armée, ou état-major inter-armées.

2. Rappelons les significations des sigles dont il sera fait mention dans cette note : S. A. S. : section administrative spécialisée ; T. I. C. : travaux d'intérêt communal ; D. P. A. A. : direction des personnels et des affaires administratives ; D. G. A. P. (ancien nom de la D. P. A. A.) : direction générale des affaires politiques ; S. D. R. S. : service de défense et restauration des sols ; S. A. P. : société agricole de prévoyance ; C. A. P. E. R. : caisse d'accèsion à la propriété et à l'exploitation rurale ; D. S. A. : directeur des services agricoles.

nombreux chantiers de regroupement sur crédits T. I. C. alors que la statistique de la D. P. A. A. ne fait pas apparaître de telles dépenses pour ce département. Lorsque ce subterfuge est utilisé, il devient moins nécessaire de rendre ce regroupement officiel ou de lui reconnaître son importance réelle. Il est au moins possible d'attendre que la phase de constitution, la plus difficile, soit assez avancée.

B. Résultats des enquêtes faites

1. Importance numérique

Il est dès lors évident qu'une statistique sur le nombre des regroupements sera d'autant moins exacte qu'elle tirera ses sources d'échelons plus élevés de la hiérarchie.

La statistique citée plus haut et reproduite en annexe à la présente note évalue le nombre total de regroupés à 740 908 en octobre 1958. Or, le département de Tiemcen n'y figure que pour 77 579 personnes, alors qu'un rapport du mois d'août cite comme certain le chiffre de 100 000 regroupés. De même le département d'Orléansville figure pour 96 982 personnes, alors que le total actuel y est de 123 000. Le département d'Alger comporte, toujours d'après ce tableau, 66 centres et 33 959 regroupés. Toutefois un officier chargé de ces questions au cabinet du préfet admet une moyenne de 1 000 habitants par centre mais déclarait 34 centres dans le département d'Alger. La moyenne de 1 000 a été vérifiée sur place, mais on trouve 35 centres dans le seul arrondissement de Blida. En y incluant celui de Maison-Blanche, on est amené à un chiffre approchant de 45 à 50 000.

Le département de Sétif est indiqué comme ayant 66 800 regroupés. Or, une récente mission dans la basse vallée de la Soummam a permis d'apprendre qu'il y a 35 000 regroupés dans le seul arrondissement de Sidi-Aïch. Le département de Bougie comporte, outre celui de Sidi-Aïch, 5 autres arrondissements. Et le département de Sétif en comporte également 5; le département de Bougie n'ayant pas encore d'existence administrative, les 11 arrondissements en cause apparaissent sous la seule rubrique Sétif. Le chiffre de 66 800 regroupés pour le total est donc sous-estimé au moins de moitié, sinon bien davantage.

Le chiffre de 40 000 regroupés pour le département de

Batna a également été jugé très inférieur à la réalité par une personnalité informée de ce département. Enfin, le département de Tiaret comporte 48 000 regroupés et non 41 500.

Compte tenu de toutes ces constatations, il apparaît difficile d'admettre que le nombre total des regroupés soit encore actuellement inférieur à 1 million.

Le rythme des opérations de regroupement ne peut faire l'objet que d'estimations incertaines. Il semble que 1957 ait été l'année de rodage de la méthode et 1958 l'année d'application intensive. Près des deux tiers des regroupés l'ont en effet été en 1958.

Dans tous les secteurs visités, un plan de regroupement est prévu, soit par agrandissement des villages actuels, soit par création de nouveaux centres. Seule l'insuffisance du dispositif de quadrillage ralentira la création de nouveaux villages. Il faut cependant s'attendre à voir le rythme demeurer important en 1959, les officiers S. A. S. et les commandants de quartier considérant pour la plupart que les populations regroupées leur causent beaucoup moins d'« ennuis » que celles qui ne le sont pas.

La D.P.A.A. ne possède pas de statistique distinguant parmi les regroupés les hommes et les femmes et les enfants au-dessous de quinze ans. La composition démographique des regroupements serait pourtant utile à connaître. Dans certains des centres visités, le nombre d'hommes est très inférieur à celui des femmes. L'insuffisance est particulièrement sensible en ce qui concerne les classes mobilisables. *Dans bon nombre de regroupements, cette situation atteint une gravité telle que le nombre de bouches à nourrir par homme adulte dépasse largement les capacités normales d'un fellah. Un regroupement particulièrement misérable comprend 900 enfants sur 1 200 personnes au total. Dans un cas beaucoup plus proche de la moyenne, il y a 550 enfants de moins de quinze ans pour un peu plus de 1 000 personnes. Parmi les adultes, le nombre des hommes ne dépasse que rarement 40 % : il est parfois sensiblement inférieur à ce pourcentage.*

3. Ce fait s'explique par la présence au maquis ou en captivité d'un grand nombre d'hommes originaires des zones « regroupées ». Dans son reportage sur le centre de regroupement de Besombourg, dans la presqu'île de Collo (*Le Figaro*, 25 juillet 1959), Pierre Macalgne donne les chiffres suivants : sur 2 774 personnes regroupées, 1 860 enfants.

2. Nature des centres de regroupement

De nombreuses distinctions sont parfois avancées pour l'étude du phénomène « regroupement ». On parlera de :

— « villages regroupés », pour désigner les villages nouveaux construits selon les normes de « l'amélioration de l'habitat rural » et occupés par des fellahs qui vivaient auparavant en mechtas isolées ;

— « recasement », pour désigner une opération faite avec un peu moins de soin que la précédente, mais dans laquelle les populations ne sont tout de même concentrées que lorsque le village est pratiquement construit, qu'il dispose d'une viabilité minimum (eau, poste) et que des moyens d'existence sont prévus ;

— « resserrement », pour désigner une opération plus brutale consistant à concentrer des fellahs vivant auparavant dans des mechtas isolées sur un espace restreint situé sensiblement au milieu de la zone de resserrement. La reconstruction de gourbis peut présenter des difficultés, mais rien n'est en principe changé dans les moyens d'existence des paysans, ni dans le mode d'exploitation de leurs terres ;

— « regroupement », pour désigner toute opération qui ne relève pas des exigences précédentes, c'est-à-dire l'écrasante majorité.

Ces distinctions ne présentent que peu d'utilité pratique : un village regroupé peut très bien avoir été créé dans des conditions économiques non viables, un simple « resserrement » peut également avoir des conséquences catastrophiques si les populations en cause vivaient surtout d'élevage. Enfin, l'importance moyenne des centres de regroupement dépasse légèrement 800 personnes par village, soit 100 à 150 familles. La diversité des situations personnelles est alors telle que ces classifications scolastiques n'ont aucune valeur. *Il ne reste qu'un phénomène constant : tout déplacement de population entraîne une amputation toujours sensible, parfois totale, des moyens d'existence des intéressés.*

De même, la distinction proposée par l'autorité militaire entre les regroupements provisoires et les regroupements définitifs ne permet pas une étude administrative satisfaisante du problème.

Les regroupements déclarés « provisoires » dureront le temps que durera l'insécurité. Il faut faire vivre, pendant ce délai, les regroupés provisoires comme les regroupés

définitifs, ce qui, dans les deux cas, ne fait qu'un seul et même problème. En fait, selon les critères proposés par la circulaire n° 388 D.G.A.P./S.P. du 12 novembre 1957, la quasi-totalité des regroupements actuels seraient provisoires si l'on examine les modalités de leur constitution, mais définitifs si l'on prend en considération les intentions du commandement local et les premières mesures qu'ils mettent en œuvre.

La seule classification qui soit de nature à éclairer l'administration pour la définition des mesures appropriées est celle qui se fonde sur les moyens d'existence des regroupés.

3. Etude des moyens d'existence

Or, ce problème des moyens d'existence n'est pratiquement pas évoqué dans les documents officiels en la matière. Les circulaires de la D.G.A.P. (devenue D.P.A.A.) n'envisagent que les problèmes d'assistance (388 du 12 novembre 1957) ou n'évoquent la vie économique des regroupés que d'une manière très allusive et non susceptible de guider réellement le commandement local. La D.P.A.A. du 1^{er} octobre 1958 mentionne seulement la nécessité d'un avis des services agricoles. La circulaire 3 688 D.P.A.A./A.D.C. 2 du 1^{er} octobre 1958 n'envisage les problèmes d'achat ou de réquisition de terres pour les villages de regroupement qu'en ce qui concerne l'implantation des maisons, mais pas les terres de culture ou de pacage.

Un télégramme de l'administration des Domaines en date du 2 octobre 1958 précise bien aux préfets que toute expropriation de terres au profit de populations regroupées n'est possible que si le regroupement est définitif, c'est-à-dire reconnu tel par les services intéressés préalablement à sa constitution (le cas est rarissime). Seule, la circulaire 831 C.A.B./S.G. du 25 août 1958 adressée aux généraux chargés des pouvoirs civils dans les groupes de départements pose, à propos du plan spécial de 15 milliards, le problème des moyens d'existence des regroupés. Mais le texte est fort vague, et n'appelle aucune mesure précise.

De même les questionnaires envoyés par les préfetures aux autorités responsables de regroupements (S.A.S. et sous-préfets) sont très insuffisamment précis en la matière. Le département du Titteri a lancé une enquête remarquable sur bien des points, notamment l'habitat et les ressources en eau, mais non satisfaisante en ce qui concerne la vie économique des regroupements. Un questionnaire établi

par la préfecture d'Orléansville met l'accent sur le problème de l'assistance et se borne à demander : « Y a-t-il des attributions possibles de terres ? Suivant quelles modalités ? A quels travaux peut-on employer les regroupés ? »

Rien n'est jamais précisé en ce qui concerne les conditions d'accès aux anciennes terres, l'existence de troupeaux, de volailles, les sources actuelles de revenus, les activités culturelles déployées sur des terres prises d'autorité...

Devant une telle timidité administrative, il importe de décrire la vie des regroupés telle qu'elle apparaît sur place.

II. LA SITUATION DES REGROUPÉS EST SOUVENT TRAGIQUE

A. L'équipement des villages

L'équipement des villages de regroupement, même lorsqu'il demeure rudimentaire, apparaît souvent comme un facteur de permanence.

Un premier élément leur garantit une longévité égale à la durée des combats : la sécurité. Le village, parfois protégé par un réseau de barbelés, est souvent situé à côté ou autour du poste militaire dont la tour de guet, évoquant un mirador ou un donjon, garantit aux fellahs la fin des incursions nocturnes du F.L.N. Lorsque, dans les cas heureux, la sécurité de la zone a rendu superflu le rapprochement des maisons paysannes et du poste militaire, il reste vrai que la défense collective est plus facile à organiser pour un village que pour des maisons isolées et que les fellahs sont ainsi mieux soustraits à l'influence rebelle.

Il semble confirmé par ailleurs que le regroupement des populations diminue dans une grande mesure l'appui que celles-ci apportent au F.L.N. Ceci est vrai partout, sous la réserve que les regroupements soient bien tenus en main. Or, diverses constatations concordantes font apparaître qu'un regroupement de plus de 1 000 personnes dépasse les moyens de surveillance d'un chef de S.A.S. ou d'un commandant de sous-quartier. Le risque existe alors de voir se reconstituer les cellules F.L.N.

Outre la sécurité, un certain nombre d'autres éléments semblent devoir appeler les centres de regroupement à une certaine permanence, si toutefois les moyens d'existence minimum sont assurés aux regroupés.

Presque tous les centres créés sont reliés par une piste au réseau routier d'Algérie. Dans bien des cas, les populations regroupées étaient dans leurs mechtas isolées de montagnes ou de hauts plateaux totalement coupés de toute vie collective. La piste est le moyen de contact avec la vie moderne, et ce fait fondamental rend impossible le retour pur et simple aux conditions de vie antérieures. En effet, dans de très nombreux villages, se sont installés des commerçants, des visites de médecin sont parfois organisées, la piste permet le contact avec les services administratifs et militaires qui font capter les sources, ouvrir des écoles, etc. L'existence même du village, et la présence de la S.A.S. qui se charge de toute démarche administrative, ouvre en fait aux fellahs des possibilités de progrès social auxquelles ils ne renonceront que si l'expérience est une faillite économique complète, *ce qui n'est malheureusement pas une hypothèse gratuite.*

B. La vie quotidienne des regroupés

1. Logement

Le problème du logement est celui sur lequel les autorités militaires et civiles ont le plus insisté.

Dans la plupart des cas, le logement des regroupés est fait de matériaux traditionnels et est assez analogue aux mechtas qu'ils ont quittées. Moins vastes que les mechtas et sans dépendances pour le bétail, ces maisonnettes nouvelles sont plus hautes et comportent parfois des emplacements aménagés pour le foyer et les latrines. Dans 5 à 6 % des centres, un habitat nouveau a été réalisé en matériau moderne qui représente le plus souvent un progrès sensible.

Toutefois, quelques expériences se révèlent malheureuses. L'habitat traditionnel répondait à des besoins qui n'ont pas disparu avec le regroupement et auxquels l'habitat nouveau ne répond plus : il n'est pas certain qu'un sol de ciment soit préférable à la terre battue pour des plantes de pieds nus et des hommes qui couchent à même le sol.

Les matériaux modernes ne présentent pas toujours les qualités d'isothermie que l'on reconnaît au torchis et au chaume. Toutefois quelques précautions peuvent, sur ce point, limiter les inconvénients de la brique ou des tuiles. Le toit de tôle est, par contre, une erreur à ne pas renou-

veler : impossible à bien fixer, il est enlevé par le vent ; il est sonore sous la pluie, chaud l'été et froid l'hiver, jamais susceptible d'être lié aux murs de manière étanche.

La situation est plus grave dans le cas de nomades regroupés. Pour ces derniers, la vie sous tente par des temps froids est possible grâce à un minimum de confort, représenté essentiellement par des couvertures. Tout regroupement de nomades implique que les nomades soient sédentaires, qu'ils aient par conséquent abandonné leurs troupeaux. La vente du capital, y compris les couvertures, est alors le seul moyen d'assurer la nourriture à court terme. Le problème du logement reprend de ce fait, au moins pendant l'hiver, une acuité qu'il n'a pas normalement. Le nombre de nomades regroupés a été estimé à près de 150 000.

Or, dans le cas des nomades, l'impression se dégage que l'effort fait en matière de logement est suffisant par rapport au mode de vie des populations et aux possibilités de progrès social que leur ouvrent leurs revenus actuels. Ce n'est pas sur ce point que les crédits d'investissements sont les plus nécessaires, surtout lorsqu'on constate que quelques-unes des réalisations les plus satisfaisantes en matière de villages de regroupement, comme le village Sahel, ont été faites avec des matériaux traditionnels et à un coût extrêmement bas.

Les efforts faits en matière de logement dans les villages regroupés ont cependant un inconvénient constant et fort important. Il s'agit en effet de populations rurales pour lesquelles le gros, le petit bétail et la volaille sont une source de revenus appréciables. Or, la diminution de la surface des cours et le resserrement exagéré des maisons ont abouti à une diminution sensible de l'élevage familial. Pour deux ou trois mètres de plus ou de moins entre chaque maison, ce type de contrainte complique beaucoup la vie des regroupés et risque d'entraîner à échéance la dispersion des familles, même si par ailleurs le village peut apparaître viable.

2. Situation sanitaire

La situation sanitaire est très généralement déplorable. Toutefois, certaines constatations ont été faites. Dans un village où 900 enfants ont été recensés, il en meurt près d'un par jour (vallée de la Soummam). Un village de l'Ouarsenis rassemble 1 100 personnes dont près de 600

enfants. Il en est mort un (deux ans) au moment précis du passage de l'enquêteur : l'officier de la S.A.S. remarqua que c'était le troisième en quatre jours. Une loi empirique a été constatée : *lorsqu'un regroupement atteint 1 000 personnes, il y meurt à peu près un enfant tous les deux jours.* Ceci ne vaut pas pour les regroupements du département d'Alger, où la facilité des communications et la densité médicale permettent une surveillance très sensiblement meilleure, mais paraît exact, semble-t-il, pour tout le reste de l'Algérie.

Le sous-équipement médical ne permet pas de faire des enquêtes précises en la manière. Il ne semble d'ailleurs pas que l'effort doive porter en priorité sur la situation sanitaire, mais bien sur la situation économique : dans un des cas les plus tragiques rencontrés, un rapport médical précise que l'état physiologique général de la population est tel que les médicaments n'agissent plus. C'est donc bien le niveau de vie qu'il faut d'abord assurer.

3. Niveau de vie

C'est dans ce domaine que la situation des regroupés est la plus tragique, la situation sanitaire n'étant qu'une conséquence. Des distinctions sont à faire selon l'origine des ressources :

a) Ressources anciennes

1. *Salaires.* — Lorsque les ressources sont assurées sous forme de salaire, elles n'ont en général pas été modifiées. Le cas est fréquent dans le département d'Alger, où nombre de regroupés descendent des flancs de l'Atlas blidéen pour travailler sur les grands domaines aux époques des grands travaux agricoles. Cette situation se reproduit sans doute dans la plaine oranaise. Elle ne semble pas, par contre, se réaliser autour de la plaine du Chélif : il est rare, en effet, que les populations regroupées de l'Orléansvillois aient d'autres ressources que celles qui leur viennent des chantiers de chômage ou de travaux agricoles non salariés. Les salariés agricoles apparaissent comme les plus à l'aise des chefs de familles regroupées ; ils ne sont toutefois pas plus de 5 à 6 % du total.

2. *Ressources agricoles.* — C'est évidemment d'activités agricoles que doivent en principe provenir les principales ressources des regroupés. La diversité des situations est extrême en cette matière.

a) Dans 10 à 15 % des villages, cette proportion n'étant qu'une estimation, les regroupés ont été concentrés sur leurs propres terres ou à proximité immédiate, et l'armée les autorise à cultiver dans des conditions normales, les terres n'étant pas en zone interdite. Lorsque tel est le cas, les revenus tirés de la culture n'ont pratiquement pas changé dans l'opération. Bien que ces revenus soient faibles, ils assurent mieux que le minimum physiologique. La pression financière du F.L.N. est de plus diminuée par l'opération de regroupement.

Par contre, même dans l'hypothèse optimiste d'un regroupement sur les terres propres à l'élevage, le commandement a une position uniforme et résolue d'hostilité totale à l'égard des chèvres, car elles détruisent la végétation. Cette hostilité est justifiée en ce qui concerne le revenu global de l'agriculture algérienne à longue échéance. Il n'en reste pas moins qu'à court terme elle implique un manque à gagner non négligeable pour chaque famille visée⁴.

En ce qui concerne le reste du troupeau et de la volaille, il apparaît très rare que l'effectif soit resté complet au cours de l'opération de regroupement. Même lorsqu'il l'est resté, la situation s'est tout de même dégradée. Sur les terres pauvres d'Algérie, l'isolement des mechtas n'est pas sans raison ; l'une d'entre elles est de permettre au petit troupeau familial de trouver sa subsistance sur le terrain situé au voisinage immédiat de la mechta. Lorsqu'un nombre important de familles sont regroupées, c'est un terrain collectif qui doit nourrir tout ce petit bétail et la surface disponible par famille est sensiblement moindre qu'autour des mechtas isolées. Les animaux y trouvent moins bien leur subsistance et, même lorsque les autorités militaires autorisent le maintien du petit troupeau familial, ce qui n'est pas toujours le cas, le volume du troupeau se trouve réduit au moins de moitié.

Dans les villages où l'expérience de regroupement semble la mieux réussie, la plus susceptible d'être définitive, les responsables ont néanmoins toujours admis qu'à leur avis le revenu par habitant avait, de ce fait, diminué d'un quart, sinon d'un tiers. Il faut ajouter que la disparition du troupeau détruit complètement l'équilibre alimentaire.

4. Cette hostilité aux chèvres est une tradition de la colonisation française en Algérie.

b) Le regroupement sur les terres ne constitue qu'une minorité de cas. Le plus souvent, le regroupement a été opéré pour vider une zone interdite ou enlever les fellahs à l'emprise du F.L.N. dans une zone mal contrôlée. L'accès aux anciennes terres est alors rendu très difficile.

Des observations faites, il se dégage que le cas le plus fréquent est celui de regroupements effectués de 5 à 30 km des anciennes terres. Dans ces conditions, le commandement organise des sorties collectives sous protection, et les fellahs cultivent leurs propres terres pendant un ou deux jours par semaine, trois dans les meilleurs cas. Il n'est pas encore possible de savoir si de telles conditions de travail permettent d'atteindre un volume de production analogue à celui des années précédentes ; en l'absence d'informations, on est cependant fondé à craindre que ce ne soit pas le cas, surtout si les bandes rebelles profitent de cette situation pour faire elles-mêmes la récolte.

De toute façon, dans cette hypothèse comme dans la précédente, l'élevage est encore plus paralysé par le regroupement que la culture, car il est impossible de faire paître les bêtes sur les terres proches du regroupement, qu'elles soient cultivées par leurs propriétaires ou confisquées au profit des regroupés, c'est-à-dire consacrées en priorité à la culture. *La disparition quasi totale de l'élevage est une caractéristique commune des regroupements, elle implique que le lait, les œufs, la viande sont pratiquement exclus du régime alimentaire des regroupés.*

c) Enfin, le cas est très fréquent de regroupés qui n'ont plus accès à leurs anciennes terres, trop éloignées ou situées en zone interdite et qu'ils ne peuvent ni cultiver, ni faire paître convenablement ce qui n'a pas encore été vendu de leur ancien troupeau. Des ressources nouvelles doivent être procurées à ces regroupés qui relèvent de l'assistance et sont environ 200 000. Leur cas est aggravé par la disparition de toute réserve.

3. *La perte des réserves.* — La procédure de regroupement ne brise pas seulement des circuits économiques et des sources de revenus, elle fait également disparaître les possibilités de secours que comportaient, pour ces hommes, la connaissance intime de leur milieu naturel et l'expérience acquise. La connaissance exacte des points d'eau, des secteurs giboyeux, des zones où pousse une végétation sauvage comestible permet une augmentation sensible des rations.

Le regroupement détruit cette connaissance et augmente la densité humaine sur les terres « autorisées », dont les produits spontanés ne sont plus alors que quantité négligeable pour chaque famille.

L'expérience a enseigné aux fellahs que la terre d'Algérie est menacée de sécheresse : malgré leur pauvreté, ceux-ci mettent partout, semble-t-il, un soin extrême à stocker des réserves de grain, couvrant au moins la consommation d'une année. L'importance de la cache, ou « matmora », est à la fois une garantie et le symbole essentiel du prestige social du chef de famille. L'abandon ou la confiscation de la matmora est le signe auquel il se confirme que le chef de famille n'est plus en état de nourrir les siens.

Atteints dans leur revenu, les fellahs le sont aussi dans leur dignité. Ils sont placés vis-à-vis du commandement et du chef de S.A.S. dans un état de dépendance totale. Plus rien n'est à attendre de leur initiative.

b) Ressources nouvelles

Dans la quasi-totalité des cas, les regroupements rassemblent une population préalablement sans revenus salariaux. Lorsque le revenu agricole a baissé sensiblement, l'autorité militaire dispose de deux moyens pour tenter de nourrir la population : l'assistance et les chantiers de chômage.

1. L'assistance. — *Le nombre des regroupés indigents — le terme signifie ici : sans aucune ressource — a été estimé à 200 000. Les rations distribuées au titre de l'assistance sont fort maigres : dans un des cas observés, elles se limitaient à 11 kilos d'orge par adulte et par mois, ce qui est peu lorsqu'il y a des enfants en bas âge. Le plus grave en la matière est l'absence totale de régularité dans ces prestations. Non officielles, dues à la bonne volonté d'un officier ou d'un fonctionnaire, elles sont parfois interrompues par le départ de leur initiateur. Dans un centre visité, les distributions, seule ressource du tiers des regroupements, ont mystérieusement cessé depuis un mois et demi. Les autres formes d'assistance, vestimentaires, sociales et surtout médicales sont l'objet des mêmes interruptions sans préavis.*

2. Les chantiers de chômage. — L'aide apportée par l'ouverture de chantiers de chômage est sensiblement plus efficace. Cela est si vrai que l'armée voit là le moyen le plus habituel de nourrir les regroupés, ce qui est une

erreur, car les travaux effectués ne sont que très rarement susceptibles de faire naître une activité économique. L'importance des sommes dépensées en cette matière est considérable. Aux chiffres donnés par la D.P.A.A. et cités plus haut pour les chapitres 204-30 (2 904 millions) et 261 (504 millions), il faut ajouter le volume des T.I.C. non effectués officiellement pour des regroupements, mais dont ceux-ci sont les bénéficiaires de fait. Il faut également ajouter un important volume de travaux du S.D.R.S. En effet des chantiers de D.R.S. ont été souvent ouverts dans des conditions qui répondaient mal aux normes traditionnelles de ce service et constituent en fait une nouvelle forme de chantiers de chômage.

L'importance prise par l'aide distribuée par voie de chantiers de chômage est inquiétante à cause de son coût : si le nombre de regroupements croît à la prochaine belle saison dans une proportion notable, l'essentiel des crédits de travaux sera nécessairement reporté par les préfectures sur les nouveaux villages. C'est dire que les regroupements actuellement existants risquent fort de voir diminuer le volume de crédits affectés individuellement à chacun d'eux. Si d'autres ressources ne sont pas apparues d'ici l'été, cette situation entraînera des conséquences humaines d'une extrême gravité, à moins que la puissance publique n'augmente son effort financier, acceptant ainsi l'idée que les populations groupées relèvent pour plus de 50 % de diverses formes d'assistance.

La situation alimentaire est donc préoccupante dans la quasi-totalité des centres de regroupements. *Des moyens d'existence doivent être à tout prix fournis à ces populations pour éviter que l'expérience ne se termine en catastrophe.*

Texte des deux premières
parties du rapport :
Témoignages et Documents,
12, 14 (mai et juillet 1959),
La Raison d'Etat, p. 211-224.

7. L'aveu. 1962

Un peu moins d'un mois après la proclamation de l'indépendance de l'Algérie (3 juillet 1962), le 1^{er} août 1962 marque symboliquement le début des grandes vacances qui verront, malgré diverses retombées (attentat du Petit-Clamart et procès qui s'ensuivra¹), le problème algérien disparaître de la conscience de ceux des Français qui s'en préoccupaient. Le hasard fait que ce même jour, au procès du lieutenant Daniel Godot, accusé d'avoir commis des crimes très graves, pour le compte de l'O.A.S., le capitaine para J. Estoup fit le témoignage que je reproduis ici. Texte étonnant à bien des égards par ce qu'il dit pour la première fois en public : l'ordre de torturer, donné en 1957 ; par ce qu'il cache : tous les officiers tortionnaires n'ont pas, à beaucoup près, subi le trouble que décrit superbement le capitaine Estoup ; il y a eu parmi eux d'honnêtes fonctionnaires et plus d'un sadique ; par l'accent qu'il met, oubliant que les victimes existent et qu'elles ne perçoivent pas obligatoirement la différence entre un saint-cyrien pur et tourmenté et une brute sanguinaire, sur la psychologie du bourreau. L'image du « colonel à problèmes » est pourtant restée extraordinairement prégnante, aussi bien en Algérie qu'en France, comme le prouvent des films comme La Bataille d'Alger ou surtout Décembre. Bon nombre de ces tourmenteurs-tourmentés ont quitté l'armée. Les autres demeurent.

1. Au cours de ce procès de très nombreux détails seront donnés sur les tortures infligées, par la gendarmerie surtout, aux membres de l'O.A.S.

Déposition du capitaine Joseph Estoup au procès du lieutenant Daniel Godot. 1^{er} août 1962

L'homme que je connais ici, c'est le lieutenant Godot. Je ne suis pas venu pour décrire le combattant qu'il était. Ses états de service y suffisent. Je n'évoquerai en cet ordre d'idées qu'un combat qu'il a mené dans l'après-midi du 11 novembre 1960 dans le secteur de Corneille. Godot commandait pour la première fois une compagnie en opérations. Il remplaçait le capitaine Sergent qui se trouvait en permission. Il a été déposé avec une quarantaine d'hommes sur une clairière de la forêt de cèdres. Malheureusement, dès le décollage à vide des hélicoptères transporteurs il s'est révélé que les pourtours de cette clairière étaient tenus par une katiba installée dans des positions enterrées, sous les arbres. Godot a réussi à organiser la résistance de ses légionnaires sur une lisière, et à tenir jusqu'à la nuit, sans renfort possible. Les rebelles ont décroché sans avoir pu donner l'assaut.

Ce combat a pu avoir des conséquences sur le comportement de Godot. Il ne faut pas oublier sa date : 11 novembre 1960. Tout le monde commençait à redouter la fin que nous avons connue plus tard. Mais surtout, ce combat a fait treize morts parmi les hommes dont Godot avait la charge. Et ces morts ont fait couler de l'encre. C'est lors de leurs obsèques à Zéralda que quelqu'un a osé demander si ces morts n'étaient pas morts pour rien. Parallèlement j'ai pu lire un article de journal où quelqu'un se réjouissait de la mort de ces aventuriers sanguinaires juste bons à crever comme des chiens et par conséquent à enterrer comme tels.

Mais je suis venu pour parler d'un élément que personne n'a jamais évoqué au cours des procès successifs, parce qu'il est très grave. Lorsque j'ai voulu le préciser à mes propres juges, le magistrat militaire instructeur m'a demandé de ne pas le faire, par crainte, m'a-t-il dit, que des sous-

entendus n'entraînent des malentendus. Je suis venu parce que deux questions se posent auxquelles des réponses doivent être trouvées.

La première est celle-ci. Comment se fait-il qu'un jeune saint-cyrien brillant sorti dans les premiers de l'École spéciale militaire avec les mêmes enthousiasmes, les mêmes illusions, la même pureté que ceux qui sont morts un jour en images d'Epinal, comment se fait-il que ce jeune sous-lieutenant de 1955 se retrouve aujourd'hui dans un box du tribunal militaire ? Par quel cheminement et qui en est responsable ?

Godot était ce qu'il était : l'homme, l'individu Godot. Godot a eu des instructeurs pendant deux ans qui avaient pour mission de faire de lui un officier. Enfin Godot a eu des utilisateurs pendant cinq ans, qui étaient ses supérieurs hiérarchiques. Nécessairement, la responsabilité du cheminement de Godot ne peut incomber qu'à ces trois catégories, séparément ou simultanément. Je pense que personne, jamais, n'a vu dans le Godot de vingt ans un candidat au gibet. Son étoffe n'était pas celle d'un voyou et tout le monde voyait plutôt en lui un futur officier d'une trempe exceptionnelle. Je pense qu'une malignité fondamentale de Godot n'est pas responsable de son évolution.

Quant à ses instructeurs, faut-il chercher parmi eux les responsables ? Je témoigne que l'enseignement qu'a reçu Godot et que j'ai reçu était particulièrement inoffensif. La révélation des secrets de la bataille de Cannes ou de celle d'Austerlitz n'a jamais prédisposé personne à l'insurrection. Je crois qu'en définitive la responsabilité incombe pour une part lourde aux utilisateurs du jeune officier qu'était Godot.

Il faut tout de suite, en effet, poser la deuxième question : comment expliquer que, depuis un an, les tribunaux voient passer devant eux des officiers, parfois des sous-officiers, qui tous — ou presque tous — servaient dans les corps de troupe d'une même catégorie (parachutistes, commandos divers, légion étrangère) ?

La réponse à cette question est importante, parce qu'elle vaut pour la question précédente : Godot est ici aujourd'hui parce qu'il servait dans l'un de ces corps de troupe.

Pourquoi donc ces unités (je veux dire la majorité de leurs cadres) étaient-elles prédisposées à la désobéissance ?

La réponse que j'apporte n'est qu'un élément de réponse, mais il est amer et lourd. En guerre de type traditionnel,

la mission consistait généralement à conquérir des hectares de terrain. En guerre du type qu'a connu l'Algérie, en quelques rares occasions, il s'agissait aussi de conquérir quelques hectares de djebel. Mais ce n'était là qu'une mission secondaire. La mission principale était de conquérir des populations. Tout a été dit à ce sujet. Mais tout n'a pas été dit des moyens adoptés. Pour conquérir des populations, il avait été ordonné préalablement de conquérir des liasses de renseignements.

En guerre de type conventionnel, on confiait aux unités d'élite, parfois appelées « spéciales », déjà, les parties les plus délicates de la mission : s'emparer d'un fort, nettoyer une tranchée...

En guerre de type algérien, les parties les plus délicates de la mission ont été encore confiées à des unités dites parfois « d'élite », parfois « spéciales », généralement « d'intervention ». C'est à elles qu'il appartenait occasionnellement d'aller déloger le rebelle du plus loin de ses repaires. Mais c'est à elles surtout qu'il revenait habituellement d'empiler des liasses de renseignements.

Si depuis un an, devant les tribunaux, passent des cadres issus presque toujours de ces unités, c'est parce qu'un jour on leur a demandé de rechercher des renseignements et qu'on a précisé « par tous les moyens ».

Monsieur le Président, en langage militaire, on dit « faire du renseignement », en langage du monde on dit « presser de questions », en français on dit « torturer ». Je déclare sous la foi du serment, et personne en arrière de cette barre n'osera me contredire, que le lieutenant Godot, comme des centaines de ses camarades, a reçu l'ordre de torturer pour obtenir des renseignements.

J'ignore le rang et le nom de l'autorité la plus élevée qui a donné cet ordre, dont on ne trouvera d'ailleurs aucune trace écrite. Mais je sais que pour la 10^e division parachutiste, où servait Godot, c'est sous l'autorité du général Massu que cet ordre a été répercuté aux exécutants. Si on me dit que cela est faux je demanderai comment il aurait pu se faire qu'à la fin d'une nuit de janvier 1957, à Alger, quatre régiments d'une même division se mettent simultanément à « faire du renseignement ». Et si aucun ordre n'avait été donné pour cette opération, comment aurait-elle pu porter un nom ? Car elle s'appelait « Champagne ». Ne me demandez pas de détails.

J'ignore ce que peuvent être les tourments de quelqu'un

qui donne un tel ordre. Je ne sais pas si, pour les calmer, il suffit de s'appliquer un simulacre de sévices, comme on l'a prétendu, et de diffuser une exégèse de textes sacrés fondamentalement honnête, mais quelque peu *pro domo*¹. Mais je sais le viol que subit l'exécutant tenu d'exécuter cet ordre. Tous les mythes, toutes les illusions du jeune saint cyrien s'effondrent devant cet inconnu dont il doit tirer les renseignements. Il est dans la peau d'un jeune vicaire, à qui son curé doyen, devenu fou, ordonnerait de violer des paroissiennes, parce que leur ferveur est douteuse ou chancelante. Cette comparaison n'est pas plus sacrilège envers l'Eglise que le spectacle du jeune officier commis aux sévices n'est sacrilège envers la personne humaine.

Mais pourquoi alors le jeune saint-cyrien ne refusait-il pas d'exécuter cet ordre ? Parce qu'une finalité lui avait été donnée de manière telle qu'elle semblait transcendante. On lui avait démontré qu'il y allait du sort de la bataille, que la victoire de la France était à ce prix. Et il se trouvait dans un carcan dont la règle d'éthique devenait : « La fin justifiait les moyens. » C'était la croisade et les croisades de tous les temps se ressemblent.

Lorsque la fin est la seule justification des moyens, cette justification disparaît si la fin n'est pas atteinte. C'est alors le désarroi des souillures tenaces. Et c'est le drame, et ce drame est encore pire lorsque non seulement la fin n'est pas atteinte mais encore, délibérément et subitement, n'est plus recherchée.

Alors deux attitudes sont possibles : ou bien se refaire une niche vertu dans une garnison paisible ou dans un commandement plein d'honneur, ou dans un complet civil ; ou bien, lorsqu'on a du respect humain, chercher jusqu'à la limite à atteindre cette fin qui justifierait les fautes commises.

Si dans les unités d'intervention il s'est trouvé tant de « jusqu'au-boutistes », ce n'est pas parce qu'à force de violence ils seraient devenus des violents à la recherche de nouvelles violences. Non. Pour prétendre cela, il faut ne jamais avoir subi de sévices et n'en avoir jamais infligé. Je porte témoignage que, pour une part secrète, tacite,

1. Allusion aux « tortures » que le général Massu s'était fait infliger à lui-même, et aux commentaires théologiques de l'aumônier parachutiste, le R.P. Delarue.

intérieure, tenaillante, mais pour une part importante, c'est parce que ces hommes ne voulaient pas avoir méfait pour rien, et, à la limite, leur attitude est un acte désespéré de damnés qui veulent se venger du démon qui les a menés en enfer.

Heureux fedayins qui, sur ordre, avez égorgé parce qu'on vous disait que c'était indispensable à votre cause. Vous avez gagné et vos crimes doivent vous sembler justifiés ! Le peuple français, au nom de qui la justice va être rendue, doit savoir qu'en son nom et pour lui des responsables, qui ne sont pas inquiétés, ont précipité dans des traquenards ces hommes qu'on juge. Quoi qu'il en soit, je sais que le peuple, qui ne m'a pas mandaté mais dont je suis, aime à se souvenir de ceux-là seuls qui sont grands : ce sont ceux qui savent mourir, même quand on ne sait pas les tuer ou les achever...

Texte reconstitué d'après *La Nation française*,
8 août 1962, et *L'Express*, 9 août 1962.

The first part of the document discusses the general principles of the project and the objectives to be achieved. It also outlines the scope of the work and the resources available for its completion.

The second part of the document describes the methodology used in the study, including the data collection methods and the statistical techniques employed for data analysis.

The third part of the document presents the results of the study, which are discussed in detail in the following sections. The findings are compared with previous research and their implications are discussed.

The fourth part of the document discusses the conclusions drawn from the study and the recommendations for future research. It also includes a list of references and an appendix containing additional data and figures.

The fifth part of the document is a summary of the key findings and conclusions of the study. It provides a concise overview of the research and its implications for the field.

The sixth part of the document is a list of references, which includes all the sources cited in the text. It is arranged in alphabetical order of the authors' names.

The seventh part of the document is an appendix, which contains additional information that is not included in the main text. It includes a list of figures and tables, as well as a detailed description of the data collection process.

The eighth part of the document is a list of figures and tables, which are arranged in the order in which they are mentioned in the text. Each figure and table is accompanied by a brief description of its content.

The ninth part of the document is a list of tables, which are arranged in the order in which they are mentioned in the text. Each table is accompanied by a brief description of its content.

8. Les menteurs

Sous les deux républiques, les pouvoirs publics n'ont cessé de mentir avec une admirable constance. Les quelques extraits reproduits ici pourraient être indéfiniment augmentés, le seul chef du gouvernement, et même le seul ministre, ayant parlé avec un minimum de vérité des formes que prenait la répression (à l'époque, il s'agissait surtout des tortures policières) ayant été P. Mendès-France¹. Il est plusieurs façons de mentir et chacun de ces textes mériterait une analyse détaillée. Ce peut être un excellent exercice scolaire ou universitaire. J'ai souvent, à propos des textes précédents, noté la distance temporelle qui séparait l'accomplissement des crimes et leur révélation publique ou confidentielle. Ces précisions sont ici inutiles, car les propos tenus sont sans rapport, quel qu'il soit, avec la réalité. Pourrait être continué...

1. Voir, par exemple, son discours du 3 février 1955 à l'Assemblée nationale. Le ministre de l'Intérieur, F. Mitterrand, fut beaucoup plus discret.

**Extrait d'un discours de René Coty,
président de la République. Verdun,
17 juin 1956**

Parmi bien des démentis que la France d'aujourd'hui peut opposer à ses contempteurs, je n'en veux retenir qu'un seul en cette cité de Verdun : c'est le spectacle de tous les citoyens qui à son appel viennent de quitter et leur travail et le foyer où beaucoup ont laissé femmes et enfants. Tous les rapports, tous les échos directs ou indirects qui me parviennent nombreux sont unanimes : nos gens font là-bas l'admiration de tous par leur vaillance comme par leur discipline et aussi par cette humaine gentillesse qui de ces guerriers fait vraiment des pacificateurs.

Communiqué du ministère de la Défense nationale. 14 mars 1957

Au moment où d'importants foyers d'insurrection et de terrorisme viennent d'être détruits en Algérie, épargnant ainsi la vie de beaucoup d'innocentes victimes, au moment aussi où apparaissent nettement les progrès de la pacification, une campagne de dénigrement systématique contre l'action menée par l'armée s'intensifie depuis quelques jours dans une certaine presse et dans diverses publications.

Cette campagne apparaît comme dirigée par ceux qui, ayant toujours nié la possibilité d'un accord entre les communautés d'Afrique du Nord, manifestent aujourd'hui leur déception et donnent ainsi indirectement un nouvel encouragement à une prolongation de la rébellion.

L'opinion publique doit savoir que l'attention du commandement a été constamment appelée sur la nécessité de contrôler rigoureusement les opérations du maintien de l'ordre et qu'en fait il n'a jamais toléré, mais au contraire réprimé, les quelques exactions dès qu'elles lui étaient signalées et qu'elles étaient établies par une rigoureuse vérification.

Le ministre de la Défense nationale a prescrit systématiquement des enquêtes à l'égard de tous les faits portés à sa connaissance directement ou indirectement par la voie de la presse. Toutes les enquêtes ont démontré que les faits étaient inexistantes ou considérablement grossis ou déformés. Aussi, conscient de son devoir de défendre l'armée contre d'odieuses diffamations qui ne peuvent que révolter tous ceux qui savent l'esprit de courage et de sacrifice dont officiers, sous-officiers et soldats font preuve en Algérie, il a décidé d'engager des poursuites contre tous les détracteurs qui s'associent à cette campagne, campagne d'autant plus équivoque qu'elle se présente parfois sous la forme de témoignages d'apparence objective qui, s'ils étaient exacts, constitueraient pour leurs auteurs une véritable complicité dans la mesure où, au mépris de leurs obligations militaires,

ils n'en auraient point informé les autorités hiérarchiques dont ils dépendent¹.

Le Monde, 15 mars 1957.

1. Le ministre était Maurice Bourges-Maunoury. [N.d.E.]

Déclaration de Guy Mollet, président du Conseil. 14 avril 1957

Parlons clair. Sans doute des actes de violence, extrêmement rares, ont été à déplorer. Mais ils ont été, je l'affirme, consécutifs aux combats et aux atrocités des terroristes. Quant aux actes de tortures prémédités et réfléchis, je dis que si cela était, ce serait intolérable. On a comparé à ce sujet le comportement de l'armée française à celui de la Gestapo. Cette comparaison est scandaleuse. Hitler donnait des directives qui préconisaient ces méthodes barbares, tandis que Lacoste et moi avons toujours donné des ordres dans un sens absolument contraire. Des enquêtes ont d'ailleurs été ordonnées et des condamnations prononcées qui ont sanctionné des actes répréhensibles. Mais ceux-ci, je le répète, pourraient presque se compter sur les doigts de la main.

**Extrait d'un discours
prononcé devant la fédération socialiste
de la Marne, le 14 avril 1957.**

Directive de Robert Lacoste, ministre de l'Algérie. 12 août 1957

Battus en Algérie, les rebelles ont cherché à prendre leur revanche ailleurs. Mettant à profit pour cette nouvelle entreprise l'aide inattendue de certains Français que leur propagande a largement utilisée, ils ont fait déclencher la campagne tristement fameuse des prétendues atrocités dont l'armée se serait rendue coupable.

L'armée, en effet, comme les forces de police, a été l'objet d'une odieuse campagne de dénigrement. Elle a été accusée d'agir avec brutalité et de se complaire dans une telle attitude, de se rendre coupable d'exactions, de violences, d'actes de malhonnêteté.

Des journalistes, des groupements politiques ont épaulé ces calomnies au risque de parfois jeter le trouble dans les consciences, de semer le doute dans les coeurs. Je veux qu'à ce propos vous sachiez tous que le gouvernement, qui n'a jamais hésité à sanctionner les rares défaillances individuelles, a affirmé sa confiance totale dans l'armée, dans la dignité dont elle fait preuve en Algérie, comme dans son patriotisme, dans la compréhension noble et élevée qu'elle a de sa mission, comme dans l'efficacité de son action, de son comportement toujours humain, comme dans son dévouement et son abnégation. En ce qui me concerne, je connais trop votre action conduite selon les traditions françaises les plus nobles pour ne pas partager votre émotion devant de telles manœuvres qui ne profitent qu'aux adversaires de la France.

Extrait de la directive générale n° 5
destinée aux officiers et sous-officiers
des armées de terre, de mer
et de l'air stationnées en Algérie.

Un engagement d'André Malraux, ministre de l'Information. 24 juin 1958

Aucun acte de torture ne s'est produit à ma connaissance ni à la vôtre depuis la venue à Alger du général de Gaulle. Il ne doit plus s'en produire désormais. Au nom du gouvernement, j'invite ici les trois écrivains français auxquels le prix Nobel a donné une autorité particulière et qui ont déjà étudié ces problèmes à former une commission qui partira pour l'Algérie. Je suis en mesure de les assurer qu'ils seront accrédités auprès de tous par le général de Gaulle.

Et M. Malraux se lève brusquement, salue de la main et s'en va d'un pas rapide.

Extrait de la conférence de presse
du 24 juin 1958, *Le Figaro*, 25 juin 1958.

Déclaration de Michel Debré, Premier ministre, sur les camps de regroupement. 9 juin 1959

Il est une preuve encore plus nette, je tiens à le dire, de la liaison étroite entre les chefs de la rébellion et les dirigeants communistes dans le monde : c'est la campagne à laquelle nous assistons contre les centres de regroupement.

Les centres de regroupement, avec toutes les difficultés que cela comporte, et que l'armée connaît mieux que quiconque, ont été rendus obligatoires par notre volonté, notre volonté nécessaire, de libérer de la peur des populations isolées ou écartées. En essayant de libérer de la peur ces populations isolées, l'armée a porté en même temps un coup décisif à l'aide que dans les montagnes la rébellion trouvait ici et là, et quasiment toujours par la terreur. Alors les dirigeants de la rébellion — nous en avons la preuve — ont demandé que dans le monde entier les partis communistes lancent une campagne contre les centres de regroupement, en raison des conséquences fatales qu'ils avaient pour leurs propres opérations. Dans les semaines qui ont suivi cet appel des dirigeants de la rébellion, le parti communiste en France et d'autres partis communistes ou communistes à l'étranger, fidèles à ces consignes, ont lancé la campagne que nous savons, se fondant sur les difficultés des regroupements, mais ne parlant jamais des nécessités qui ont conduit à de tels centres.

Discours à l'Assemblée nationale.

Hommage du général de Gaulle à l'armée.

23 novembre 1961

Pour aboutir dans des conditions conformes au dessein, à la dignité et à l'intérêt de la France, il fallait que jamais nos armes ne fussent mises en échec et qu'au contraire elles maîtrisent partout et toujours le terrain. Les ordres n'ont pas manqué d'être donnés, les moyens d'être fournis, constamment, en conséquence.

En outre, et pour susciter, parmi les Algériens, à l'égard de notre pays, des sentiments qui puissent servir à la future coopération, tout fut fait pour que notre armée protégeât la population, l'aidât à vivre et à se développer, multipliât avec elle les contacts de bon aloi. Qu'il se soit agi de combat ou de pacification, je dis ici, je dis bien haut, qu'au total, en Algérie, l'armée française a rempli sa tâche avec courage et avec honneur, et que notre avenir, sur place, à l'intérieur de nous-mêmes et vis-à-vis de l'univers, en aura finalement dépendu.

Extrait du discours de Strasbourg.

Table

Préface inédite, par Pierre Vidal-Naquet	I
AIDE-MÉMOIRE, par Pierre VIDAL-NAQUET	5
1. DE L'INDOCHINE	15
Jacques CHÉGARAY, Les tortures en Indochine	17
2. MASSACRES DANS LE BLEU. 1954-1958	21
Appel à la population. 1954	23
Jean-Luc TAHON, En « pacifiant » l'Algérie. 1955 ..	24
R.P. Stanislas HUTIN, « J'ai d'abord cru que c'était les chacals, mais c'était le gosse que l'on tortu- rait... » 1955-1956	38
Noël FAVRELIÈRE, La mort d'une petite fille. 1956	55
Robert BONNAUD, La paix des Nementchas. 1956 ..	56
Jacques PUCHEU, Un an dans les Aurès. 1956-1957	63
3. LA BATAILLE D'ALGER. 1957	71
Note de service du général MASSU. 1957	73
Pierre LEULLIETTE, La salle de torture de la 1 ^{re} compagnie du 2 ^e R.P.C. 1961	74
Pierre VIDAL-NAQUET, <i>Le Cahier vert</i> expliqué. 1959	78
4. SECRETS D'ÉTAT	95
Extrait du dernier rapport de Jean MAIREY, direc- teur de la Sûreté nationale. 2 janvier 1957	97
Extrait du rapport du gouverneur général DELA- VIGNETTE, membre de la « Commission de sauve- garde des droits et libertés individuels ». 21 juillet 1957	100
Extraits des dépositions de Jean RELIQUET, ancien procureur à Alger, et du général ALLARD, ancien chef du corps d'armée d'Alger. 1957-1960	107
	171

5. LE POUVOIR MILITAIRE. 1958-1962	109
Benoit REY, Scènes de l'activité d'un commando de chasse. 1959-1961	111
La torture-institution. De l'école de Philippeville aux D.O.P. Témoignage de quatre officiers. 1958- 1959	115
Un centre de renseignement et d'action : la ferme Ameziane à Constantine. 1957-1961	119
Le colonel et la justice. Extrait de la déposition à huis clos, le 21 décembre 1960, du colonel ARGOUJ au procès des barricades d'Alger. 1956-1959	123
Les conséquences de l'engagement. Rapport du lieu- tenant CHRISNAIS, commandant d'une harka. Avril- mai 1961	127
Jean-Philippe TALBO-BERNIGAUD, « Rouleau compres- seur » en Petite Kabylie. 1959-1961	129
6. LE DÉRACINEMENT	137
Rapport de Michel ROCARD, inspecteur des finances, sur les camps de regroupement. 1958	139
7. L'AVEU	153
Déposition du capitaine Joseph ESTOUP au procès du lieutenant Daniel Godot. 1 ^{er} août 1962	155
8. LES MENTEURS	161
Extrait d'un discours de René COTY, président de la République. 17 juin 1956	163
Communiqué du ministère de la Défense nationale. 14 mars 1957	164
Déclaration de Guy MOLLET, président du Conseil. 14 avril 1957	166
Directive de Robert LACOSTE, ministre de l'Algérie. 12 août 1957	167
Un engagement d'André MALRAUX, ministre de l'In- formation. 24 juin 1958	168
Déclaration de Michel DEBRÉ, Premier ministre, sur les camps de regroupement. 9 juin 1959	169
Hommage du général DE GAULLE à l'armée	170

